

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

RECHERCHES SUR LES FORMES ORIGINALES

DES NOMS DE LIEUX

DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE,

PAR L. QUARRÉ-PRÉVOST.

Dans le programme du Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements qui se tient à Paris en 1910 se trouve la question suivante : Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer avec leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des Postes, cachets de mairie, etc.).

Les pages qui suivent sont une simple réponse à cette question en ce qui concerne l'arrondissement de Lille. Nous avons, de prime abord, eu l'intention de comprendre en un seul travail toutes les communes du département du Nord, mais devant la multiplicité et la longueur des recherches qu'un semblable travail eût nécessité, nous en avons dû restreindre le cadre et le limiter à l'étude de l'arrondissement de Lille.

Les formes actuelles officielles, nous les relevons dans l'annuaire statistique du département du Nord pour l'année 1910, publié par M. H. Lecocq, chef de division honoraire de la préfecture du Nord, avec la collaboration de MM. Desrousseaux et Vanlaton, chefs de division à ladite préfecture; dans l'almanach des Postes pour 1910; sur la carte de l'état-major au 1/80,000; sur la carte du département du Nord publiée de 1874 à 1876 par ordre du conseil général à l'échelle de 1/40,000, etc.

Au XVIII^e siècle, un travail intitulé : *Le Petit Dictionnaire historique et géographique de la châtellenie de Lille*, édité chez Danel en 1733, nous révèle l'orthographe adoptée à cette époque.

Nous nous reporterons, pour le XVII^e siècle, à la carte de Martin Doué, carte de la Châtellenie de Lille, dressée en 1623.

Pour les siècles antérieurs, nous avons tenu à indiquer les transformations successives que les noms ont subies, en précisant les sources où ces renseignements sont puisés afin que nos lecteurs puissent les contrôler.

Nous nous sommes attaché, ainsi que le demandait le programme du

Congrès, à la reconstitution des formes, ne mentionnant les étymologies que dans les cas où nous avons jugé nécessaire de les faire intervenir pour la clarté des recherches.

L. QUARRÉ-PRÉVOST.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

L'arrondissement de Lille comprend vingt-deux cantons et cent vingt-neuf communes. Il est formé uniquement de la presque totalité de l'ancienne châteltenie de Lille dont le territoire était divisé en cinq membres ou quartiers : Carembault, Ferrain, Mélantois, Pévèle et Weppes.

I. Le quartier de CAREMBAULT, *Pagus Carabautensis*, *Carembaultius ager* « pays à blé » (de *koun* « blé » et *bault* « pays »), le plus petit des cinq quartiers de la châteltenie de Lille, est borné au nord par le Weppes et le Mélantois; à l'est par le Pévèle, au midi par la Deûle et le comté d'Artois. Phalempin en était le chef-lieu.

Il est cité pour la première fois en 673 dans le titre de fondation de l'abbaye de Saint-Vaast, *in pago Caribaut*.

In pago Carinbaut, 877; — *in Carabanto*, 964, 1120, 1164; — *in pago Karabantinse*, 964, 1037 (Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye Saint-Pierre de Gand*).

In territorio de Karenbaut, 1120 (Arch. du Nord).

Quaranbaut, 1220 (Cartul. de l'abbaye de Saint-Vaast).

Carembaut, 1221 (Cartul. de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Carembau, sur la Carte de la châteltenie de Lille de Martin Doué et dans le Petit Dictionnaire de la châteltenie de Lille, 1733.

Carembaut, sur la carte de 1820.

Carembault (cartes de l'arrondissement de Lille, 1830 et 1839, Carte d'état-major, Annuaire du département du Nord, Almanach des Postes).

II. Le quartier de FERRAIN, *Ferraina regiuncula* « pays aux fourrages » (du vieux français *Feurra* et *ing* « terre »), dont Comines

était la capitale, se trouve compris entre la Lys au nord, le Tournaisis à l'est, le Pévèle et la Marque au sud, la Deule à l'ouest. L'orthographe de son nom n'a jamais varié.

III. Le quartier de MÉLANTOIS, *Medenentensis pagus* «pays du milieu», situé entre Deule et Marque; il est borné sur les quatre points cardinaux par les autres quartiers de la châtellenie, le Ferrain au nord, le Pévèle au levant, le Carembaut au midi et le Weppes au couchant. Quoique la ville de Lille fût située sur son territoire, Seclin en était la capitale.

Ce quartier est nommé pour la première fois dans la *Vie de saint Éloi*, écrite par saint Ouen, son contemporain : *invenit in territorio Medenantense vico Sacilinio* (vers 670).

In pago Medelentense, 864 (Serrure, *Cartul. de Saint-Bavon de Gand*, p. 4).

In pago Medenentisse, 874 (Charte de Gisèle, veuve du comte Evrard [Cartulaire de l'abbaye de Cysoing. Arch. de la ville de Tournai, fol. v]).

In pago Medenentense, villam Runcinium (877 Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Marchiennes).

In pago Methelentense, in scelmis, 967 (Serrure, *Cartul. de Saint-Bavon*, p. 7).

In pago Medetensi Syngin, 977 (Dom Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, t. IX, p. 640; cartul. de Saint-Quentin-en-l'Isle [Bibl. nat.]).

Apud Senghin in Melantois, 1146 (De Vos, *Cartul. de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, près Tournai*, fol. 11).

Mélanthois (Carte de Martin Doué).

Melanthoisa regio (Buzelin, *Gallo-Flandria*).

Mélantois (Petit Dictionnaire de 1733, et sur toutes les cartes et documents modernes).

IV. Le quartier de PÉVÈLE, *Pabula*, *Peula*, *Pagus Pabulensis* «pays aux pâturages». Ce quartier, qui a pour limites Le Ferrain vers le nord, le Tournaisis à l'est, l'arrondissement de Douai au

midi et la Marque à l'ouest, avec Cysoing comme chef-lieu, est cité comme le Carembault pour la première fois en 673. Les formes successives sont : *Pefle*, *Peveila*, *Peviela*, *Pevela*, *Peuelle*, *Pevesle*, *Pévèle*.

Pabulense territorium (Buzelin, *Gallo-Flandria*).

V. Le quartier de WEPPEs. *Weppesana regio*, *ad Vesperas* ou région du couchant. Borné au nord par la Lys et la Deule, à l'est et au midi par la même rivière, ce quartier confinait à l'ouest à l'Artois et au pays de Lalleu; Wavrin en était le chef-lieu.

In Weppis alodium Salomonis mansum, 984 (Van Lokeren, *Chartes et documents de Saint-Pierre de Gand*).

In Wuieppis ecclesiam de Salomonis mansum (*ibid.*).

In Wueppis, 1076; — *in Weppis*, 1181.

Et in omni regione Weps, nuncupata ab oppido Basceiae, 1125 (Archives du Nord, fonds de l'abbaye de Marchiennes).

Veppes, Petit Dictionnaire de 1733.

La carte d'Houdan donne deux formes : *le Maisnil-en-Vespres*, *Sainghin-en-Vespes*.

La forme actuelle usitée dans les documents officiels est *Weppes*; toutefois nous relevons sur la carte d'état-major au 1/80,000 *Sainghin en-Weppes*, *Le Maisnil-en-Vespres*. (Pourquoi ne pas adopter l'une ou l'autre forme?)

Wepesanum territorium (Buzelin, *Gallo-Flandria*).

Aux cent vingt communes qui composent actuellement l'arrondissement de Lille il y a lieu d'ajouter les quatre communes qui, englobées dans le périmètre de la ville de Lille, ont cessé en 1859 d'avoir une existence personnelle, et un certain nombre de hameaux ou lieux dits qui ont une origine ancienne, parfois antérieure aux communes dont ils dépendent de nos jours.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Le canton d'Armentières comprend huit communes, toutes situées dans le quartier de Weppes.

ARMENTIÈRES. Le premier document connu relatif à cette ville, dont certains auteurs voudraient faire remonter l'origine à la conquête romaine, date de 866 : un diplôme de Charles le Chauve cite *Armentarias* au nombre des possessions de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras ; cette possession est confirmée en 870 par Hincmar, archevêque de Reims : *Atramentarias*.

Dans la bulle du pape Eugène III confirmant en 1152 les privilèges de cette abbaye, le nom est orthographié *Hamenteriis* ; *Armenteriis* en 1154, dans la bulle du pape Adrien IV, puis *Armentaria* en 1168, dans la charte de Philippe, comte de Flandre (Cartulaire de l'abbaye de Loos), ainsi qu'en 1173 dans la bulle du pape Alexandre III concernant les biens de Château-l'Abbaye, enfin *Ermentières*, en 1236, dans le cartulaire de l'abbaye de Marchiennes.

En 1136, dans la bulle du pape Innocent II (Cartulaire du chapitre d'Arras), nous rencontrons pour la première fois la forme actuelle *Armentières* que nous retrouverons un siècle plus tard, 1226, dans une donation de Jean d'*Armentières* au chapitre de Saint-Pierre de Lille, et depuis cette époque elle n'a plus varié.

En latin : Buzelin la désigne *Armentaria* (cap. xxix, fol. 29) ; *Marchantius*, *Ermenteria* et *Ermentiera* ; Meyer, *Armentiria*.

Foppens dénomme ses habitants : « Philippus Montanus *Armenterius* ; Petrus Hassardus, *Armenterianus* ; Martinus L'hermite, *Armenteriensis* ».

Après une ville d'origine très ancienne, voici venir deux localités de création récente : Bois-Grenier et la Chapelle-d'Armentières, qui toutes les deux ont été distraites du territoire de la ville d'Armentières.

BOIS-GRENIER. Les titres et services des seigneurs de cette localité sont relatés dans une charte de Lille en 1532 et dans celles du xvii^e siècle.

Sur la carte de la châtellenie de Lille d'après Buzelin, nous trouvons *Chapelle-Grenier*, et le Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille (1733) nous apprend que la dédicace ou carmesse de la *Chapelle-Grenier* se célébrait le jour de l'Assomption.

La carte de l'arrondissement de Lille de H. Jouvenel porte le *Bois-Grenier*, celle de 1830, *Bois-Grenier* ; enfin celle dressée par M. Marquette, agent voyer en chef du département, 1839, *Chapelle-Grenier*. Ce hameau fut érigé en commune par la loi du

29 juin 1854 sous la dénomination de *Bois-Grenier*. La carte d'état-major au 1/320,000 n'en fait pas mention.

Bois Grenier (carte état-major au 1/80,000, carte du département par Raillard, Dictionnaire des Postes, Annuaire départemental, etc.).

CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES. Toute la partie *extra muros* d'Armentières formait avant la Révolution une paroisse connue sous le nom de *Chapelle Notre-Dame*; désignée *Chapelle d'Armentières* sur la carte de Buzelin, cette localité ne figure pas sur celle de Martin Doué.

Le Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille dit, en parlant d'Armentières : « Elle dépend pour le spirituel du diocèse d'Arras, dont l'évêque est le patron de la cure aussi bien que de la *Chapelle nommée d'Armentières* »; d'après le même répertoire, la carmesse de la *Chapelle d'Armentières* était fixée au jour de la Trinité.

Le décret du 13 prairial an 11 réunit le territoire de la *Chapelle d'Armentières* à celui de la ville du même nom, dont il fut de nouveau détaché par l'ordonnance du 22 novembre 1820 pour former une commune.

Les cartes de l'arrondissement de Lille, 1830, et de M. Marquette, 1839, portent la *Chapelle-d'Armentières*, qui est la forme officielle actuelle.

Nous trouvons toutefois, dans le *Cameracum christianum* de Leglay, la désignation *Armentières-Campagne*.

A l'extrémité sud du village de la Chapelle-d'Armentières, en bordure de la route nationale n° 42 (de Lille à Dunkerque), se trouve une importante agglomération située sur les territoires des quatre communes d'Ennetières-en-Weppes, Chapelle-d'Armentières, Prémésques et Houplines, désignée sous le nom de *WEZ-MACQUART*. Cette localité, quoique n'ayant pas d'administration municipale distincte, possède église, compagnie de pompiers, sociétés de musique, bureau de douane, régie des contributions indirectes.

Nous la trouvons désignée *Wez-Macquart* sur la carte de 1830; — *Wez-Macar-Leleux* sur la carte industrielle du Nord, dressée par Marc Jodot de Douai, 1834; — *Le Wez-Macquart*, sur celle de M. Marquette, 1839; *Wez-Macquart* sur la carte d'état-major, dans l'Annuaire de l'arrondissement de Lille de Ravet-Anceau et dans l'Almanach ecclésiastique du diocèse de Cambrai.

Toutefois ce lieu dit doit être d'origine ancienne, puisque nous trouvons dans le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, la location d'une cense à *Lambiert dou Wés Makaire*, 17 juin 1345.

CAPINGHEM. Ce très modeste village est cité la première fois dans le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille : en 1124, l'évêque Simon de Tournai approuve la donation faite au chapitre de Saint-Pierre de l'autel de *Capingem*; huit ans plus tard, en 1132, ce même évêque confirme cette donation : *altare de Campingem*; dans sa bulle en date du 3 mai 1144, le pape Célestin II confirme la possession de l'autel de *Campingehem* à la collégiale de Saint-Pierre de Lille.

Hugo de Krampingehem (1159) paraît comme témoin dans la charte de Gautier, seigneur d'Halluin, portant donation à l'abbaye de Saint-Aubert, et en 1201 un *Colard de Campinghem* est témoin dans une charte de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut.

La charte du 30 janvier 1248 de Wautier, évêque de Tournai, renouvelant et confirmant les donations d'autels faites antérieurement à Saint-Pierre de Lille par ses prédécesseurs, désigne celui de *Capingem*.

Estievans de Campinghehem, 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

1382, *Jacques li Prouvos, chevaliers, sires de Campinghehem*, donne à l'abbaye de Flines diverses rentes sur des héritages situés à Lille, en dehors de la porte des malades (Cartul. abbaye de Flines).

Parrochia de Capinghehem, 1457 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Campinghehem, 1588 (Division du diocèse de Tournai).

Campinghehem (Carte du *Gallo-Flandria*).

Capinghem (Carte de Martin Doué).

1733. Nous trouvons la désignation actuelle *Capinghem*, qui est la forme adoptée depuis cette époque.

ERQUINGHEM-SUR-LA-LYS. L'arrondissement de Lille renferme deux villages d'Erquinghem, situés l'un et l'autre dans le quartier de Weppes. Ils se différencient par les désignations tirées de leurs positions géographiques.

Nous trouvons un *Jean de Herchengehem*, témoin dans une charte de Baudoin, comte de Flandre, confirmant en 1116 les pos-

sessions de l'abbaye de Saint-Amand (Titre de l'abbaye de Saint-Amand).

Erkinghem, 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Erquinghem, 1339 (Cartul. de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Le cartulaire de l'abbaye de Marquette nous offre, dans une même année (1384), deux variantes : *Erkinghem* et *Erkinghem* ; à la même source, nous rencontrerons en 1598 le nom actuel d'*Erquinghem*.

Sur la carte du *Gallo-Flandria*, il est indiqué *Erquinghem*.

Buzelin le donne en latin *Arquinghemum*, et en français *Arquinghem* (cap. xxvii, fol. 145).

Martin Doué et le Dictionnaire de 1733 le désignent : *Erquinghem-sur-la-Lys*. Ce nom n'a subi aucune modification depuis cette époque.

FRELINGHIEN. Dans son diplôme de 1066, Baudouin de Lille, comte de Flandre, assignant une donation à l'église et au chapitre de Saint-Pierre de Lille, dit : « *in villa Fredlenchelem, III mansos et VI bunariosos* ».

Frelinghem, 1113, dans la bulle du pape Pascal II, énumérant les possessions de l'abbaye de Bourbourg (Bibl. nat., ms. 9920 fonds latin).

Frelinghem, 1119, dans la bulle du pape Calixte II, confirmant les possessions de ladite abbaye.

Gérard de Frelinghem, 1169, charte de Philippe, comte de Flandre (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Frelinghem, 1170 (Cartul. de Notre-Dame de Bourbourg).

Freringiers, 1173, dans la bulle du pape Alexandre III, confirmant des possessions de Château-l'Abbaye.

Philippe-Auguste, roi de France, confirmant les donations faites antérieurement à l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, indique *Wellengueshem*.

Le testament de la comtesse Marguerite daté de 1273 porte *Ferlenghiem* (Chambre des comptes de Lille).

Au cours des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, nombreux sont les titres provenant des abbayes de Flines, Loos et Marquette, ainsi que du cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Ils donnent les variantes suivantes :

Ferlenghien, 1222-1235 (S.-P.-L.), 1312 (Loos), 1374, 1448 (Flines).

Ferlenguien, 1330 (Loos); — *Ferlinghehem*, 1236 (Loos); — *Ferlinghien*, 1236 (M.), 1448 (Fl.); — *Frelinghiem*, 1264 (M.); — *Frelinghem*, 1285, 1337, 1429 (M.); — *Frelinghien*, 1236 et 1441 (M.).

Frelinghehem (Carte du Gallo-Flandria).

Frelenghien (Carte de Martin Doué).

1733. Le Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille indique le nom actuel *Frelinghien*, qui depuis cette époque n'a pas varié; toutefois la carte d'état-major au 1/320,000 porte *Frélinghien-sur-la-Lys*.

HOUPLINES. En 1106 est cité un *Remigius de Hupplinis* (Cartul. de Bourbourg, n° 165).

1248, *Houpelines*, dans une charte du prieur du monastère fondé en ce lieu et qui dépendait de l'abbaye de Saint-Basle, près Reims.

Dans le cartulaire de l'abbaye de Marquette nous relevons, au cours du XII^e siècle : *Houpelines*, *Hopelines*, *Houplines*; cette dernière forme se retrouve dans les cartulaires de l'abbaye de Flines et de la collégiale de Saint-Pierre de Lille; elle s'est maintenue depuis cette époque jusqu'à nos jours, cependant nous trouvons *Houplines* sur la carte d'Houdan et sur celle de Jouvenel.

En latin, *Hupplinia* (Buzelin, cap. XXIX, fol. 146).

Foppens en désigne ainsi les habitants : *Joannes Bourgesius Hopliniensis*.

Au village d'Houplines se rattachait l'importante dépendance de FLENQUES, citée dans le cartulaire de la collégiale de Saint de Lille; en latin : *Fleneca* (1066), *Flenecka* (1202), *Flenecca* (1229), et en français *Flennece* et *Flenneke* en 1229.

PRÉMESQUES. *Primeca*, dans la bulle du pape Célestin II confirmant le 3 mars 1144 les possessions de l'église Saint-Pierre de Lille (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Dans un diplôme de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, en faveur de l'abbaye de Loos en 1152, on trouve cité un *Stephanus de Primeka*.

Raso de Primeske figure dans une donation de Gauthier d'Halluin à saint Aubert, 1159, et un *Stephanus de Primesque* en 1161 dans le cartulaire du Cateau.

La bulle du pape Alexandre III en 1164 la désigne *Primeka* (Cartulaire de l'abbaye de Loos) : la charte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, 1174, en faveur de l'abbaye de Loos, parle d'un nommé *Balduinus de Malo-Prato*, désignation que l'on peut traduire « Mauvais pré ou pré Méchant ».

Le même cartulaire de Loos le dénomme *Premecca*, en 1177 et 1200; *Priméke* en 1236 et *Premeke* en 1267.

1588; *Primesques* dans la division du diocèse de Tournai.

Depuis le commencement du xvii^e siècle, la désignation actuelle *Prêmesques* a toujours été adoptée.

CANTON DE CYSOING.

Le canton de Cysoing comprend quatorze communes, dont deux, Péronne et Sainghin, dépendent du Mélandois; toutes les autres sont situées en Pévèle.

BACHY. Ni le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, ni celui de l'abbaye de Flines ne font mention de ce village dont la seigneurie relevait de la terre de Templeuve en Dossemes.

En 1159, un *Ivo de Bacies* figure dans une donation de Gautier à saint Aubert, et en 1161 le cartulaire de Saint-André du Cateau parle de *Joannes de Bacies*.

Bachia, dans Buzelin (cap. xvii).

La forme actuelle *Bachy* n'a pas varié depuis de longs siècles; nous la trouvons dès 1500 (Archives de la seigneurie de Bachy, ms. in-fol., bibliothèque L. Quarré-Reybourbon), cartes du *Gallo-Flandria*, Martin Doué; Petit Dictionnaire de 1733; cartes d'état-major et modernes, Dictionnaire des Postes, etc.

BOURGHELLES. Le plus ancien titre que nous possédions sur cette localité est la donation faite par Simon, évêque de Tournai, en 1130 de l'autel de ce village, *altare de Bouerghiele*, lors de l'établissement de deux grands vicariats dans son église cathédrale.

En 1194, elle est désignée *Burghiella* dans une charte d'Étienne, évêque de Tournai (Arch. de la ville de Tournai; Cartul. de l'abbaye de Cysoing, fol. LXIX).

Nous voyons figurer un *Buissard de Borghelles* dans une charte

de Baudouin, comte de Hainaut, à l'abbaye de Saint-Denis, près Mons, en 1190.

L'orthographe passe ensuite par les formes suivantes :

Au cours du ^{xiii}^e siècle : *Borghella*, 1211 (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille) et 1228 (Cartulaire de l'abbaye de Cysoing); — *Borghele*, 1219 (*ibid.*) et 1226 (Cartulaire de l'abbaye de Loos); — *Borghiele*, 1239 (Cartul. de l'abbaye de Marchiennes) et 1244 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); — *Burgella*, 1246 (Cartul. de l'abbaye de Marchiennes); — *Bourghiele*, 1286, et *Bourghelle*, 1288 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); *Bourgella*, 1290 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Au ^{xv}^e siècle, *Bourguelle*, 1417, dans le fonds de l'abbaye de Beaufort (Arch. départ. du Nord).

Au ^{xvi}^e siècle, *Bourgielle*, 1588 (Division du diocèse de Tournai); *Bourghielles*, sur la carte du *Gallo-Flandria*.

Au ^{xvii}^e siècle, *Bourgeles*, sur la carte Martin Doué.

Au ^{xviii}^e siècle, *Bourghelles*, 1733 (Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille); depuis cette époque, n'a plus varié.

BOUVINES. *Villa Bovinas*, tel est le nom sous lequel figure en 1002, dans le diplôme d'Arnould, comte de Flandre, le donnant à l'abbaye de Saint-Amand, ce village de *Bouvines* si célèbre dans l'histoire par la victoire qu'y remporta le 27 juillet 1214 le roi de France Philippe-Auguste.

Une bulle du pape Pascal II confirme cette donation en 1107 et la désigne *Bovina*; en 1164, nous trouvons *Altare de Bovines* dans une charte de Gérard, évêque de Tournai, confirmant les possessions de l'abbaye de Cysoing.

Dénommé *Bovina* en 1200 dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand, le village est appelé *Bouvines*, 1213 (*ibid.*); 1286 (Cartul. abbaye de Cysoing); 1289 (Cartul. abbaye de Flines).

1377, *Jean de Bouvines* est cité dans un acte (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille, liber catenatus n° 762).

Bovinae seu Pons Boviniensis (Buzelin, cap. xviii, p. 88).

Pont à Bouvines (carte du *Gallo-Flandria*).

Le Pont à Bouvignes (Carte de Martin Doué).

Bouvines (Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille, 1733); depuis cette époque, cette forme est celle sous laquelle le village est désigné sur toutes les cartes et documents contemporains.

CAMPHIN-EN-PÉVÈLE. Deux villages de l'arrondissement de Lille portent le nom de Camphin; l'un se trouve dans le quartier de Pévèle, à la limite de la châtellenie de Lille et du Tournésis; l'autre dans le quartier de Carembaut, aux confins de l'Artois.

Camphin-en-Pévèle est un très ancien village : *Canfinium* est cité dans le partage des biens du comte Évrard en 837 (Archives de la ville de Tournai, fol. III; Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Le cartulaire de Marchiennes nous révèle l'existence d'un *Walter de Canfin* en 1120; la charte de Gérard, évêque de Tournai, confirmant la possession de l'abbaye de Cysoing en 1164, y comprend *Altare de Canfmo*.

Le pape Alexandre III confirme à nouveau les biens de l'abbaye de Cysoing en 1180; cette bulle porte *Canfen*, tandis que deux ans plus tard, en 1182, sur la charte d'Évrard, évêque de Tournai, c'est *Canfan* que nous voyons inscrit.

Au XIII^e siècle, *Camphain*, 1204 (Charte de Goswin, évêque de Tournai); — *Camphain lez Cysoing*, 1293 (Cartulaire de l'abbaye de Marquette).

Au XV^e siècle, *Camphaing*, 1416 (*ibid.*) et 1417 (Arch. départ. du Nord, fonds de l'abbaye de Beurepaire).

L'obituaire de l'abbaye de Cysoing nous révèle, au XVI^e siècle, deux modes différents : *Dominus Bernardus Le Metre quondam curatus de Camphin*, 1568, et *Frater Balduinus Quillard, quondam curatus de Kamphain*, 1679.

Le cartulaire de l'abbaye de Marquette, au cours des XVI^e et XVII^e siècles, ne varie pas la forme de *Camphain*.

En latin *Camphinium* (Buzelin, cap. XVII, p. 87).

Les cartes du *Gallo-Flandria* et Martin Doué, ainsi que le Petit Dictionnaire de 1733, sont unanimes pour donner *Camphin*.

C'est depuis la division de la France en départements que le suffixe en *Pévèle* a été ajouté au mot *Camphin*, pour le différencier de *Camphin-en-Carembaut*.

CAPPELLE. Ce village où étaient situées les prisons de l'abbaye de Flines est cité très souvent dans le cartulaire de cette abbaye. Son territoire était compris autrefois dans celui de Templeuve dont il fut distrait par Gautier II de Marois, évêque de Tournai, et érigé en paroisse en 1221. Il doit son nom à une chapelle dédiée à saint Nicolas.

C'est le cartulaire de l'abbaye de Cysoing qui nous en révèle l'existence en 1213, *La Capèle*, et dans l'état des biens de la même abbaye, 1286, *Le Capielle* (Chambre des comptes de Lille).

Le cartulaire de l'abbaye de Flines le désigne sous les dénominations suivantes : *Cappella sancti Nicholai*, 1219, *Capella*, 1248, 1253; — *Capella in papule*, 1250; — *Le Capèle*, 1258; — *Le Chapielle en pèvèle*, 1314; — *Capelle en Pèvèle*, 1334, 1372, 1376, 1420; — *Capielle* ou *Le Capielle*, 1341, 1344, 1373, 1385, 1422, 1436; — *Capielle Saint Nicolay*, 1348; — *Cappelle en Pèvèle*, 1386, 1443; — *Capelle*, 1509.

Chapelle (Carte du *Gallo-Flandria*).

Chappelle en Pèvèle (Carte de Martin Doué).

Capelle en Pèvèle (Petit Dictionnaire de 1733).

Capelle, dans l'état des biens appartenant à l'abbaye de Cysoing (Archives du Nord, registre de l'année 1755), carte de Houdan et carte de Jodot, 1834.

Cappelle depuis 1839, sans variation.

La commune de Cappelle possède plusieurs hameaux ou lieux dits qui ont une grande ancienneté; ils sont cités maintes fois dans le cartulaire de l'abbaye de Flines.

A l'extrémité sud du village se trouve l'important hameau de *Wattines*. Ce fief, situé sur les territoires de Cappelle et de Bersée, figure pour la première fois, *Wastina*, dans la grande charte où sont énumérés et confirmés les biens de l'abbaye de Flines; *Wastina* également en 1252 et 1251, *Wastines* en 1407, 1409 et 1509; dans cette dernière pièce, nous relevons le passage suivant : Pierre de Lambel a récemment acheté à la veuve de Jean, bâtard du Bersée, un bonnier de bois situé le long du chemin qui va de *Wastines* à *la Pisonnerie*; or ce dernier lieu dit figure sur les cartes actuelles sous le nom de la *Poissonnerie*.

Vers le sud-est nous rencontrons le hameau COQUERIE : un acte de vente, daté d'avril 1334, indique : *De Coherie, gisans en le parosche de Le Capelle en Pèvèle entre le dit Capelle et le pont de Cambre*. Dans l'état des biens et revenus de l'abbaye au XIV^e siècle : *ce sont les rentes de la Kokerie que l'on reçoit à la Capielle*; *La Cocquerie*, dans semblable état dressé au XIV^e siècle. *Coquerie* (État-Major, Raillard).

COBRIEUX. En 1128, une charte de Thierry d'Alsace, comte de

Flandre, nous révèle l'existence de cette localité qui y est dénommée *Corbriu* (Arch. départ. du Nord); en 1180, une bulle du pape Alexandre III confirme à l'abbaye de Cysoing la possession de *Cobria*.

Il existait à Cobrieux dès 1226 une riche et puissante commanderie des chevaliers du Temple; nous relevons parmi les anciens commandeurs: en 1251, frère Alexandre, *præceptor de Corberi*; en 1270, frère Supi, *commander de Corberi* (Leuridan, *Statistique féodale*). En 1271, la commanderie est désignée *de Corbris*.

Le cartulaire de l'abbaye de Cysoing, dans lequel abondent les documents relatifs au village de Cobrieux, nous énumère les variantes suivantes aux XIII^e et XV^e siècles: *Corbriu*, 1218, 1221, 1288; — *Cobriu*, 1288; — *Coubri*, 1290; — *Corbrieu*, 1417, 1441; — *Cobrieu*, 1496.

Cobrieu (Carte du Gallo-Flandria).

Combrieu (Carte de Martin Doué).

Cobrieu (Petit Dictionnaire de 1733); c'est sous cette forme qu'elle figure en 1755 dans l'état des biens appartenant à l'abbaye de Cysoing; elle n'a pas varié depuis.

En latin, *Cobrieuum* (Buzelin, cap. xvii, p. 87).

La commanderie qui avait traversé sans encombre la suite des siècles fut détruite en 1789. La carte de M. Marquette (1839) indique encore la ferme du Temple; cette dénomination a disparu des cartes actuelles.

CYSOING. Les origines de cette ville semblent remonter à une haute antiquité. Drenulus, disciple de Joseph d'Arimatee, y serait venu prêcher la foi en l'an 73 après Jésus-Christ.

Au VI^e siècle, à l'endroit où se trouve Cysoing, existait un village du nom de *Keulent*.

Une riche abbaye d'hommes, de la règle de saint Augustin, s'élevait à Cysoing. En 837, Evrard, duc de Frioul, fondateur de cette abbaye, la dénomme dans son testament *Cisonium*; c'est sous cette forme que nous la retrouvons en 870 dans l'acte de confirmation de Gisèle, veuve du comte Evrard, en 1186 dans une charte de donation à l'abbaye de Cysoing par Jean de Lasdast (Cartul. de l'abbaye de Cysoing), et en 1191 dans un acte de la reine Mathilde, comtesse de Flandre, accordant des bienfaits au couvent de Bergues.

Arnulphus, dominus de Cysonio, 1252, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand (Arch. départ. du Nord).

Abbaie Chisoin, 1292, rôle de la taxe imposée par Guy de Dampierre, comte de Flandre, sur tous les couvents et communautés religieuses à l'effet de faire face aux frais d'armement des côtes de Flandre (*Mémoires de la Commission royale d'histoire de Belgique*, iv^e série, t. XI, p. 169).

Cisoing, 1296 (Cartul. de l'abbaye de Flines, 1357 et 1481, Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Chisoing, 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille; 1369, Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Cisoing; 1588, division du diocèse de Tournai.

Chisoing (Cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué).

Cysoing, 1733 (Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille); aucun changement depuis cette époque.

GENECH. Encore un village qui date de la conquête romaine et doit son nom à une institution de l'empire romain; situé au milieu du bois et marais, il fut choisi par les conquérants de la Gaule pour l'établissement d'un *Genechs*, dépendant de Tournai; cette ville était, avec Lyon, Arles, Reims, Trèves et Metz, le centre de six grands magasins, administrés chacun par un officier appelé *procurator Gyneclorum*; toutefois le premier document que nous trouvons ne date que de 1162, c'est une charte de Milon II, évêque de Téroouanne, où la ville est désignée *Genec* (Arch. de la ville de Lille, collection Godefroy).

Genech est très souvent cité dans le cartulaire de l'abbaye de Cysoing: au XII^e siècle, *Genetz*, *Genes*, *Geneis*; — au XIII^e siècle, *Genec*, 1221; — *Genaich*, 1393, dans un acte de vente et d'aliénation d'immeubles en faveur de l'abbaye de Cysoing (Arch. départ. du Nord), et *Genetz*, 1513, dans la protestation de l'abbé de Cysoing contre l'archevêque de Reims.

Le cartulaire de l'abbaye de Flines contient également de nombreux documents sur cette localité: *Genech*, 1240, acte de vente à l'abbaye de Flines de terres et de bois y situés; et 1253, dans la grande charte de Flines où sont énumérées et confirmées les propriétés de l'abbaye; — *Genec*, 1250, acte d'achat de terres par la comtesse Marguerite de Flandre; — *Jenec*, 1312, état des biens dépendant de la cense de Hellignies; — *Genais*, dans l'état des biens et revenus de l'abbaye au XVI^e siècle; — *Genech* est le mode employé prédominant aux XIV^e et XV^e siècles.

En 1231, *Genech*, dans le cartulaire de l'abbaye de Loos; c'est la première fois que cette forme est employée.

En latin *Genaya* (Buzelin, cap. xx, p. 114).

Genech, depuis le xvi^e siècle sur toutes les cartes et tous les documents officiels.

A *Genech* se trouvait le hamel de FOURNES que nous voyons citer deux fois, 1393 et 1516, dans le cartulaire de l'abbaye de Cysoing; dans celui de l'abbaye de Flines, il s'écrit *Fornes* en 1250 et 1251, puis *Fournes* dans la suite. Ce hameau figure sur les cartes d'état-major et du département du Nord.

LOUVIL. C'est encore le cartulaire de l'abbaye de Cysoing qui nous fournit les renseignements relatifs à cette localité.

En 1159, elle est désignée *Lovilium*, charte de Samson, archevêque de Reims (Arch. de la ville de Tournai); — *Lovilium*, 1164, puis *Lovilium* au cours des xii^e et xiii^e siècles; — en 1219, *Louvy*; — en 1244, *Louvi*, et dès 1250, *Louvil*.

Lovégias, au xii^e siècle, dans le Cartulaire de l'église de Cambrai. En 1244, nous trouvons *Louwaing* (*ibid.*). Est-ce Louvil? Il y a doute: ce nom pourrait bien désigner également Lamain, village du Tournaisis, voisin de la frontière et relevant du baillage de Tournai; la contenance de son terroir était de 2,041 bonniers, dont la majorité des terres dépendaient de la châtellenie de Lille.

Louvy (Cartes du *Gallo-Flandria*, Martin Doué et Petit Dictionnaire de 1733).

Louvil, depuis 1790, dans tous les documents.

PÉRONNE. L'existence du modeste village de Péronne, situé sur la Marque, au milieu de gros pâturages qui furent jadis des marécages, nous est révélée dans la bulle du pape Calixte II, en 1123: *Villa Perona* (Cartul. Marchiennes).

Perona, 1142, bulle du pape Innocent II (*ibid.*).

Peronnis villa, 1184, bulle du pape Lucius (*ibid.*).

Perona villa, charte confirmant les possessions de l'abbaye de Marchiennes par Marguerite, comtesse de Hainaut.

Joseph de Pierone (Cartul. de Vicoigne).

Perona (Cartul. de l'abbiette de Lille).

Pieronne en Mélantois (Cartul. de l'abbiette de Lille, et 1343, Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Peronne, sur les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué, dans le Petit Dictionnaire de 1733 ainsi que sur les cartes et documents officiels actuels, excepté sur la carte de Houdan, qui orthographie *Perronne*.

En latin *Perona* (Buzelin, cap. XXI, p. 108).

L'appellation *en Mélantois* a été parfois attribuée à ce village pour le distinguer de son homonyme Péronne-la-Pucelle, chef-lieu d'arrondissement de la Somme.

MOUCHIN :

Muscinium, 847, dans le privilège de Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Amand.

Mouchin, 1033, dans un diplôme de l'empereur Conrad II en faveur de l'abbaye de Saint-André du Cateau.

Altare de Moscinio, 1133, charte de Simon, évêque de Tournai (Cartul. de Saint-Amand).

Alexandre de Muscin, 1238; — *Alexandre de Moischin*, 1242; — *Alexandre de Mouschin*, 1246 et 1300 (Cartulaire de l'abbaye de Flines).

Moschin, 1253 (Grande charte de Flines).

Mouschin, 1275 (Mémoires de Jeanne d'Avesnes).

Mouchin, 1300, dans un acte de l'official de Tournai (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Moussin et Moussin en Pevèle, 1398 (Cartulaire de l'abbaye de Flines).

Mouscin, dans l'obituaire de l'abbaye de Flines, et *Mouschin*, dans l'état des biens et revenus de la même abbaye au XVI^e siècle.

Moussin (Carte du *Gallo-Flandria*).

Mouchin (Carte de Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733); sans variation depuis cette époque.

SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS, deux villages du nom de Sainghin, l'un situé dans le quartier de Mélantois et l'autre dans celui de Weppes, se trouvent dans l'arrondissement de Lille; ils se différencient par l'adjonction du nom des *pagi* où ils se trouvaient situés.

Syngim, 972, dans le diplôme de Lothaire, roi de France, confirmant les possessions de Saint-Quentin en l'Isle.

Senghin, 1131, dans un acte de restitution d'Almaric de Lan-

dast à l'abbaye de Saint-Amand, et dans un état des possessions de l'abbaye de Saint-Nicolas de Tournai, recensés par Thierry-d'Alsace, 1132 (Cartul. de Saint-Amé de Douai); 1223 (Cartul. de Saint-Amand); 1232 et 1236 (Cartul. de l'abbaye de Marquette); 1279 (Cartul. de l'abbaye de Lille); 1343 et 1369 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Seghin (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Hugone de Senghinio, bulle du pape Innocent IV, datée de Pise (16 février).

Senghin en Mélanthois, 1349 (Arrêt du Parlement de Paris en date du 8 avril).

Senghin en Mélantois, 1340 (Cartulaire de l'abbaye de Marquette, et aux XIV^e et XV^e siècles [*passim*], Cartulaire de l'abbaye de Lille).

Sainghien, 1588 (division du diocèse de Tournai).

Saint Ghin (Cartes du *Gallo-Flandria* et Martin Doué). Cette appellation nous semblait être le résultat d'un véritable calembour. Après des recherches nombreuses, nous avons trouvé dans le *Dictionnaire des Saints* de Chastelain : *saint Ghin*, dont il y a une église paroissiale dans le diocèse de Tournai, sans désigner la localité. Mais le titulaire de l'église de Sainghin en Mélantois est saint Nicolas (Leglay, *Christianum Cameracum*).

Sainghin, 1733 (Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille).

Depuis 1790, *Sainghin-en-Mélantois* sur toutes les cartes et dans tous les documents modernes.

En latin, *Sanghinum* (Buzelin, cap. xxiii, p. 118).

Sanguienus dans Guillaume le Breton; ce dernier a dit, en parlant de Bouvines :

Sanguineum a Zephyro
Coesonam tangit ab astro.

TEMPLEUVE. Le diplôme de Charles le Chauve en 877, confirmant les biens de l'abbaye de Marchiennes, porte cette mention : *in pago medenentese Runcinium cum appendice villa Templovio* (Miræus, t. I, fol. 138).

Templuvium, 1108, dans la charte de Baudry, évêque de Tournai, confirmant les possessions de l'abbaye de Phalempin.

Templivia, 1154 (Cartul. du chapitre d'Arras).

Templovio, 1164, bulle du pape Alexandre III (Cartul. de l'abbaye de Loos; 1213 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Templuvia, 1166 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); 1219 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Templovium, 1210, concession de l'autel de ce lieu à l'abbaye Saint-Martin de Tournai par l'évêque Goswin; 1221 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Dans le cartulaire de l'abbaye de Flines, nous trouvons les nombreuses variantes : *Templevie en Pabula*, 1250; — *Templevie*, 1253; *Templuevie*, 1259; — *Templueve*, 1281; — au cours du XIV^e siècle, *Templueve*, *Temploeve*, *Templeuve*, *Templeuve en Pevele* et *Templeuve en Pevele*.

Les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué, le Petit Dictionnaire de 1733 donnent la forme actuelle.

En latin *Templevium* (Buzelin, cap. xvii, p. 87).

Templeuve est parfois désigné *Templeuve en Pevele* pour le distinguer de Templeuve-en-Dossemez, commune du quartier du Ferrain appartenant depuis les traités de 1815 au royaume de Belgique.

WANNEHAIN. Cette commune, où la châtellenie de Lille possédait quelques bonniers de terre, dépendait du baillage de Tournai.

Altare de Guenehem, 1108, bulle du pape Pascal II confirmant les possessions du chapitre de Tournai.

Altare de Wenehem, 1190, bulle du pape Clément III confirmant les mêmes possessions.

Wenehem, 1177 (Cartul. abbaye de Cysoing).

Almoricus de Wenehem, 1179, est cité dans un acte d'Évrard d'Avesnes, évêque de Tournai.

Wanchaing, 1248 (Cartul. de l'abbaye de Saint-Amand).

Platiel de Warnehaing, 1288 (Arch. de l'État à Gand, n° 467); — *Platus de Waneheng* (Cartulaire de l'abbaye de Cysoing, Appendice n° 11).

Wanehaing, 1296 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Au XIV^e siècle, *Waneheng* (*ibid.*).

Au XV^e siècle, *Wanehaing* (Cartulaires de l'église Saint-Pierre de Lille et de l'abbaye de Cysoing).

En 1441, une pièce portant le scel de *Gérard de Waneheing* avec la légende : *scel de Gérard de Wanehain*, est citée par Demay (*Inventaire des sceaux des Flandres*, n° 1770).

Wasnehaing, 1516 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Wanenhain, 1588, dans la division du diocèse de Tournai.

La forme actuelle *Wannehain* apparaît pour la première fois en 1553 : *Jacques de Landas, seigneur de Wannehain* (Arch. de l'hôpital de Seclin, n° 151).

Wannehain (Cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué).

Wannain (Carte de Houdan).

Wanehain (Carte de Jouvenel).

Wannehain, sur toutes les cartes et documents depuis 1830.

CANTON D'HAUBOURDIN.

Le canton d'Haubourdin comprend seize communes : Emmerin, Haubourdin et Loos du quartier de Mélandois, toutes les autres sont situées en Weppes.

BEAUCAMPS. Le village de Beaucamps doit remonter à une haute antiquité ; il est situé près de la voie romaine qui joignait Tournai au pont d'Estaires ; toutefois nous ne trouvons aucun document certain avant l'année 1194 ; dans une charte d'Étienne d'Orléans, évêque de Tournai, il est désigné *Bellocampus* (Arch. de la ville de Tournai, Cartul. de l'abbaye de Cysoing, fol. LXIX).

Biaucamp, 1288, charte de Guy, comte de Flandre (Archives de l'État à Gand, pièce n° 467).

Beaucamp (Cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué).

Beaucamps, Petit Dictionnaire de 1733, et depuis sans aucune modification.

En latin, *Bellocampus* (Buzelin, cap. xxxi, p. 151).

EMMERIN :

Altare de Amerin, 1158, bulle du pape Adrien IV (Cartul. de l'abbaye du Mont-Saint-Éloi).

Amerin, 1160, 1177, bulle du pape Alexandre III (Cartul. du prieuré d'Aubigny).

Hugo de Amerin, 1218, charte de Roger, châtelain de Lille (Cartul. abbaye de Loos).

Rogier dou Castiel de Amerin (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille).

Emmerain, 1708 (Carte de la Canonnade d'Ennetières).

Emmerin, sur les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué,

dans le Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille et sur toutes les cartes et documents postérieurs à cette époque.

En latin, *Emerrinum* (Buzelin).

ENGLOS. Dans un acte de donation à l'abbaye d'Anchin en 1096 figure comme témoin un *Eustachus del Angles*. Ce nom nous semble bien se rapporter au village d'Englos.

1152, *Hugo de Englos* est témoin dans un diplôme de Thierry d'Alsace, en faveur de l'abbaye de Loos.

Au cours du XII^e siècle, *Englos*; au XIII^e, *Engelos* dans le cartulaire de l'abbaye de Loos.

Engeloum (Buzelin, cap. XXXI, p. 153).

Englos (Carte du Gallo-Flandria).

Engloz (Carte Martin Doué).

Englos, (Petit Dictionnaire de 1733); depuis n'a plus varié.

ENNETIÈRES-EN-WEPPES. L'autel de ce village appartenait déjà en 1036 à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, *Villa Anatirs* (Cartul. de l'abbaye de Gand).

In Anetières I mansum, 1066, dans l'acte de dotation de Saint-Pierre (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Hanetières, 1140, dans la charte donnée par Simon, évêque de Tournai, confirmant des autels concédés à l'église abbatiale de Saint-Pierre de Gand.

Anethires, 1202, charte de Philippe-Auguste confirmant la donation de l'église Saint-Pierre de Lille (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille).

Anetières, 1204 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); 1236 (Cartul. de l'abbaye de Loos); 1370 (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille); 1588 (Division du diocèse de Tournai).

Annetières, 1360 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Ennetiers (Carte du Gallo-Flandria).

Ennethières (Carte de Martin Doué).

Ennetières en Veppes (Petit Dictionnaire de 1733).

Ennetières-en-Weppes, depuis 1792.

ERQUINGHEM-LE-SEC. C'est au XIII^e siècle, dans le cartulaire de l'abbaye de Loos, où nous verrons souvent citer ce village, que nous trouvons son extrait de naissance.

- Herkinghem le Sec*, 1224 (Cartul. abbaye de Loos).
Herchinghem le Sec, 1226 (*ibid.*).
Erchinghem le Sec, 1227 (*ibid.*).
Erkinghem, 1344 (*ibid.*).
Erquinghem, 1345 (*ibid.*).
Erkinghem le Sec, 1383 (Cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille).
Arbuingham le Sec, 1504 (Cartul. abbaye de Loos).
Arquinghem (Carte du *Gallo-Flandria* et carte de Houdan).
Erquinghem-le-Sec (Carte de Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733), forme actuelle.

ESCOBECQUES. Un nommé *Gossinus d'Escobec* est témoin en 1096 dans une donation à l'abbaye d'Anchin.

1158, *Alide de Escobeke*, femme de Jean, seigneur de Lenglée, figure dans une donation à l'abbaye de Saint-Aubert.

Scaubeca, 1228 (Cartul. abbaye de Loos).

Scaubeka, 1236, bulle du pape Grégoire IX (*ibid.*).

Escaubeke, 1531 (*ibid.*).

Escobecq (Carte du *Gallo-Flandria*).

Escobecque (Carte Martin Doué).

Escobeque (Petit Dictionnaire de 1733).

Escobeck (Carte de Houdan).

Escobecques (Cartes état-major, Raillard, Dictionnaire des Postes, Annuaire administratifs et commerciaux, etc.).

HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN. Cette commune doit à l'abbaye de Loos son certificat d'origine : elle existait en 1164 ; la bulle du pape Alexandre III en fait mention, *Halennes* (Cartulaire de l'abbaye de Loos).

Alennes, 1201 ; — *Halennes*, 1220 (*ibid.*).

Hallennes (Cartes de Martin Doué et du *Gallo-Flandria*).

Hallennes-lez-Haubourdin (Petit Dictionnaire de 1733 et sur tous les documents depuis cette époque).

HAUBOURDIN. Quoique situé en Mélandois, Haubourdin était terre souveraine, domaine particulier du châtelain de Lille. « Ce lieu, dit Martin Doué, a privilège de ville et a esté érigé en viscomté. »

Haburdin, 1168, 1176 (Cartul. abbaye de Loos).

Arboden, Harbordim, Habordin, au XII^e siècle (*ibid.*).

Haboudin, au XIII^e siècle (Cartul. de Saint-Pierre de Lille et Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Haubordinum (Marchantius).

Haubourdinum (Buzelin, cap. xxxiii, p. 152).

Haubourdin (Cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué; Petit Dictionnaire de 1733, ainsi qu'actuellement).

LE MAISNIL. Comme beaucoup, le village de Maisnil doit remonter à la conquête romaine, il est situé également près de la voie qui allait de Tournai à Cassel en passant par Estaires. Néanmoins le premier acte authentique où cet endroit soit cité est la fondation de l'abbaye de Loos en 1187, acte dans lequel nous voyons figurer comme témoin *Petrus de Maisnil* que nous retrouvons en 1171 dans la charte de Philippe, comte de Flandre.

Maisnil, 1179, dans une charte du même comte (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Mesnil, 1183 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Altare de Mesnel, 1187, dans la bulle du pape Clément III en faveur du chapitre de Saint-Piat de Seclin.

Maisnilium, 1193, dans une déclaration de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre; 1244 (Cartul. abbaye de Loos).

Au Mesnil, 1296 (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille).

Maisnil (Cartes du *Gallo-Flandria* et Martin Doué, et Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille, 1733).

Mainilium (Buzelin, cap. xxxi, p. 152).

Le Maisnil en Vespres (Cartes de Houdan et de l'état-major au 1/80,000).

Le Mesnil en Weppes (Carte de 1830).

Le Maisnil (Annuaire statistique du Nord, Annuaire des Postes).

LIGNY. Cette minuscule commune, la moins considérable de l'arrondissement de Lille au point de vue de la population (112 habitants), ne possède ni église, ni école et est tributaire de Beaucamps.

En 1168, dans une charte de Philippe, comte de Flandre, nous relevons le nom d'un *Robertus de Latiniaco*, qui, dans une autre charte du même comte en 1174, est désigné cette fois *Robertus de Liniaco*.

Linies in ferin (?), 1283 (Cartul. de Marœuil).

Laingni, 1292 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Ligny de la Gauquerie, 1498, dans un acte de recensement.

Ligny, Carte du *Gallo-Flandria*, de Martin Doué et dans le Dictionnaire historique de 1733. Nul changement depuis.

LOMME. *Villa Ulmo*, c'est sous cette dénomination que figure le village de Lomme en 1066, dans la charte de donation de Baudouin, comte de Flandre, à l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, charte qui assigne la véritable origine d'un si grand nombre de localités des environs de Lille.

Ulmo, 1144, bulle du pape Céleste II confirmant les possessions de Saint-Pierre de Lille.

Hugo de Ulmo est nommé dans un diplôme de Thierry d'Alsace, 1152 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Hugo de Ulmo, 1171, témoin dans un acte de donation (*ibid.*).

Le cartulaire de Saint-Pierre de Lille nous donne de nombreuses variantes que nous soumettons par ordre de date :

Au XIII^e siècle : *Ulma*, 1202 ; — *Ulmo*, 1215, 1248 ; — *Lomme*, 1224, 1231, 1252 ; — *Loulme*, 1249.

Aux XIV^e et XV^e siècles, *Loume*, 1323 ; — *Lome*, 1323 ; — *Lomme*, 1349, 1377, 1433, 1457.

Sanderus, dans son *Flandria illustrata*, reproduit le château de Lomme avec cette inscription : *Castrum Ulmense, vulgo Lomme*.

L'hommum en latin, *L'homme* en français (Buzelin, cap. XXXI, fol. 153).

L'homme (Carte Martin Doué).

Le Petit Dictionnaire de 1733 donne l'indication suivante : *Lomme et le Temple*, 543 bonniers, *dédicace le dimanche après la Saint-Jean*.

Le Temple ou maison de *La Haye*. L'ordre des Templiers possédait à Lomme une commanderie qui dépendait de celle de Caëstre.

1205, il est fait mention du *temple de la Haye* dans une charte de l'abbé de Loos portant échange d'une pièce de terre contre un pré appartenant aux frères de la Haie, *Fratribus templi de Haia*.

1330, convention entre le commandeur à la Haie, à Lomme, et le chapitre de saint Pierre, *domus de Hagha*.

Le temple de Lomme avait deux annexes, l'une dite de *Pérenchies*, l'autre du *grand Mesnil*.

La maison du Temple de Pérenchies était située près du territoire

de Verlinghem : en 1167, Bauduin, prieur de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle, céda aux chevaliers de Malte une terre qui appartenait à cette abbaye et située à Pérenchies : ...*nostram terram apud Perencies*; celle du grand Mesnil se trouvait sur le territoire de Radinghem, vers le nord du village, du côté de l'Épine-l'Apostel, près du chemin se dirigeant vers le Wez-Macquart.

Actuellement ces trois maisons du Temple sont indiquées sur les cartes (État-major, Raillard, etc.), *Lomme* et *Perencies* sous le nom de *ferme du Temple*, celle de *Radinghem* sous celui de *ferme du grand Mesnil*.

Loos. C'est à la célèbre abbaye qu'y fonda saint Bernard au XII^e siècle que Loos doit sa célébrité.

En latin, il n'affecte qu'une seule forme, *Laus*; en français, deux : *Los* et *Loz*, pour arriver à celle actuelle *Loos*.

Laus, en 1164 et 1175 (Cartul. abbaye de Loos); 1240, *in monasterio Marie de Laude* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille), 1280 (Cartulaire de Notre-Dame de Condé; Buzelin, cap. xxii, p. 119). L'église de Loos fut et est encore le lieu d'un pèlerinage très suivi, une Vierge miraculeuse y est vénérée, et les anciennes chartes latines nomment ce village : *Laus beatæ Mariæ* (Leglay, *Cameracum Christianum*).

Loz, 1152 et 1236 (Cartul. de l'abbaye de Loos) et sur la carte Martin Doué.

C'est sous la forme de *Los* que nous le rencontrons à chaque page du cartulaire de l'abbaye de Loos dès 1147, toutes les fois qu'il est cité dans celui de l'abbaye de Flines, sur la carte du *Gallo-Flandria*, dans le Petit Dictionnaire de 1733. C'était encore l'orthographe usitée à la fin du XVIII^e siècle, car nous trouvons dans le numéro du 26 septembre 1792 de la *Gazette du département du Nord* : « Les intrépides et braves habitants de Santes, de *Los* et d'Emmerin se sont levés et ont donné la chasse aux brigands d'Autrichiens. »

Au XIX^e siècle, *Loos*.

Avant que le village de Loos ne fût doté d'un bureau de poste, le calendrier des postes indiquait *Loos lez Lille*.

L'abbaye de Loos est toujours indiquée sur les cartes d'état-major et autres; sauvée de la destruction en 1793, elle sert actuellement de maison centrale de détention.

Le hameau d'*Ennequin* (Carte d'état-major) est cité en 1446 dans le cartulaire de Saint-Pierre de Lille, *Hamel d'Anekin*.

RADINGHEM. Dans la bulle du pape Jean V, confirmant les possessions de l'église d'Arras en 680, nous trouvons *Radoni villa*. Cette appellation s'applique-t-elle à notre Radinghem (Nord) ou à un village du même nom situé dans le canton de Fruges, arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais)? Les deux villages peuvent se réclamer de cette lointaine existence, puisqu'ils étaient compris l'un et l'autre dans le périmètre de l'ancien diocèse d'Arras. Quoi qu'il en soit, nous savons, par le cartulaire de l'abbaye de Loos, que Radinghem existait en 1168 : *Johanes de Radinguehem*, *Ibertus de Radingaehan* sont témoins dans une charte de Philippe, comte de Flandre.

Radinghehem : au XIV^e siècle (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille); aux XIV^e et XVI^e siècles (Cartul. de l'abbaye de Loos) et sur la carte du *Gallo-Flandria*.

En latin, *Radinghehenum* (Buzelin, cap. xxxi, fol. 151).

Martin Doué et le Petit Dictionnaire (1733) nous donnent la forme actuelle.

SANTES. En 1140, *Eustachius de Sanctis*, chevalier, est témoin dans la charte de Nicolas, évêque de Cambrai, terminant le différend entre Godilde, abbesse de Bourbourg, et René de Ligescourt (Cartul. de l'abbaye de Bourbourg, Bibl. nat., 9920).

Wenemarus de Santes, 1159 (Donation de Gautier d'Halluin à Saint-Aubert).

Santes, 1185 (dans la charte d'Évrard, évêque de Tournai, donnant l'autel de ce village à l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille). C'est sous cette forme que nous le retrouvons au cours des XII^e, XIII^e et XV^e siècles, dans le cartulaire de cette collégiale où il est cité maintes fois; deux exceptions toutefois : en 1239, il est orthographié *Santhes*, et, dans la liste des bénéfices du chapitre, *Sanctes*. Depuis le nom de *Santes* n'a jamais varié.

SEQUEDIN. Les cartulaires de l'église de Saint-Pierre de Lille et de l'abbaye de Loos indiquent les origines de ce village essentiellement agricole.

Segedin, 1124. L'évêque Simon de Tournai approuve la dona-

tion de l'autel de cette localité au chapitre de Saint-Pierre de Lille; 1132, il renouvelle cette donation qui, en 1144, est de nouveau confirmée par la bulle du pape Célestin II, 1215, 1221, 1224 (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille).

Seghedin, 1230, 1299, 1300 (*ibid.*) dans le cartulaire de l'abbaye de Loos, on trouve les formes : *Seghedin*, 1251; — *Sekedin*, 1229; — *Segchin*, 1280, pour devenir *Sequedin*, 1410, nom moderne définitif.

WAVRIN. Un château fort dont la construction aurait été terminée vers le milieu du x^e siècle et autour duquel les manants vinrent grouper leurs habitations, telles sont les origines du village de Wavrin. Ce château servait de résidence à une puissante famille seigneuriale.

Le premier document authentique que nous rencontrons date de 1107 : *Rogier de Wavering*, dans un acte de dotation à l'église Saint-Jean à Valenciennes; le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Bourbourg nous indique *Rogerus de Waverin* en 1139, et *de Wavrin* en 1157; le même *Roger de Wafrin* est cité dans l'acte de fondation de l'abbaye de Loos en 1147; il est témoin en 1152 dans une donation de Thierry d'Alsace (Cartul. de l'abbaye de Loos); désigné en 1154 *Roger de Waurin* (Cartul. de l'abbaye de Marchiennes), nous le retrouvons encore en 1163, *Roger de Waverin* témoin dans une charte de donation à l'abbaye de Saint-Augustin au diocèse de Téroouanne, par Thierry d'Alsace, comte de Flandre.

Waverin, 1157 (Cartul. du chapitre d'Arras).

Bernardus de Vafrin, 1147, charte de Thierry d'Alsace (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Hellenus de Waverin, 1177, charte de Philippe, comte de Flandre (Cartul. de Saint-Vaast).

Walter de Wareng, 1198 (Cartul. de Vicoigne).

Wavering, 1209 (troisième Cartul. de Flandre).

1215. Deux documents du cardinal Robert de Courson, légat du Saint-Siège, parlent du prieuré de Waverin. Ce prieuré, de l'ordre de Saint-Benoît, dépendait de celui de Saint-Éloi de Noyon.

La forme actuelle se révèle en 1225 dans le cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille et n'a plus varié depuis cette époque; nous trouvons toutefois une exception : la carte de Houdan porte *Woivrin*.

En latin, *Wavrinium* (Buzelin, cap. xxvii, p. 140).

CANTON DE LA BASSÉE.

Toutes les communes du canton de la Bassée sont comprises dans le quartier de Weppes.

: **AUBERS.** La dîme de l'église appartenait au chapitre d'Arras, ainsi que le prouvent les deux documents suivants :

Otbertium, 1135, bulle du pape Innocent II; *Altare de Obertio*, 1152, bulle du pape Eugène III (Cartul. du chapitre d'Arras).

Oberth, 1178 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Oberch, 1210, 1220 (Cartul. de Saint-Amé de Douai).

Le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille donne les formes suivantes : *Oberch*, 1210; — *Obert*, 1211; — *Oberc*, 1214, 1215; — *Oberch*, 1215, 1243; — *Aubierch*, 1324.

Auberch, 1344 (Cartul. de la Dame de Cassel).

Aubierch, au cours des XIV^e et XV^e siècles (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Auberche (carte du *Gallo-Flandria*).

Auberch (carte de Martin Doué).

Aubert (Petit Dictionnaire de 1733).

Aubers, depuis le commencement du XIX^e siècle.

Le village d'Aubers possède trois hameaux anciens :

Hameau de POMMEREAU, divisé en deux parties sur les cartes d'état-major : *Bas Pommereau* et *Haut Pommereau*; ce hameau paraît avoir été le centre primitif du village d'Aubers; il se trouve cité dans la bulle du pape Calixte II en 1123 relative aux biens de l'abbaye de Marchiennes.

En 1211, Robert II, prévôt de Saint-Aimé, cède à Robert Crespin toutes les dîmes qu'il possédait au terroir de *Spumerel* (*Pommeriau*) sur la paroisse d'Oberch.

1240. *Des monts des Pumeriaux* dans la loi de Piettre (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Hameau de LE PLOUICH (carte d'état-major). *Guillaume dou Ploïch del Aubierch* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); — 1839, *le Plouy*, hameau (carte de M. Marquette).

Hameau de PIÈTRE (état-major) : 1066, *in Anetières juxta Petre unum mansum*; — 1202, même désignation (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille), et M^{sr} Hautcœur, qui a publié ce cartulaire, ajoute

en note : « Ennetières en Weppes, il existe dans le voisinage à Aubers un hameau appelé Piettre. » En 1240, *Pietre*, dans la loi de Piettre, octroyée par Bertoul, sire de Bailleul (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

FOURNES. Ce village est dénommé *Furnis* en 1033, puis en 1046 dans l'acte de l'abbaye de Saint-André du Cateau, par Gérard I^{er}, évêque de Cambrai et d'Arras.

Furnis et *Fornes*, 1176 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Fornes, 1193, dans la charte de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre; — *actum apud Fornes* (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille).

Robertus de Furno, 1242 (Premier Cartul. de Flandre).

Fournes, depuis les cartes *Gallo-Flandria*, Martin Doué et Petit Dictionnaire de 1733.

En latin, *Fournæ olim Fornas* (Buzelin, cap. xxxi, p. 151).

FROMELLES :

Petrus de Fromeles, 1169. Charte de Philippe, comte de Flandre (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Formellas, 1174, *ibid.*

Walterus de Formeseles . . . in territorio de Formeles . . . Christianus, canonicus de Formesella, 1210 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Walterus, dominus de Formeseles, 1215 (*ibid.*).

Hellinus de Fourmeles (Cartul. du chapitre d'Arras).

Fourmieles, 1296 et 1305 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille; aux XIII^e, XIV^e, et XV^e siècles, *Fourmielles* (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Fourmielles, 1547 (*ibid.*).

Fromelle (Carte de Martin Doué).

Fromelles, carte du *Gallo-Flandria* et Petit Dictionnaire de 1733. Depuis, aucun changement.

LA BOUTILLERIE. Le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille fait mention de *la Boutellerie en le parroche de Fourmieles* dans un acte en date du 1^{er} décembre 1296, et le Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille de 1733 indique : *Boutilleries 152 bonniers, paroisse de Fleurbaix.*

Le hameau de la Boutellerie possédait une chartreuse dédiée à Notre-Dame-des-Douleurs, fondée par Jean Levasseur, mayeur de

la ville de Lille; c'est à ce titre qu'il doit d'être signalé sur la carte du *Gallo-Flandria*.

Actuellement le hameau de la Boutillerie figure sur la carte d'état-major et dépend de la commune de Fleurbaix (Pas-de-Calais).

HANTAY. Voici un village dont le nom n'a jamais varié : fait peu commun, méritant d'être signalé. Tel nous le trouvons écrit en 1123 dans l'acte de donation de l'autel de cette localité à l'abbaye de Saint-Martin par Robert, évêque d'Arras, tel nous le retrouvons sur nos cartes et documents modernes.

Buzelin, qui a latinisé le nom d'un grand nombre de localités, en fait *Hantayum* (cap. xxxi, p. 150).

HERLIES. Le village d'Herlies, dont l'étymologie signifie « champ de bataille » (du celtique *ar*, *aer*, et *heyr* « bataille, combat », et de *ly* « champ ») passe aux yeux de plusieurs auteurs comme remontant au v^e siècle; mais, comme les documents authentiques font défaut, nous nous contenterons de placer son origine au xii^e siècle.

Altare de Herliis, 1115. Le pape Innocent III, sur la demande d'Alwise, évêque d'Arras, confirme le siège épiscopal d'Arras dans ses prérogatives et ses possessions. *Herliis*, 1154, bulle du pape Adrien IV; — *Herlies*, 1156, bulle du même pape. Ces trois documents proviennent du cartulaire du chapitre d'Arras.

Herliis, 1152 (Cartul. de Saint-Barthélemy de Béthune).

Baldwinus de Herlies, 1178 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Hierlies, 1292 (Premier Cartul. de Flandre); 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Herlies, 1337 (Cartulaire de Saint-Amé de Douai), aux xiv^e et xv^e siècles (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

En latin *Herlyia* et *Herlyes* en français (Buzelin, cap. xxxi, fol. 150). Depuis le xvii^e siècle, la forme actuelle n'a plus varié.

ILLIES. Voisin du précédent, le village d'Illies a comme lui une étymologie celtique (*ill* « malheur » et *ly* « champ »); sa traduction est « le camp du malheur ».

Illegias, 972 (Cartul. de Saint-Pierre de Gand).

Illis, 1152 (Cartul. de l'abbaye de Saint-Vaast).

Les titres de l'abbaye de Loos nous donnent les diverses formes suivantes : *Ilgies*, 1178 (lettre de Frumalde, évêque d'Arras); —

Ilgia, 1175 (bulle du pape Alexandre); — *Ilgies*, 1201; — *Yllies*, 1454; cette dernière forme se retrouve sur les cartes de Houdan et de Jouvenel.

Illies, cartes du *Gallo-Flandria*, Martin Doué, État-major, ainsi que dans tous les documents modernes.

En latin *Illia* (Buzelin, cap. xxxi, p. 150).

LA BASSÉE. L'origine de la Bassée, comme celle de beaucoup de localités, est inconnue. On ne peut ajouter foi aux récits du père Martin Lhermite et d'autres auteurs d'après lesquels La Bassée aurait été comprise au nombre des villes conquises par Jules César, évangélisée en 390 par l'évêque saint Diogène et, de plus, en 509 par saint Vaast, évêque d'Arras. Ce qui est certain, c'est l'existence d'une grande et large voie construite à l'époque gallo-romaine partant d'Arras et conduisant à Cassel, en passant par Lens, la Bassée, Strazeele et Caëstre.

Selon Hennebert, la Bassée fut envahie en 880 par l'invasion normande et mise à feu et à sang. S'il faut s'en rapporter à un document du xv^e siècle, la raison principale qui rend si difficile à suivre l'histoire de la Bassée est la destruction d'une partie des documents concernant la ville à la suite d'un incendie advenu en ce siècle.

Le plus ancien document où il soit question de la Bassée est la charte de Baudouin de Lille, comte de Flandre, où, dans l'énumération des donations qu'il assigne à l'église et au chapitre de Saint-Pierre de Lille en 1066, on remarque : *apud Batcedam decimam unam*, et dans la charte de Philippe Auguste confirmant en 1202 celle de Baudouin où elle est désignée *Bauseidam*. M^{sr} Hautcœur, qui a publié le cartulaire de Saint-Pierre de Lille, met en note : « *Batceda* est rendu par « La Bassée » dans la traduction en vieux français » (ROISIN, p. 222), et il ajoute, d'après Delécaille : « Il s'agirait de la dîme que le chapitre possédait tout près de cette ville, à Salomé »; M. Becquart, dans son ouvrage *Les communes dans l'arrondissement de Lille*, assure que *Batcedam* se rapporte au village de Bachy (canton de Cysoing).

Nous avons cru utile de présenter ces deux versions sur l'affectation du nom *Batceda* avant que de donner l'énumération des transformations par lesquelles ce nom a passé avant d'arriver à la forme actuelle.

Basceia, 1123. Bulle du pape Calixte (Cartul. de Marchiennes).

Baszeia, 1178. Lettre de Frumalde, évêque d'Arras (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Basseia, 1141, bulle du pape Innocent II; 1194, charte d'Étienne, évêque de Tournai (Arch. de la ville de Tournai, Cartul. de l'abbaye de Cysoing, fol. LXIX); 1214-1215 (Cartulaire de l'église de Saint-Pierre de Lille); 1219 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); 1224 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Basseya, 1273, charte de Marguerite, comtesse de Flandre (Cartul. de l'abbaye de Loos).

La Bacée (fin du XIII^e siècle), délimitation de la châtellenie de Lens.

Le Bassée, 1299 (Cartul. de l'abbaye de Flines); 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille); 1439 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Basse, plan de la Bassée, de la collection des plans des villes de Belgique au XVI^e siècle, exécutés par le géographe Jacques de Deventer, par les ordres de Charles-Quint.

La Bassée (Cartes du *Gallo-Flandria* et Martin Doué).

Bassée (Petit Dictionnaire de 1733).

La Bassée, depuis le commencement du XIX^e siècle.

En latin : *Basseia* dans Meyer; *Bassea* dans Marchantius et dans Buzelin (cap. xxx, p. 149).

Foppens donne les noms des habitants : *Adam de Basseia*, *Bonaventura Bassæanus*, *Eligius Bassæus*.

La Bassée avait une coutume particulière, charte communale accordée au XV^e siècle, sous les derniers ducs de Bourgogne, coutume révisée par une ordonnance de Charles-Quint en 1540.

MARQUILLIES. Ce village nous apparaît pour la première fois en 1164, ainsi désigné : *Marchelgies* (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast); puis il subit les transformations suivantes :

Markelgies, 1178 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Marchellies, 1220 (*ibid.*).

Marqueillies, 1297, lettre de Jean III de Vassoigne, évêque de Tournai.

Marquillies, 1505 (Obit. d'Arras).

Marquillie, 1676 (Obit. de l'abbaye de Cysoing).

Marquilie (Carte du *Gallo-Flandria*).

Marquillies (Carte de Martin et Petit Dictionnaire 1733). Aucun changement depuis cette époque.

En latin : *Danielus de Markeliensis* dans Meyer; *Marquillia* dans Buzelin, cap. xxxi, fol. 150.

SAINGHIN-EN-WEPPES. Comme pour Sainghin-en-Mélantois, les documents abondent où se trouve signalé ce village.

En 1064, un *Hugo de Sengin* est porté comme témoin dans une charte de Liébert, évêque de Cambrai.

Sanguin, 1070, dans une charte de donation d'Eustache, comte de Boulogne, à l'église de Lens.

Senghin, 1157 (Cartul. du chapitre d'Arras).

Robertus de Sengin, 1177, charte de Philippe, comte de Flandre (Cartul. de Saint-Vaast).

Senggin, 1177 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Senghin, 1193 (Charte de Robert de Wavrin).

Seinghin, 1294 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Senghin, 1244 (Cartul. de l'abbaye de Loos); 1279, 1325 (Livre de saint Nicolas).

Le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille indique *Senghin en Weppes*, 1328-1386; — *Senghin en Wepes*, 1351.

Saint-Ghin, sur les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué. Nous renvoyons pour cette forme aux remarques faites à propos de Sainghin en Mélantois, mais ici la paroisse dépendait à cette époque du diocèse d'Arras, et l'église de Sainghin-en-Weppes est placée sous le vocable de saint Pierre.

Sainghin, 1733 (Petit Dictionnaire de la châtellenie).

Sainghin-en-Weppes, depuis le commencement du XIX^e siècle pour le différencier de Sainghin-en-Mélantois.

La carte de Houdan porte *Sainghin-en-Vespres*.

SALOMÉ. Une charte de Saint-Pierre de Gand, datée de 984, nous révèle en ces termes l'existence de cette gracieuse localité : *Wespis alodem Solomonis mansum*.

Salomaris, 1123, dans l'acte de donation de l'autel de ce lieu à l'abbaye de Saint-Bertin par Robert I^{er}, évêque d'Arras.

Salomones, 1139, bulle du pape Innocent II, confirmant cette donation (Cartul. de Saint-Bertin).

Salomones, 1239 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

- *Salommez*, 1421 (Cartul. de l'abbiette de Lille).
- Salommiez*, 1569 (Cartul. de l'abbaye de Loos).
- *Salomé* (Carte du *Gallo-Flandria*).
- Salommez* (Carte de Martin Doué).
- Salomez* (Petit Dictionnaire de la châtellenie, 1733).
- Salomé*, depuis le commencement du XIX^e siècle.

WICRES. Cet humble village figure dans la charte de Robert, évêque d'Arras, donnant l'autel de *Wicre* à la collégiale de Saint-Amé de Douai en 1115 (Arch. départ. du Nord).

Depuis l'année 1207, où il est cité dans le cartulaire de l'abbaye de Loos, Wicres a gardé cette même forme, qui est celle actuellement employée.

CANTON DE LANNOY.

Le canton de Lannoy comprend seize communes, dont deux relèvent du Pévèle (Chéreng et Gruson), cinq du Mélantois (Annappes, Anstaing, Ascq, Flers et Tressin), et les neuf autres du Ferrain.

ANNAPPES. Annappes est cité pour la première fois au IX^e siècle. *Anaspis*, 837, dans le testament d'Évrard, fondateur de l'abbaye de Cysoing (Arch. de la ville de Tournai).

Les divers cartulaires des abbayes et les Archives du Nord nous donnent les formes diverses du nom de ce village, qui sont, par ordre chronologique :

Asnapia, 1066, charte de Baudouin de Lille; 1110, charte de l'évêque Baudry; 1144, bulle du pape Célestin II; 1242, 1248 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); 1246 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Menardus de Hanapia, 1158 (Cartul. du monastère Saint-Martin).

Walterus de Annapia, 1176, charte de Philippe, comte de Flandre (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille).

Ausnapia, 1202, charte de Philippe-Auguste (*ibid.*).

Asnape, 1224 (Archives départ. du Nord, fonds de l'abbaye de Cysoing); 1346 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Anaspie, 1235 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Anaipe, 1286 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Wuillaume de Hanap (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Anappe, 1343 (Cartul. de l'abbaye de Flines); 1352 (Cartul. de l'abbiette de Lille), dans l'État des biens et revenus de l'abbaye de Flines au xiv^e siècle, 1399, 1423, 1429 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Hanappia et *Anappia*, 1399, acte de fondation d'une chapellenie à l'autel Sainte-Catherine, par le chanoine Pierre de Bourgogne (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Annapes (Carte de Martin Doué).

Annappes, Carte du *Gallo-Flandria* et Petit Dictionnaire, 1733. Depuis, aucun changement.

ANSTAIN. Le premier titre ancien où nous ayons rencontré le nom de cette modeste localité est une charte datée de 1146, signée de l'évêque de Tournai, Anselme, où elle figure sous le nom d'*Ansten*.

In pago Medetensi, capella una que dicitur Anstain (Bibl. nat., Cartul. de Saint-Quentin-en-l'Isle).

Astagn et *Astang*, 1221, dans une charte de Gautier de Narvis, évêque de Tournai (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Ansteng, vers la fin du xiii^e siècle. Inventaire du mobilier, de l'argenterie et des ornements appartenant à l'abbaye de Cysoing (Arch. de l'État à Gand).

La forme actuelle paraît pour la première fois sur la carte du *Gallo-Flandria*; elle n'a plus varié depuis cette époque.

Ascq.

Altare de Asc, 1147, bulle du pape Eugène III; 1177, bulle du pape Alexandre III (Cartul. du prieuré d'Aubigny).

L'évêque de Tournai, Gérard, confirme en 1164 à l'abbaye de Cysoing la jouissance de l'autel d'Ascq, *Altare de Asch*, formé que nous retrouvons en 1252 (Cartul. de l'abbaye de Loos), aux xiii^e et xiv^e siècles (Cartul. de l'abbiette de Lille), au xiv^e siècle (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Hugo de Aqua, 1157, diplôme de Thierry, comte de Flandre (Cartul. du chapitre d'Arras); 1200, lettre d'Étienne d'Orléans, évêque de Tournai (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Ysenbella, domina de Ascha (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

En 1640 apparaît, dans le cartulaire de l'abbiette de Lille, le nom actuel d'*Ascq*; aucune modification depuis cette époque.

BAISIEUX. Nous trouvons en 1096, dans un titre de donation à l'abbaye d'Anchin, une *Liébert de Baissi* : Est-ce Baisieux? Une charte de l'abbaye de Saint-Bertin mentionne, en 1119, un *Ségard de Baiseu*.

Altare de Basiu, 1164, charte de Gérard, évêque de Tournai, confirmant les possessions de l'abbaye de Cysoing (Arch. départ. du Nord).

Baisu, 1180 (Arch. de la ville de Tournai).

Baisieu, 1199 (Cartul. du monastère Saint-Martin); 1270 (Cartul. de l'abbaye de Flines); 1450 (Arch. de la ville de Tournai).

Basiu, 1286, État des biens et dettes de l'abbaye de Cysoing (Chambre des comptes de Lille); 1393 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Au xv^e siècle, *Ecclesia de Basieu* (*Martyrologium et obituarium Cysoniense* (Bibl. de Lille, ms. 194).

Baisieu (Cartes du *Gallo-Flandria* et de Houdan).

Baisieux. (Carte de Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733).
Aucun changement depuis cette époque.

CHÉRENG. Une charte de Simon, évêque de Tournai, datée de 1145, concède à l'abbaye de Cysoing l'autel de *Ceren* (Archives du Nord); un de ses successeurs, l'évêque Anselme, renouvelle cette donation en 1149; *Altare de Cheren* (Cartulaire de l'abbaye de Cysoing).

En 1161, Gérard, évêque de Tournai, approuve de nouveau cette même donation, *altare de Ceren*, que le pape Alexandre III confirme dans sa bulle du 10 janvier 1184 : *Ecclesiam de Cheren*.

Cerenz, 1181, lettre de franchise de Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

Cherens, 1183, autorisation de vente donnée par Évrard, évêque de Tournai.

Ecclesia de Cheren, 1195, bulle du pape Célestin III (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Cherench, 1261 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Cyerenc, 1287, Compte de dépenses du prieuré de Cysoing (Arch. de l'État à Gand, n^o 448).

Cierenc, 1288; — *Cierench*, 1290 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Chierench, 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Chierent, 1319; — *Cierenc*, *Cierench* (Obit. de l'abbaye de Flines).

Chereng, État des biens et revenus au xvi^e siècle (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Cherenc, 1463. Énumération des charges de l'abbaye de Cysoing (Arch. départ. du Nord).

Cherens (Cartes du *Gallo-Flandria* et Martin Doué).

Chereng (Petit Dictionnaire de 1733).

Cherang (Carte de Houdan).

En latin *Cherenum* (Buzelin, cap. xvii, fol. 86).

Chereng (Carte d'état-major et autres, Postes et Annuaires administratifs et commerciaux).

FLERS. C'est dans l'acte de dotation du comte de Flandre Baudouin à l'église de Saint-Pierre de Lille, en 1066, qu'il est fait mention de ce village pour la première fois : *apud Flez, unum mansum*.

1096, *Riculfus de Fles* est témoin dans une donation à l'abbaye d'Anchin.

Fleis, 1144. Bulle du pape Célestin II; charte de Philippe-Auguste (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille).

Flés, durant tout le xiii^e siècle (*ibid.*).

Flers, xiv^e et xv^e siècles (Cartul. de Saint-Pierre de Lille et de l'abbaye de Cysoing).

Depuis cette époque, le nom n'a plus subi de variations.

En latin, *Flersium* (Buzelin, cap. xxiii, p. 127).

Flers a plusieurs hameaux qui sont signalés dès les premières années du xii^e siècle; le principal est celui de BRUCQ, situé sur la route départementale de Lille à Roubaix; nombreuses sont les transformations que ce nom a subies pour arriver à la forme actuelle :

1128, *Hugues du Bruc*; — 1132, *Hugues de Bruech*; — 1151, *Hugues II del Broc* (Cartul. de l'abbaye Saint-Nicolas de Reims);

1190, *de propriis allodiis de Brech apud Vualencamp* (Cartul. de Saint-Nicaise);

1201, *Pierre del Bruc* (Cartul. du prieuré de Fives, Archives départ. du Nord);

1206, *Petrus de Brucco*; — 1243, *Gérard de Marbaix, sire del Bruec*; — 1322, *Bræch* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille);

Le *Breucq*, carte du Nord de Raillard; non signalé sur la carte d'état-major.

Le hameau du SART. Dans la charte de Baudoin de Lille en 1066, *Sarz*; dans celle de Philippe-Auguste, 1202, *Sart*; sur les cartes de l'état-major et de Raillard, *Le Sart*.

Le hameau de CANTELEUX, 1293, *in Parrochia de Fles juxta viam de Canteleu per quam itur apud Lampeppont* (Cartul. de l'église de Saint-Pierre de Lille); sur les cartes Raillard et état-major, *Canteleux*.

FOREST. Le seul document où nous trouvons cité le nom de Forest est déposé aux archives départementales du Nord, dans le fonds du prieuré de Beaurepaire : en 1429 figure comme témoin *Jean de Forest*.

Cet humble village était une succursale d'Ascq, qui fut érigée en paroisse en 1640 par Maximilien II Vilain, évêque de Tournai.

Son nom n'a jamais varié.

GRUSON. Gruson est cité dès le ix^e siècle :

837, *Grecina* dans le partage des biens du comte Évrard.

870, Gisèle, veuve du comte Évrard, ayant élevé un oratoire en face de l'église de Cysoing, le dote au moyen d'une manse de douze bonniers de terres situées à Gruson, *in Grecione*.

878, Gisèle fait de nouveaux dons à l'abbaye de Cysoing, *in pago Tornacense, villa nomine Gressione*.

Les archives de l'abbaye de Cysoing nous fournissent les plus amples renseignements sur les différentes formes du nom qui sont :

Grecena, 1146; — *Gruisonis*, 1172; — *Gruisons*, 1194, ainsi qu'au xv^e siècle; — *Gruison*, 1233; — *Gruysons*, 1294.

Le cartulaire de l'abbaye de Flines porte *Gruisons* en 1319 et dans son obituaire.

Gruyson, 1588 : division du diocèse de Tournai.

Gruysons (Carte du *Gallo-Flandria*).

Gruisons (Carte Martin-Doué).

Grusons (Petit Dictionnaire de 1733).

Gruson, sur toutes les cartes et documents du xix^e siècle.

En latin, *Grusonium* (Buzelin, cap. xvii, fol. 87).

HEM. L'orthographe de ce nom n'a guère varié. En 1096, *Hugo de Hems* est témoin dans une donation à l'abbaye d'Anchin; puis que ce soit dans le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille,

dans celui de l'abbaye de Flines ou dans les documents et cartes modernes, c'est toujours la forme actuelle *Hem* qui est employée.

Plusieurs hameaux ou lieux dits actuels de cette commune sont désignés dans les documents anciens.

Nous trouvons, dans le cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille, le hameau LE FLOSCQ, successivement écrit : *Flosh*, 1369; — *Flosk*, 1383; — *Flosch*, 1429; — *Floch*, 1442; — *Floscq*, 1443. De nos jours, c'est une ferme inscrite *Ferme du petit flot*, sur la carte de M. Marquette, 1839; *Ferme du petit fl et*, sur la carte d'état-major.

Le hameau de L'EMPEMONT : 1293, *Lampeppont* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); — *L'Empemont*, sur les cartes de M. Marquette et de Raillard; l'état-major l'écrit *L'Hempenpont*.

La terre de BEAUMONT, 1442 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille), actuellement château de *Beaumont* (cartes Raillard et état-major).

LANNOY. Quoique la ville de Lannoy soit rendue célèbre dans l'histoire par ses seigneurs, les documents qui la concernent sont rares.

1096, *Hugo de Lannois*, témoin dans une donation à l'abbaye d'Anchin.

1345, *Lanney* (Cartul. de Cassel).

Lasnoit, 1413 (Cartul. de Marquette).

Lannoy (Cartes du *Gallo-Flandria*, Martin Doué, Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille, 1733; et époque contemporaine).

La carte d'état-major indique : *Lannoy-du-Nord*.

En latin *Lanoya* (Marchantius), *Lannoya* (Buzelin, cap. xxxiii, fol. 155), *Franciscus Rauleinghiem Lanoii* (Foppens).

LEERS. Nous n'avons trouvé que deux documents anciens relatifs à cette commune : 1106, *Leers*, donation de l'autel de Leers à l'abbaye d'Hasnon par Baudry, évêque de Tournai; — 1249, *Les*, acte d'arbitrage de Guillaume, doyen de Saint-Pierre de Lille (Arch. départ. du Nord).

Lers (Carte de Martin Doué).

Leers (Petit Dictionnaire de 1733 et au xix^e siècle).

LYS-LEZ-LANNOY. Dès le x^e siècle, il est fait mention du village de Lys.

Lis, 911, diplôme de Charles III, roi de France (Cartul. de l'église de Cambrai, n^o 346).

Liza, 1160, charte de Gérard, évêque de Tournai (Arch. de la ville de Tournai, fol. LXXII).

1164, *Lis*, charte du même évêque (Cartul. abbaye de Cysoing); 1180, bulle du pape Alexandre III (même Cartul.); 1272 (Cartul. abbaye de Flines); 1288, 1290 (Cartul. abbaye de Cysoing).

1194, *Lyz*, charte d'Étienne, évêque de Tournai (Cartul. abbaye de Cysoing).

Lies-lez-Lannoy (Carte Martin Doué).

Lis-les-Lannoy (Carte de Houdan).

Lis-lez-Lannoy (Carte de Jouvenel).

Lys-lez-Lannoy (Petit Dictionnaire de 1733, et sur les cartes et documents modernes).

En latin, *Lysa* (Buzelin, cap. xv, fol. 80).

SAILLY-LEZ-LANNOY. Nous n'avons trouvé ce village mentionné dans aucun titre ancien : il est appelé *Lez Lannoy* pour le distinguer de *Sailly-sur-la-Lys*, cette dernière commune, classée dans le département du Pas-de-Calais, étant une des quatre localités comprises dans le pays de Laloëu, dépendance de la chàtellenie de Lille.

Sailly, sur les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué.

Sailly-lez-Lannoy, dans le Petit Dictionnaire de 1733 et dans les documents contemporains.

TOUFFLERS. 1130, *d'Afflières* : Simon, évêque de Tournai, fonde deux vicariats généraux en son église cathédrale.

Taflers, 1146, charte d'Anselme donnant l'autel de Toufflers à l'église de Cysoing.

Toflers, 1160, 1164, chartes de Gérard, évêque de Tournai, confirmant cette donation.

Tofflers, 1180, bulle du pape Alexandre III confirmant de nouveau cette donation (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); 1226 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Toufflers, 1247 (Cartul. de l'abbaye de Loos); 1286-1290 (Cartulaire de l'abbaye de Cysoing); et, depuis le xiv^e siècle, cette forme n'a plus varié, excepté sur la carte de Houdan qui indique *Touflers*.

TRESSIN. Il est question pour la première fois de Tressin dans la bulle du pape Clément III, en date du 26 mars 1187, par laquelle

il confirme la donation de l'autel de ce village au chapitre de la collégiale de Seclin, *altare de Tressin*.

Dès l'année 1284, la forme *Tressin* en français, *Tressinium* en latin, apparaît dans le cartulaire de l'abbaye de Flines, où il est cité très souvent et ne varie plus.

Dans les lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en date du 27 novembre 1459, la terre de *Maubarbus, gisans et la paroisse de Tresin, en notre chastellenie de Lille* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); cette terre, devenue hameau, est désignée sur la carte de M. Marquette (1839) sous le nom de *Le Mont Barbu*, hameau, et sur les cartes état-major et Raillard sous celui de *Mont-Berbu*.

Dans l'État des biens et revenus que possédait l'abbaye de Flines au xvi^e siècle est signalé *Pont à Tressin*, donation de Jean de Neuville en 1295 et 1296.

C'est sous le nom de *Pont-à-Tressin* que figure le village de Tressin sur les cartes du *Gallo-Flandria*, Martin Doué et de Jouvenel.

De nos jours, *Pont-à-Tressin* désigne le hameau qui s'est formé autour du pont sur lequel la route nationale de Lille à Tournai franchit la Marque; indiqué sur les cartes de M. Marquette et de Raillard, ce hameau est omis sur celle de l'état-major; c'est cependant une position stratégique dont il est souvent question dans les sièges ou coups de main dirigés contre la ville de Lille.

WILLEMS. Nous voyons apparaître au commencement du xii^e siècle ce village, situé au milieu des marais. Il est dénommé *Willemel* en 1107 et *Guillemiel* en 1109 dans deux bulles du pape Pascal II (Cartul. de Saint-Amand).

1161, *Sigerus de William* (Cartul. du Cateau).

Willem, au xiii^e siècle (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); au xvi^e, dans celui de Loos, dans tous les documents qui précèdent la Révolution et sur la carte de Houdan.

Willems, sur toutes les cartes dès l'aube du xix^e siècle.

LILLE ET SES CANTONS.

Le territoire de Lille est divisé en huit cantons qui sont désignés : Lille-Centre, Lille-Nord, Lille-Nord-Est, Lille-Est, Lille-Sud-Est, Lille-Sud, Lille-Sud-Ouest et Lille-Ouest.

Au canton Nord est adjointe la ville de la Madeleine; au canton Nord-Est, la commune de Mons-en-Barœul; au canton Est la ville d'Hellemmes; au canton Sud-Est, les communes de Faches, Lezennes et Ronchin; au canton Ouest, celles de Lambersart, Marquette, Saint-André et Wambrechies.

De ces dix communes suburbaines, deux se trouvent en quartier de Ferrain (Marquette et Wambrechies), deux en Weppes (Lambersart et Saint-André), les six autres en Mélantois.

LILLE.

Avec l'auteur du *Chronicon Flandriæ*, nous nous poserons cette question : *Flaubertus vel Cæsar condiderit hoc tempore* (p. 5). Que ce soit à l'époque de Jules César ou sous les premiers forestiers de Flandre que Lille fut fondée, nul texte ne nous le prouve, car, si le territoire où s'élève Lille fut habité dès la plus haute antiquité, Lille n'apparaît comme ville dans l'histoire que vers le milieu du XI^e siècle; mais en peu de temps elle acquit une grande importance.

Le plus ancien nom serait *Yssel*, peut-être *Ryssel*, comme la nomment encore les peuples d'origine germanique. Le cartulaire de Saint-Pierre de Lille aux XI^e et XII^e siècles nous donne trois formes : *Isla*, *Illa*, *Insula* et son pluriel *Insulæ*, et, dans les textes originaux, nous trouvons les dérivés de ces trois noms :

Isla : *Castrum Islense*, *moneta Islensis*, *forum Islæ* ;

Illa : *Illensis*, *Ilensis* ;

Insula : *Insulanus*, *Insulensis* ; *actum Insule*, *Iusulanæ ecclesiæ*.

En français, deux formes se sont succédé : *L'Isle* et *Lille*; en flamand, nous trouvons plus de variétés :

Ryssel in Flandrem (Plan de Lille de 1602);

L'Isle (Plan de Buzelin, 1624);

Lille, *Insula*, *Ryssele* (Plan de Giucciardin, 1632);

Rissel (Plan de Valem);

Rysschia (Plan vers 1635);

Insula, vulgo *Lille*, *Belgice Russel* (Plan de 1649);

Vue de la ville de L'Isle du côté du prieuré de Fives, l'armée du roi devant la place en l'année 1667, par F. Van der Meulen;

L'Isle, sur un plan édité à la suite de la remise de la ville aux Français après la paix d'Utrecht, en 1713 ;

L'Isle, département du Nord, sur un plan de Lerouge, en 1792.

Citons pour mémoire les trois ou quatre formes fantaisistes et passagères suivantes :

Lilla, sur un plan gravé sur cuivre paraissant dater de 1690;
Pharmacopœa Lillensis, Lillæ, ex typis Joannin Chrisostomi Malte,
1694 (Hou doy, *Les imprimeurs lillois*, p. 363);

L'Ille, 1709, la campagne de *L'Ille* (La Haye, Husson, imprimeur).
[bibliothèque de Lille];

Lille, sur tous les documents et cartes modernes et contemporaines.

En 1859, Lille s'agrandit en s'annexant les communes d'Esquermes, Fives, Les Moulins et Wazemmes; les territoires des unes furent englobés dans la nouvelle enceinte fortifiée, ceux des autres restèrent suburbains. Nous ne pouvons passer sous silence ces quatre communes qui jouèrent un si grand rôle dans l'histoire de la capitale de la Flandre française.

FIVES. Fives fait son apparition en 874; *Fivis*, dans une charte de Gisèle, veuve du comte Évrard (Cartul. de l'abbaye de Cysoing, arch. de la ville de Tournai). C'était, au ix^e siècle, un *Mallus publicus* ou lieu d'audience solennelle pour les causes ou affaires importantes (diplôme inséré dans Miræus, III, 289).

Un prieuré important de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de Saint-Nicaise de Reims; se trouvait sur son territoire.

En latin : 1104, *Fivis*; — 1135, *Ecclesia Fiviensis*; — 1257, *apud Fivam* (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Five, 1276 (Cartul. de l'abbaye de Lille); 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille); 1348 et *passim* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille et obit. de l'abbaye de Flines) et sur la carte du *Gallo-Flandria*.

Fyves (carte de Martin Doué).

1686, *Fives*, défense des droits du prieuré de Fives.

Fiève, dans l'État des revenus de l'abbaye de Flines au xvi^e siècle.

En 1680 apparaît pour la première fois la forme actuelle *Fives*.

Fives possédait de nombreux lieux dits, qui, restés dans le langage populaire, figurent encore sur la carte d'état-major : *la Louvière*, *le Chevalier français*, *le Dieu de Marcq* et le hameau de *Buisson*; ce dernier est dénommé, sur les cartes du siège de 1708 : *hamel du Buisson*.

WAZEMMES. Baudouin de Lille, en 1066, porte donation à la collégiale de Saint-Pierre, *apud Wasemias, bodium ecclesie*.

Wasemiés, 1144; — *Wasemias*, 1202; — *Wasemes*, 1215; — *Wasemmes*, en 1220 et au XIV^e siècle (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille).

Wasenne, sur les cartes de Martin Doué et du siège de 1708.

Wasene (carte de Houdan).

En latin, *Wazennæ* (Buzelin, cap. xxii, fol. 127).

La partie de Wazemmes comprise entre la porte Notre-Dame, plus tard de Béthune, et la digue d'inondation, portait avant 1789 le nom de *faubourg Notre-Dame*, depuis cette époque faubourg de Béthune (Carte du siège de 1708, carte de 1839).

Wazemmes, depuis le XIX^e siècle.

LES MOULINS. En 1834, la partie Est du territoire de Wazemmes en fut distraite pour former une commune distincte et qui fut dénommée *Les Moulins* : c'est l'ancien *Faubourg des malades*, dont le territoire est composé de celui compris autrefois sous le nom de *Mannée* de Lille, ainsi nommé à cause de l'énorme quantité de moulins à vent qui s'y trouvent.

Faubourg des malades (Cartes du siège de 1708).

Faubourg de Paris (Carte de l'arrondissement de Lille, 1830).

Les Moulins (Carte d'État-major au 1/320,000).

Les Moulins, ou mieux *Moulinville* (Leglay, *Cameracum Christianum*, 1849).

Cette commune n'eut qu'une existence éphémère : créée en 1834, elle se voyait englobée dans l'enceinte de Lille en 1859.

ESQUERMES. L'origine d'Esquermes est peu connue, mais les découvertes archéologiques faites sur son territoire permettent à l'historien d'affirmer que cette localité existait avant la conquête romaine.

Dans les documents, Esquermes est citée pour la première fois en 864 : *In pago Medelentense, in villa Schelnum* (Serrure, *Cartul. de Saint-Bavon de Gand*, p. 4), puis en 967, *in pago Methelentinse, in Scelmis* (*ibid.*, p. 7), et en 1066 dans la charte de Baudouin de Lille, *in Schelmis, duos mansos et septem bunarias* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Voici les différentes formes par lesquelles la primitive a passé pour arriver à l'actuelle :

Dans le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille :

Scelmes, 1202; — *Eskemes*, 1222; — *Skermes*, 1281; — *Es-
kermes*, 1286; — *Eskelmes*, 1328;

Dans celui de l'abbaye de Loos: *Eskelmes*, 1183; — *Schelmis*,
1190; — *Esquelinum*, 1204; — *Eskelmis*, 1210; — *Skelmis*, 1244;
Eustachius de Scames, 1250 (Cartul. de Notre-Dame de Condé).

Le cartulaire de Saint-Pierre de Lille parle souvent de la *rue
Esquermoise* de Lille; *in vico Esclemoise*, 1256; 1344; — *Esker-
moise*, 1346; — *Escremoize*, 1392; — *Esclemoise*, 1403;

Esquermes, depuis le xv^e siècle.

De nombreux lieux dits existaient à Esquermes; parmi eux,
deux se trouvent encore situés hors l'enceinte fortifiée de Lille; ce
sont ceux de **CANTELEU** et de la **PLANCHE-À-QUESNOY**:

Le Riess de Canteleu, 1252; — *li moulin de Canteleu*, 1286 (Cartul.
de Saint-Pierre de Lille);

Redoute et Pont de Canteleux, sur les cartes du siège de 1708 et
sur celle de 1830;

Canteleu, sur les cartes d'état-major et de Raillard;

Canteleu forme actuellement une importante agglomération de
5,000 habitants, compris sur les territoires de Lille, Lambersart
et Lomme.

Planche-à-Quesnoy. Par un acte du 29 juillet 1286, le bailli de
Lille fixait le régime des eaux relativement aux moulins d'Esquermes
et de Canteleu; il cite le moulin *du Kesnoit* dont le nom s'est con-
servé dans celui de lieu dit *Planche-à-Quesnoy*, signalé sur la carte
de M. Raillard: *Pont de la Planche-à-Quesnoy*; il n'en est pas fait
mention sur la carte d'état-major.

COMMUNES DES CANTONS DE LILLE.

CANTON NORD.

LA MADELEINE-LEZ-LILLE. C'est au xiii^e siècle que cette localité
fait son apparition; en 1223, Guillaume de Plouich, châtelain de
Lille, érige en paroisse la *chapelle Sainte-Marie-Madeleine*, hors
la ville;

Dans le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, nous
trouvons: *Le Magdelaine*, 1366; — *La Magdelaine lez la ville* de

Lille, 1422; — *La Madeleine près Lille*, 1446; — *La Magdelaine*, 1454.

Dans le cartulaire de l'abbaye de Flines aux XIV^e et XV^e siècles, *Le Magdelaine dalès Lille*;

La Magdelaine (Plan de Martin Doué et Petit dictionnaire de la châtellenie de Lille, 1733).

Chapelle de la Madeleine (Plans du siège de 1708).

La Madeleine (Cartes de 1820 et 1830).

La Magdeleine (Carte de 1839).

La Madeleine (Cartes d'état-major et Raillard et Calendrier des Postes et cachet postal).

La Madeleine-lez-Lille, dans les annuaires administratifs et commerciaux.

La ville de la Madeleine est reliée aux bords de la Deûle par le hameau appelé LE TROU. Ce lieu-dit est désigné dans le cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille : *Berchem*, 1233; — *Bierquehem*, 1324; — *Berquehem*, 1324 et 1422; — *Bierkehem*, dans l'obituaire.

Dans des actes de 1786, ce hameau est mentionné sous la dénomination de *Vieux Trou*.

La carte de Jouvenel, celles de Raillard et de l'état-major indiquent *le Trou*, et cependant la forme officielle semble être *Berkem*: un décret impérial en date du 10 septembre 1868 érige la section de *Berkem* en succursale; l'annuaire de l'arrondissement de Lille annonce *la kermesse de Berkem* pour le premier dimanche de mai.

Dans le langage populaire, les deux dénominations sont également usitées.

CANTON NORD-EST.

MONS-EN-BAROEUL. Aucun titre ancien ne mentionne ce village; toutefois une agglomération assez considérable existait en cet endroit au XVII^e siècle; sur les cartes du siège de Lille en 1708, il est signalé *Mons-en-Barœul de la paroisse de Fives*. Le Petit Dictionnaire de 1733 porte : *Mons-en-Barœul, empire, paroisse de Fives*; le nom n'a jamais varié.

Le fief de Barœul était situé sur le territoire de Marcq et de Wasquehal; il est très souvent cité dans le cartulaire de l'abbaye de Flines. L'État des biens et des revenus de cette abbaye dressé en 1349, nous fait connaître l'étendue et les droits qui y étaient attachés; ce même cartulaire nous donne les formes suivantes : *Baeruel*,

Baruel, Barroel, Bareul, Bareuil; l'obituaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille indique *Baeroel*; depuis le xviii^e siècle, il s'écrit *Barœul*.

Mons et Marcq ont, l'une et l'autre, ajouté à leurs noms ce dénomiatif pour les distinguer, le premier, de Mons-en-Pévèle, le second, de Marcq-en-Ostrevent, canton d'Arleux.

CANTON EST.

HELLEMMES. En 1130, nous trouvons signalé dans le cartulaire de Bourbourg, n^o 165, un *Rogerus de Helemis*.

Helesnes, 1174; — *Helemmes*, 1200 (Cartul. abbaye de Loos); — *Hielemes*, 1276; — *Hellesmes*, 1318; — *Hiellemmes*, 1319; — *Hiellemes*, 1348; — *Hillemmes*, 1360; — *Hiellemes*, 1371 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Simon de Hellemmes, 1324 (Cartul. Saint-Pierre de Lille).

Hellesmes (Carte Martin Doué).

Hellemmes (Petit Dictionnaire de 1733).

Hellemmes-Lille (Cartes état-major et Raillard, et Annuaire des Postes).

CANTON SUD-EST.

FACHES. Une donation de Baudry, évêque de Tournai en 1104, concède au prieuré de Fives *altare sanctæ Margaritæ de Facis*.

Facis, 1168, 1175, 1177 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Faces, 1250 (Cartul. de Notre-Dame de Condé); 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille); au xiv^e siècle (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille).

Faches, 1223 (Cartulaire de Bourbourg); 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Martin Doué indique *Fasches-Thumaisnil*.

Fache-Thumesnil (Petit Dictionnaire de 1733).

Fache (Carte du siège de 1708).

Faches, sur toutes les cartes du xix^e siècle.

Le hameau de *Thumesnil* est cité avec cette orthographe en 1278; 1287, *Thimesnil* dans le cartulaire de l'abbaye de Flines; en 1409, *Thumesnil* dans celui de Saint-Pierre de Lille; *Thumaisnil*, hamel de la paroisse de *Fache*, sur les cartes du siège de 1708; *Thumenil*, sur la carte de l'arrondissement de Lille en 1830; *Thumesnil* sur la

carte d'état-major; le cachet de la mairie de Faches et l'Annuaire commercial de l'arrondissement de Lille portent *Faches-Thumesnil*, quoique le nom officiel soit encore *Faches*.

LEZENNES. Dans une charte non datée de Thierry d'Alsace (1128 à 1169), nous relevons le nom de *Leshennes* (Cartul. de l'abbaye de Cysoing, arch. départ. du Nord).

Ursus de Lesana, 1149 (Cartul. de l'abbaye de Saint-Amand).

Lisanes, 1218 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Lesanes, *Le Sanes*, *Le Sennes*, dans le même acte d'Ursus de Fretin en 1233 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Lezanes, 1319; — *Le Sanes*, 1354; — *Lesanes*, 1372 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Lesanes, 1290 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Lezennes, 1332 (Cartul. abbaye de Marquette); 1463 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

En latin, *Lezennia* (Buzelin, cap. xxxii, p. 154).

La forme *Lezennes* n'a plus varié depuis le xv^e siècle.

RONCHIN. Ronchin est nommé dans un diplôme de Charles le Chauve en 877, en faveur de l'abbaye de Marchiennes : *in pago Medenentense, villam Runcinium cum appendice villa Templovio* (Miræus, I, p. 138).

Runcinium, 1046, privilège du roi Charles (Cartul. de l'abbaye de Marchiennes).

Roncinium, 1123, bulle du pape Calixte II (*ibid.*).

Runcinium, 1184, bulle du pape Luce III (*ibid.*).

Ronchinium, 1246, dans la charte de Marguerite, comtesse de Flandre, confirmant les possessions de l'abbaye de Marchiennes.

Dans le cartulaire de la collégiale, de Saint-Pierre de Lille, *Roncin*, 1243, 1247; — *Ronchin*, 1220, 1243, 1250, 1332; et depuis cette époque le nom s'est orthographié de même sans changement.

CNATON OUEST.

LAMBERSART. En 1101, Baudry, évêque de Tournai, donne au chapitre de Saint-Pierre de Lille l'autel de *Lambertsart*, désigné par la suite, dans le cartulaire de Saint-Pierre de Lille : *Lambersart*,

1144, 1286 et aux XIV^e et XV^e siècles; — *Lambertsart*, 1204; — *Lambiersart*, 1328; — *Lombertsart*, 1328.

Lambiertsart, 1236 (Cartul. de l'abbaye de Loos et État des biens et revenus de l'abbaye de Flines au XIV^e siècle).

Lambertsart, 1245 et 1360, et dans l'État des biens et revenus de l'abbaye de Flines au XVI^e siècle.

Lamber-Sart, 1291 (Cartul. de Namur).

Lambersart, sur toutes les cartes et documents depuis le XVI^e siècle.

MARQUETTE-LEZ-LILLE. Cette commune doit sa renommée à la célèbre abbaye qu'y fondait en 1227, sous le nom d'« abbaye du repos de Notre-Dame », la comtesse Jeanne de Flandre; mais elle était connue bien avant cette époque, ainsi qu'en témoigne le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, dans lequel nous relevons les formes suivantes: *Marka Sancti Amandi*, 1143; — *Marca sancti Amandi*, 1144; — *Markette*, 1221; — *Markete*, 1221; — *Marketta*, 1230.

Marquetta, charte de privilège de la comtesse Jeanne; *Marketta*, charte de donation de la même comtesse, 1233.

Markette, 1227; — *Marketa*, 1267 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Markete, 1259 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Markette, 1279 (Cartul. de Bourbourg).

Marquette, 1400 (Cartul. de Bourbourg); 1414 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Marquettes-lez-Lille, 1409 (Cartul. Saint-Pierre de Lille).

Marquette et *Marquette-lez-Lille*, sur tous les documents et cartes depuis le XV^e siècle.

Le *Dictionnaire historique de la France* par L. Lalanne, p. 1218, donne *Marcquette-lez-Lille*.

Le nom de *Marquette* est un diminutif de *Marcq*; ici on a ajouté *lez-Lille* pour distinguer ce village de celui de *Marquette-lez-Bouchain*, arrondissement de Valenciennes.

SAINTE-ANDRÉ-LEZ-LILLE. La commune de Saint-André n'existait pas avant 1789. Lors de l'agrandissement de Lille, survenu à la suite de la prise de Lille par Louis XIV, le faubourg Saint-Pierre, où se trouvait érigée l'église Saint-André, fut englobé en majeure partie dans la nouvelle enceinte de la ville; la partie qui restait hors les murs prit le nom de *Hamel de Saint-André*, paroisse Saint-André,

ainsi qu'en témoignent les cartes du siège de 1708 et le Petit Dictionnaire de 1733, qui s'exprime en ces termes : « Il y avait, avant qu'on eût inséré l'église dans la ville, 226 bonniers; la dédicace se célèbre le même jour qu'à Saint-André à Lille, dont il est de la paroisse. »

Le territoire de la commune actuelle de Saint-André a donc été distrait de celui de la ville de Lille; on peut le considérer comme un démembrement.

WAMBRECHIES. En 1105, Baudry, évêque de Tournai, donne l'autel de ce lieu, *altare de Wanebrecis*, à la collégiale de Saint-Pierre de Lille, et bien nombreux seront les textes du cartulaire où il sera question de ce village. Voici les différentes formes y relatives : *Wanesberchies*, 1144, 1212; — *Waneberchies*, de 1236 à 1321; *Wenebrechies*, 1242; — *Wanebrechies*, de 1288 à 1475; — *Wanebrecies*, 1328 et 1388.

Wenebrechies, 1174; — *Wanebrechies*, 1183, 1229 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Eustachius de Wanebrechies, 1236 (Cartul. de l'abbaye de Marquette).

Wanebrechies, 1276, 1279, 1295 (Cartulaire de l'abbaye de Lille).

Wambrechies, 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille); 1337 (Cartul. de l'abbaye de Marquette et, dès le XIII^e siècle, dans celui de l'abbaye de Cysoing); n'a jamais plus subi de modifications depuis cette époque.

De nombreux lieux dits se trouvaient sur le territoire de Wambrechies; les principaux cités dans le Cartulaire de Saint-Pierre sont : le manoir de la *Hokerie* (1277), qui serait le château de Cliquennois actuel (carte état-major); le fief de *Waziers*, 1332; — *Waziers*, 1399; — et le fief d'*Espaing*, que nous voyons figurer encore de nos jours sur les cartes de 1839, Raillard et Etat-major.

CANTON DE PONT-À-MARCQ.

Des quinze communes qui constituent le canton de Pont-à-Marcq, deux : Avelin et Fretin, sont du quartier de Mélantois; deux : Phalempin et la Neuville, de celui de Carembault; toutes les autres de celui du Pevele.

ATTICHES. L'autel du village d'Attiches est attribué au chapitre de la collégiale de Saint-Piat de Seclin par le pape Clément III. Il est désigné sous le nom d'*Astice* dans l'État des biens et revenus de l'abbaye de Flines au xvi^e siècle.

Astices, 1543. Le gouverneur de Lille, au nom de l'empereur, ordonne à l'abbé de Cysoing de fournir deux chevaux et un chariot pour les armées de Sa Majesté (Bibl. de Lille, *Recueil historique*, ms. 287).

Atiche (Cartes du *Gallo-Flandria* et Martin Doué).

Attiches, Petit Dictionnaire de 1733; depuis, l'orthographe n'a plus varié.

AVELIN. Avelin, dont le nom signifie « bois de noisetiers » (des mots celtiques *avel* « noisetier » et *lin* « bois »), fait son apparition dans l'histoire au milieu du xi^e siècle. La Chronique de Phalempin nous apprend que Roger, fils de Saswalon, châtelain de Lille, fit donation à l'abbaye de Phalempin de terres situées *apud Avelin Tornacensis diocesis parochiam*.

1218, *Gérard de Avelin* est cité dans une charte de Michel de Harnes, sénéchal de Flandre.

1348, le Cartulaire de l'abbaye de Flines, et celui de l'abbaye de Lille, 1377, parlent du village d'*Avelin*; cette forme ne varie que sur la carte de Martin Doué, qui l'écrit *Avelain* pour redevenir et rester *Avelin*.

De ce village dépendaient trois hameaux principaux :

Hameau d'ANTREUILLE, dont il est question dans une charte datée du 29 octobre 1348 : *Anteruelles* (Cartul. de l'abbaye de Flines); — *Antræul* (Carte du *Gallo-Flandria*); — Martin Doué et le Petit Dictionnaire de 1733 l'écrivent *Antreulles*. Cette localité était bien d'empire, sous le bailliage de Tournai; elle possédait une église desservie par un curé (doyenné de Seclin), et sa dédicace se célébrait le premier dimanche de septembre.

Nous croyons devoir signaler un petit livret devenu très rare, et intitulé : « Relation véritable du bienheureux Louis Ladron, trouvé le 1^{er} mars 1799 dans la ci-devant église d'*Antræul*, canton de Seclin » (Bibliothèque L. Quarré-Reybourbon).

La carte de l'arrondissement de Lille, par Henry Jouvenel, indique *Antreulle* comme commune distincte de ses voisines; sur celle

de 1830, elle cesse de figurer comme commune et même comme hameau.

Antroville (Carte du département de 1832).

Antreuille (Carte de M. Marquette).

Antroeuille (Carte de M. Raillard).

Antreuil (Carte État-major).

Hameau de HAS. *Willelmus de Has* est témoin en 1149 dans un acte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

Hat, sur la carte de 1839; — *Has*, sur les cartes de M. Raillard et de l'État-major.

Hameau d'ENNETIÈRES. Comme Ennetières-en-Weppes, ce hameau a subi de nombreuses transformations : *Anetières*, *Hanetières*, *Annetières*, *Anethires*, *Anetiers*, *Entière*, *Enetière*, pour arriver à la forme actuelle *Ennetières*.

Ce hameau est rendu célèbre dans les annales de Flandre par le combat que livra, le 13 septembre 1708, le duc de Bourgogne contre les troupes alliées qui assiégeaient Lille, combat connu sous le nom de canonnade d'*Ennetières*.

Depuis le commencement du XIX^e siècle, il n'a cessé de s'écrire *Ennetières*; divisé en deux sections (Carte État-major) : le Grand et le Petit-Ennetières, il a vu sa chapelle vicariale s'ériger en paroisse. L'Annuaire ecclésiastique du diocèse de Cambrai le nomme *Ennetières-en-Pévèle*, et, dans un travail paru récemment, nous voyons ce hameau désigné sous le nom d'*Ennetières-lez-Avelin*.

Les cartes de l'État-major et de M. Raillard l'écrivent *Ennetières*, sans aucun qualificatif.

BERSÉE. Le village de Bersée fait son apparition dans la première moitié du XIII^e siècle. *Willelmus de Bersées* est cité en 1223 dans le cartulaire de Notre-Dame de Bourbourg (Bibl. nat., ms. n^o 9126, *Cartularium Abbatie Marie Broburgensis*).

1229, Ferrand, comte de Flandre, et son épouse, la comtesse Jeanne, attribuent la dîme de Bersée (*decima de Berseis*) à l'abbaye de Marquette. Le cartulaire de cette même abbaye indique *Biersées* en 1231, et *Bersées* en 1236.

Anselmus de Bierses, 1300 (Arch. départ. du Nord, fonds de l'abbaye de Cysoing).

Biersées, 1349 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Dans le cartulaire de l'abbaye de Flines, il figure sous les trois

formes suivantes : *Biersées*, 1396; — *Bersées*, 1436 — *Berses*, obituaire.

Bersée, sur la carte du *Gallo-Flandria*; depuis il n'a plus varié.

Bersée possède de nombreux hameaux : deux lui sont communs avec la commune de Cappelle (ceux de la Poissonnerie et de Wattines). Nous renvoyons à la notice sur cette commune.

Hameau d'ARGERIE. Le cartulaire de l'abbaye de Flines nous signale ce lieu dit sous la forme *Le Hargerie* en 1348, et plusieurs fois au xv^e siècle; — *Dargerie*, sur la carte de M. Marquette, 1839; — *Argerie*, sur celles de Raillard et État-major.

Hameau de LA BRODERIE. *La Brandrie*, 1396 (Cartul. de l'abbaye de Flines); — *Le Branderie* (Obituaire de l'abbaye de Flines); — *La Broderie* (Carte de 1839); — *Broderie* (Cartes de Raillard et de l'État-major).

ENNEVELIN. Le nom de ce village, sauf une ou deux exceptions, s'est toujours écrit *Anevelin* du xii^e au xvi^e siècle; que ce soit en 1106, époque à laquelle Baudry, évêque de Tournai, en donna l'autel à l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle; que ce soit dans les cartulaires de la collégiale de Saint-Pierre de Lille (xiv^e siècle) et dans ceux des abbayes de Flines, de Loos et de l'abbaye de Lille, son orthographe ne change qu'en 1289 : *Annevelin* (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué, le Petit Dictionnaire de 1733 nous indiquent la forme *Ennevelin*, et depuis cette époque elle n'a plus varié.

Hameau d'AIGREMONT. Ce modeste hameau d'Ennevelin était autrefois un fief important. Nous le trouvons signalé en 1330, *Ay-gremont*, dans le cartulaire de Saint-Pierre de Lille : *Villa Aigremontea apud Ennevelinum* (Buzelin, cap. xx, fol. 114); — *fief d'Egremont* (Carte Martin Doué); — *ferme d'Aigremont* (Cartes de 1839 et de l'État-major); — *ferme d'Aigrement* (Carte de Raillard). Cette substitution de *a* en *e* nous semble le résultat d'une erreur.

Hameau de HÉLIN, désigné *Buhelin* au xiii^e siècle (acte de donation faite de l'alleu de Buhelin en 1274 à l'abbaye de Cysoing par Adélaïde de la Kiése [Arch. de la ville de Lille, collection Godefroi]). Toutes les cartes actuelles portent *Hélin*.

Hameau de MARESQUEL. Dans un acte du prévôt de l'abbaye de Berclan, nous trouvons : ... *au Mareskiel, en le parroche d'Anevelin*

(Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Lille); actuellement *Le Maresquel* sur les cartes de 1839 et de M. Raillard; *Maresquel*, sur celle de l'État-major.

FRETIN. Le nom de ce village, cité pour la première fois en 1177 dans la charte d'Évrard, évêque de Tournai, n'a jamais subi d'altérations. Que ce soit dans les cartulaires de l'Abbiette et de Saint-Pierre de Lille, sur les cartes des xvii^e et xviii^e siècles ou sur les contemporains, c'est toujours *Fretin*, que Buzelin a latinisé *Fretinium*; une exception toutefois à signaler : la carte de Houdan porte *Fretain*.

Le hameau de HUVET est signalé dans les chartes avant l'apparition du village dont il fait partie actuellement. Nous le trouvons dans l'acte de fondation de la collégiale de Lille; *Hovesch*, 1066; — *Huvese*, 1202; — *Huvesch*, 1244 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille); — *Huvet* sur toutes les cartes modernes, Raillard, Etat-major.

LA NEUVILLE. C'est un ancien hameau de Phalempin dont l'existence nous est révélée en ces termes dans le Petit Dictionnaire de la chatellenie de Lille, 1733 : *Neuville, paroisse de Phalempin. Empire, dédicace le jour de l'Assomption.*

La Neuville (Cartes de Houdan, de Jouvenel et de 1830).

La Neuville-en-Phalempin (Cartes État-major au 1/80,000 et au 1/320,000).

La Neuville, sur tous les documents officiels, annuaires commerciaux et des Postes.

MÉRIGNIES. En 1080, Robert le Frison confirme la donation faite par sa mère au monastère de Messine de l'église de cette localité : *Ecclesiam de Mérignies.*

Merennis, 1164, Bulle du pape Alexandre III (Cartul. de l'abbaye de Saint-Vaast).

Meuregnies, 1167, Bulle du pape Alexandre III (Cartul. de l'abbaye de Liessies).

Merénies, 1169 (Cartul. de l'abbaye Saint-Vaast).

Merignies, sans changement depuis la carte du *Gallo-Flandria*.

MONCHEAUX. C'est dans le cartulaire de la collégiale de Saint-

Pierre de Lille que nous trouverons presque exclusivement les renseignements relatifs à cette localité.

L'autel de Moncheaux fut donné en 1111 au chapitre de Saint-Pierre par Lambert I^{er}, évêque d'Arras (*Altare de Moncellis*). Par sa bulle en date du 3 mars 1144, le pape Célestin II confirme les possessions de l'église Saint-Pierre de Lille : *Altare de Moncelles in Atrebatensi episcopatu*. — *Monceaux*, 1225; — *Monchiaus*, 1249 et XIV^e siècle; — *Moncheaus*, 1263; — *Monchiaux*, 1433.

Monciaux, 1213 (Cartul. abbaye de Cysoing).

Moncheaulx (Carte du Gallo-Flandria).

Moncheaux (Carte de Martin Doué).

Moncheau (Petit Dictionnaire de 1733).

Moncheaux, ne varietur depuis le commencement du XIX^e siècle.

De tous les hameaux et lieux-dits que cite de ce village le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, un seul a survécu, celui de *Belincamp*, 1344; — *Le Bellamcamp* (Carte de 1839); — *Le Bellincamp* (Carte de Raillard); — *Le Bellincamps* (Carte État-major).

MONS-EN-PÉVÈLE. Ce bourg, si célèbre dans l'histoire par la victoire qu'y remporta, en 1304, le roi de France Philippe le Bel sur les Flamands, nous apparaît pour la première fois en 673. *Montes* est donné à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras par le roi Thierry II.

Montes in Peulà, 1142, Bulle du pape Innocent III.

Mons, 1169, Bulle du pape Alexandre III (Cart. de Saint-Vaast).

Mons in Peule, 1284; Inst. judic. du comte de Flandre.

Dès le XVI^e siècle, le village prend le nom de *Mons-en-Pevele* qu'il ne quitte plus; toutefois le *Dictionnaire historique de la France*, de Lalanne (Paris, 1872) indique *Mons-en-Puelle*.

En latin : *Mons Pevela* (Marchantius), *Mons Pabulæ* (Meyer, *Annales Flandriæ*), *Mons Pabulanus* (Buzelin; chap. xx, fol. 114).

Des nombreux hameaux portés sur les cartes actuelles nous n'avons trouvé signalé dans les documents anciens que celui de LA PÉTRIE, désigné *Petria* en 1157, dans le cartulaire du chapitre d'Arras.

OSTRICOURT. L'évêque d'Arras, Robert I^{er}, donne en 1115 l'autel d'*Ostricort* à l'église Saint-Amé de Douai.

Willelmus de Ostricort, 1213 (Cartul. de Bourbourg, Bibl. nat., ms. n° 9126).

Au XIII^e siècle, sans date exacte, Gérard de Ostricort (Cartul. du chapitre d'Arras).

Austricourt, 1317-1320; — Outricourt, 1321 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Austricourt (Carte du Gallo-Flandria).

Ostricourt (Carte de Martin Doué et Petit Dictionnaire de 1733).

Autricourt, 1790 : État et déclaration des biens et revenus des dames chanoinesses du chapitre de la reine, fondé par le comte et la comtesse de Flandre en la ville de Bourbourg (Archives départementales du Nord, fonds de l'abbaye de Bourbourg). Quoique ce document ajoute : « situé entre les paroisses de Bersée, Capelle et Wattines, Côtiches et Flines », c'est bien d'Ostricourt qu'il est question.

Depuis le XIX^e siècle, Ostricourt, sans changement.

PHALEMPIN. Ce délicieux endroit, qui fait le charme des Lillois, remonterait à la conquête romaine, s'il faut en croire certains auteurs dont l'assertion se base sur le nom primitif *Fanumpin* (de *fanum* « temple » et *pinus* « pin »). Le premier acte authentique que nous trouvons est l'institution, en 1039, d'un chapitre à *Falempin* par Saswalon, châtelain de Lille. C'est de cette année que date la fondation de l'abbaye de Phalempin, desservie par les chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Falempin, 1090, charte de Robert, comte de Flandre.

Fanopiensis ecclesia, 1108, lettre de Baldéric, évêque de Tournai, concernant l'abbaye de Cysoing.

Falopinensis, 1155, dans un accord entre les prieurs des abbayes d'Anchin et de Cysoing (Arch. du Nord, fonds de l'abbaye d'Anchin).

Abbatas de Falempino, 1185 (Cartul. de Notre-Dame de Bourbourg).

Falempin, 1273 (Cartul. de l'abbaye de Flines); 1281 (Cartul. de Flandre); 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Phalempinum, 1261 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing) et dans Buzelin (cap. xxvi, fol. 132).

Phalempin, 1236 (Cartulaire de l'abbaye de Loos), et dans tous les documents depuis le XIV^e siècle jusqu'à nos jours, avec une

seule variante relevée sur la carte de P.-G. Chanlaire, qui l'écrit *Phalempind*.

Dans le bois de Phalempin se trouve le hameau du *Plouick* (carte État-major): *de men Bos dou Ploich*, lettre de Jeans, castelain de Lille (février 1285); *dou Ploich*, lettre de Walerans, sire de Lini [octobre 1321] (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille). A la fin du XIV^e siècle et au commencement du XVII^e siècle, le château du *Plouy* reçut plusieurs fois la visite du roi Henri IV.

PONT-À-MARcq. Les localités portant le nom de « Pont » sont assez communes en France, mais toutes ont un complément attributif. Dans le département du Nord, nous avons, comme communes : Pont-sur-Sambre dans l'arrondissement d'Avesnes, Pont-à-Marcq (Nord), Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais), toutes deux situées dans l'ancienne châtellenie de Lille; comme lieux dits : Pont-de-la-Deûle (arrondissement de Douai), Pont-Thibaut (commune d'Ennevelin), Pont-à-Tressin (commune de Tressin), Pont-de-Marcq (commune de Marcq-en-Barœul), dont l'appellation peut donner sujet à confusion avec le village dont nous nous occupons.

Pont-à-Marcq tire son nom d'un pont construit sur la Marque qui y passe; un péage, supprimé en 1738, y était autrefois établi.

L'évêque de Tournai, Baudry, accorde en 1108, aux religieux de l'abbaye de Phalempin, l'alleu de *Marcq en Pevele*, *alodium de Marcha*; cette donation fut confirmée en 1110 par celle du pape Paschal II.

Pons de Marcha, 1176 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Pont de Marka, 1248 (Inst. judic. du comte de Flandre).

Pont à Marque (Carte du Gallo-Flandria).

Marcq en Pevele (Carte de Martin Doué et Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille, 1733).

Marcq en Peuelle, 1708, plan de l'ordre de bataille des alliés comme elle était postée lorsque l'armée de France vint pour l'attaquer le 13 septembre 1708.

Marcq en Pévelle, 1755, état des biens appartenant à l'abbaye de Cysoing (Arch. départ. du Nord, Flandre wallonne, registre de l'année 1755).

Depuis l'an x de la République, le nom officiel est *Pont-à-Marcq*.

Pont-à-Marcq-en-Pesvelle (Carte de Houdan).

Le Pont-à-Marcq-en-Pévèle (Carte de Jouvenel).

Le Pont-à-Marcq. (Carte État-major au 1/320,000).

Pont-à-Marcq (Cartes de Raillard et État-major au 1/80,000).

THUMERIES. Nous lisons dans la bulle du pape Célestin III en date du 26 mars 1187 en faveur du chapitre de Saint-Piat de Seclin : *Villam de Thumeries, cum altare, cum justicia, cum terragio et cæteris redditibus.*

Tumeries, 1324; *Thumeries*, 1443 (Cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille).

Tumeries (Carte Martin Doué).

Thumeries (Carte du *Gallo-Flandria*, Petit Dictionnaire historique de 1733 et dans tous les documents modernes).

TOURMIGNIES. En 1187, l'autel de Tourmignies était attribué au chapitre de Saint-Piat de Seclin, d'après la bulle du pape Célestin III : *Altare de Tourmignies.*

Thormegnies, 1222 (Cartul. de l'abbaye de Vicoigne).

Gilles de Tourmingnies, 1337 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

La forme *Tourmignies*, qui a été adoptée au xvi^e siècle, n'a plus varié depuis.

Le château d'*Assignies*, qui date du xvi^e siècle, est cité dans le cartulaire de Notre-Dame de Bourbourg à l'occasion de l'élection d'une nouvelle abbesse; trois demoiselles, Antoinette d'*Assigny*, Charlotte d'*Assigny* et Marie-Antoinette d'*Assigny*, figurent au nombre des électrices. (Arch. générales du royaume de Belgique, Conseil d'État, carton 51).

Assignies sur la carte de 1849 et sur celle de M. Raillard.

Château (sans désignation) sur la carte État-major.

WAHAGNIES. Le Cartulaire de Notre-Dame de Bourbourg nous révèle, en 1108, l'existence de cette localité *Wingni*, que nous retrouvons nommée *Wahangiis* en 1135 (Cartulaire du chapitre d'Arras).

1187, le pape Clément III en attribue l'autel au chapitre de Saint-Piat de Seclin : *Altare de Wahegnies.*

Wavegnies, 1202; — *Wawegnyes*, 1277 (Cartul. de Notre-Dame de Condé).

Wahaignies, 1429; — *Wahaingnies*, 1429; — *Wahengnies*, 1442 et 1443 (Cartul. de l'église Saint-Pierre de Lille).

Wahaignies, 1460 (Cartul. de l'abbiette de Lille).

Wagnies, 1651 (Buffet de Saint-Vaast).

Wahaignies (Carte de Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733).

Wahagnies (Carte du *Gallo-Flandria*, Cartes et documents contemporains).

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Des neuf communes qui composent le canton de Quesnoy-sur-Deule, trois (celles de Lompret, Pérenchies et Verlinghem) relèvent du quartier de Weppes, et les autres de celui du Ferrain.

COMINES. Le martyrologe nous apprend que saint Chrysole mourut en 303 à *Komen* (Martyrologe belgeois de Williot).

Emengardes de Commines, 1161 (Cartulaire de Saint-André du Cateau).

Au XIII^e siècle, le Cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille nous indique deux variantes : *Communes* et *Coumines*.

Communes, 1273 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Comines (Carte du *Gallo-Flandria*, Carte de Martin Doué, Cartul. de l'abbaye de Cysoing, 1680; Petit Dictionnaire, 1733).

En 1713, Comines fut morcelée : « La partie de la ville située sur la rive droite de la Lys appartiendra désormais à la France, et celle qui se trouve sur la rive gauche fera partie des possessions de la maison d'Autriche; il en sera de même de Warneton et de Warwick ». (Traité d'Utrecht, article XII.)

Pendant la période impériale, lorsque les Flandres furent de nouveau annexées à la France, la partie belge reçut le nom de *Comines-Nord*, et la partie française celui de *Comines-Sud*; de nos jours, dans le langage populaire on dit *Comines-France*, *Comines-Belgique*. Le nom officiel est *Comines*.

En latin, *Cominium* (Buzelin, cap. x); *Philippus Cominæus*, *Petrus Meganch Cominiensis* (Foppens); en flamand, *Koming*.

Tant dans la partie nord que dans celle du sud, Comines possède de très nombreux hameaux et lieuxdits; deux seulement sont d'origine ancienne : l'important hameau de Sainte-Marguerite en France, qui s'est formé autour d'une chapelle dédiée à sainte Marguerite, appelée autrefois *chapelle de Winhem* et bâtie près du château des seigneurs de Winhem (Carte d'État-major, carte de Rail-

lard); puis le hameau et paroisse de TEN BRIELEN (dans la partie belge), signalés dans les cartulaires des XII^e et XIII^e siècles sous le nom de *Capelle Ten Brielen* (Carte État-major français, carte de l'État-major belge au 1/20,000).

DEULÉMONT. Au confluent de la Deule et de la Lys se trouve le village de Deulémont, dont le cartulaire de Saint-Pierre de Lille nous donne les formes diverses suivantes : *Doulesmonz*, 1066; — *Dehulesmons*, 1144; — *Dolesmons*, 1202; — *Dulesmons*, 1202; — *Deulesmons* et *Deulesmont*, aux XIII^e et XIV^e siècles.

Les titres de l'abbaye de Messines portent *Duplices Montes* en 1066 et 1176.

Deulesmons (Carte du Gallo-Flandria).

Deuslemont (Cartes de Martin Doué, de Houdan et de 1830).

Deuslemons (Petit Dictionnaire de la châtellenie, 1733).

Deulemont (Carte de Jouvenet, cartes postérieures à 1830, documents contemporains officiels).

La cense de BRUNGATEAU : *Bruncastel*, 1292; — *Bruncastiel*, 1329 (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille); — *Ferme du Brun Château* (Carte de l'État-major et carte Raillard).

LOMPRET : *Longum Pratum*, tel est le nom sous lequel ce village est désigné dans la bulle du pape Célestin II, confirmant, le 3 mars 1144, les possessions de la collégiale de Saint-Pierre de Lille : *Altare de Longo Prato*.

Stephanus de Long Preiud, 1200 (Cartul. de Loos).

Loncpret, 1235; — *Lompré*, 1421 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Lomprez (Petit Dictionnaire de la châtellenie, 1733).

Lompret (Carte du Gallo-Flandria, carte de Martin Doué, et sur toutes les cartes et documents officiels depuis 1789).

PÉRENCHIES. En 1101, l'évêque Baudry, de Tournai, attribue avec d'autres autels celui de *Perencies*.

En 1134, nous trouvons dans la bulle du pape Célestin II la forme actuelle de *Perenchies*, que nous rencontrerons encore en 1384 et 1442 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille) et en 1181 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Sigerius de Perenchyez, 1177, dans la charte de Philippe, comte de Flandre (Cartul. de Saint-Vaast).

Pärenkières et *Perenkières*, 1214 (Cartul. du monastère Saint-Martin).

Pierenchies, 1240, 1284, 1305 (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille).

Sur la carte de Cassini, Pérenchies est désigné sous le nom de *Perenchicourt*, à cause d'un château qui porte ce nom; ce château est encore indiqué sous cette dénomination sur la carte de M. Marquette (1839). Sur celle de Raillard, il est remplacé par *Usine Agache*; la carte d'État-major n'en fait pas mention.

Pérenchies (Cartes du *Gallo-Flandria* de Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733, et sur tous les documents du XIX^e siècle).

QUESNOY-SUR-DEULE. Le Cartulaire de Saint-Pierre de Lille ne contient pas moins de douze variantes du nom de ce village. Nous allons les placer sous les yeux de nos lecteurs au fur et à mesure qu'elles se présenteront par ordre de date :

Caisnoit, 1132; — *Altare de Quesnoit*, 1144; — *Kesnoit*, 1221, et souvent au cours des XIII^e et XIV^e siècles; — *Kennoit*, 1222; — *Kainoi*, 1233; — *Kaisnoit*, 1249; — *Kesnoit sour Deule*, 1264; — *Quercato supra Duplam*, 1264, 1277; — *Kesneto supra Duplam*, 1267; — *Keusnoit sour le Deulle*, 1377; — *Quesnoit*, 1421, 1427, 1429; — *Quesnoy sur Deule*, 1425 et 1426.

Chaisnoit et *Chesnetum*, 1176; — *Caisnoit*, 1195 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Kesnetum supra Duplam, 1267; — *Querceum supra Duplam*, 1285 (Premier Cartul. de Flandre).

Quenoit, 1276 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Jehan de Kennoit, 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Kesnoit, 1400 (Arch. départ. du Nord, fonds de l'abbaye de Marquette).

Quesnoy, 1462 (Chambre des Comptes de Lille).

Quercetum, 1679 (Obituaire de l'abbaye de Cysoing).

Quesnoit (Carte du *Gallo-Flandria*); — *Quesnoy sur Deule* (Carte de Martin Doué); — *Quesnoy* (Petit Dictionnaire de 1733).

En latin, *Quesnoya* (Buzelin, cap. x, fol. 50).

Depuis 1789, les désignations ont bien varié : *Le Quenoy*, sur la carte du département du Nord divisée en huit districts sous l'Assemblée nationale; — *Le Quenoy-lez-Lille* (Carte de Chanlaire); — *Le Quesnoy-sur-Deule* (Carte gravée par Alais, publiée par Blaisot); —

Quesnoy-sur-Deule (Carte topographique de l'arrondissement de Lille, par Henri Jouvenel fils [sous la Restauration]); depuis cette époque, cette dernière forme a été adoptée pour éviter confusion avec Le Quesnoy, de l'arrondissement d'Avesnes.

Ici, comme à Comines, les hameaux et lieuxdits abondent : un seul est à signaler, c'est celui indiqué *Le Forbièke*, 1248, 1249 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); — *La Forsette* (Carte de 1839); — *La Forgette* (Carte État-major).

VERLINGHEM. Saint Chrysole subit le martyre en 303 à *Vrelinghem* (Martyrologe belgeois de Williot).

Les documents manquent sur cette localité jusqu'au XI^e siècle : *Everlingahem*, 1066; — *Everlenghem*, 1101; — *Werleghehem*, 1144 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Consolatus de Verlangheham, 1157 (Cartul. du chapitre d'Arras).

Vellenguehem, 1202 (Deuxième Cartul. de Flandre).

Everlinguhem, 1202; — *Verlenghem*, 1212 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Verlenghehem, 1219 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille); 1292 — (Mémoires de Jeanne d'Avesnes).

Vrelenghehem (*passim* aux XIV^e et XV^e siècles).

Vrelenghehemum, en latin; *Vrelinghehem*, en français (Buzelin, cap. xxviii, fol. 144).

Verlenguehem (Carte de Martin Doué); — *Vrelinguehem* (Petit Dictionnaire de 1733); — *Verlinghem*, depuis 1800 dans tous les documents officiels.

WARNETON-BAS et WARNETON-SUD. Le traité d'Utrecht a morcelé la ville de Warneton, la partie principale est restée belge; le Bas Warneton, dont une partie seulement est située en deçà de la Lys, forme aujourd'hui deux communes françaises : Warneton-Bas et Warneton-Sud.

Les auteurs n'étant pas d'accord sur l'origine de cette localité qui aurait pris naissance vers la fin du II^e siècle, nous nous contenterons de la première date certaine que nous trouvons en 1065 : *Altare de Warneston* (Charte de donation de Drogon, évêque de Téroouanne, à l'abbaye de Messines).

Garneston et Warneston, 1119 (Cartul. de Saint-Bertin).

Garneston, 1126, dans une charte de donation à l'abbaye de Messines.

Warneston, 1176, dans un diplôme du roi Philippe en faveur de l'abbaye de Messines.

Baswarnestum, 1228 (Charte du prieuré de Poperinghe); tous les cartulaires aux XIII^e et XIV^e siècles emploient la forme *Warneston* tant pour la ville que pour l'abbaye de Saint-Pierre, érigée sur son territoire.

Bas Warneton (Petit Dictionnaire de la châtellenie, 1733).

Les cartes de l'époque de la Révolution et de l'Empire indiquent *Warneton* sans aucune désignation. La carte de l'arrondissement de Lille, gravée par Duhem en 1830, fait la distinction des deux communes *Warneton-Bas* et *Warneton-Sud*, ainsi que les annuaires commerciaux et administratifs; la carte d'État-major au 1/80,000 porte sur une seule ligne *Warneton-Sud et Bas*.

Waestene, dans les titres flamands.

WERVICQ est cité dès les premiers siècles, étant situé sur le passage d'une voie romaine importante; d'après la table de Peutinger, elle se trouvait sur la route qui, partant de *Bayacum* (Bavay) passant par *Pons-Scaldes* (Escaupont), *Turnacum* (Tournai), *Viroviacum* (Wervick), se dirigeait vers *Castellum* (Cassel).

Le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille nous présente les formes suivantes : *Wervi*, 1090 et au cours des XII^e, XIII^e et XV^e siècles; — *Werohie*, 1144; — *Wervy*, 1337, 1339; — *Werveke*, 1411.

1436, la ville de *Wervick* fut complètement incendiée; c'est à cet incendie qu'il faut rapporter cet hexamètre de Morens :

Cominium archipotens, viroviaci que ruinas.

Wervicke, 1701 (Cartul. de Saint-Winoc). Catalogue de profession de divers religieux : *Romanus, alias Josephus Serruys ex Wervicke*.

Werviek (Carte du Gallo-Flandria).

En flamand : *Werveken, Werveke*.

Au traité d'Utrecht, *Wervick* vit, comme ses voisines Comines et Warneton, scinder son territoire : la portion principale, la ville, est restée belge et se trouve désignée *Neder-Waestene, Wervicq-Nord*, la portion située sur la rive droite de la Lys a formé le village français de *Wervicq*, officiellement appelé *Wervicq-Sud*.

ROUBAIX ET SES CANTONS.

Trois cantons divisent la ville de Roubaix : canton Nord, canton Est avec la ville de Wattrelos, canton Ouest, avec les communes de Croix et de Wasquehal ; toutes dépendent du quartier de Ferrain.

ROUBAIX. Roubaix, dont les habitants voudraient faire remonter l'origine aux premiers temps de l'ère chrétienne, ne se révèle à l'histoire qu'au second quart du XII^e siècle ; le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille n'en fait aucune mention.

Bernardus de Rubaix, 1129, témoin dans une charte de Hugo, châtelain de Cambrai, relative à l'abbaye de Saint-Éloi.

Rosbais, 1157 (Cartul. du chapitre d'Arras).

Bernardus de Rubais, 1159 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubert).

Rosbaie, 1169 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Bernardus de Rusbais, 1166 (Cartul. de l'abbaye de Marchiennes).

Robais, 1188 (Cartul. du chapitre d'Arras).

Bernardus de Rosbais, 1201, dans une charte de Baudouin, comte de Flandre (Cartul. abbaye Saint-Aubert).

Rosbais, 1227 (Cartulaire de Saint-Amand) ; 1299 (Cartul. du prieuré d'Aubigny).

Robais, 1249 (Cartul. de l'abbaye de Marquette) ; 1272 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Roubais, État des biens et revenus de l'abbaye de Flines aux XIV^e et XVI^e siècles.

Roubaix, Cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733 ; et depuis cette époque le nom n'a plus subi de variations.

En latin, *Robaisum* dans Marchantius ; — *Roubaisia* (Buzelin, cap. XVI, p. 82).

Roubaix, qui en 1800 n'était qu'un gros bourg, possédait de nombreux hameaux et lieux dits ; la plupart d'entre eux ont donné leurs noms aux différents quartiers de la grande ville industrielle ; nous n'en nommerons qu'un seul, celui du FONTENOY, souvent cité dans le cartulaire de l'abbaye de Flines, où nous trouvons les deux formes : *Fontenoit*, 1272 ; — *Fontenois*, État des biens et revenus de

l'abbaye au xvi^e siècle; — *Fontenoy et Le Fontenoy*, sur les cartes du xix^e siècle.

CROIX. *Croix* apparaît dans l'histoire en 1066, dans l'acte de donation de Baudouin à la collégiale de Saint-Pierre de Lille : *Croiz*.

Hugo de Crois, 1186, dans une charte de Baudouin de Hainaut (Cartul. de l'abbaye d'Anchin).

Altare de Croix, 1187, dans une bulle de Clément III envers le chapitre de Saint-Paul de Seclin.

Crois, 1202 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille); — 1277 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Croy, 1588, division du diocèse de Tournai.

En latin, *Cruce* (Buzelin, cap. xv, p. 80).

Croix, sur toutes les cartes et documents depuis le xvi^e siècle.

WASQUEHAL. Dans l'acte de donation de Gisèle, sœur de Charles le Chauve, à l'abbaye de Cysoing, en 835, est cité *Vakaslane*.

Gerardus de Waskenhal, 1096; — *Gerardus de Wuaskenhal*, 1177; — *Gerardus de Waskenal*, 1156 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand).

Rodolphus de Wasquehal, 1161 (Cartulaire de Saint-André du Cateau); — *Arnulphus de Wascahal*, 1166 (Cartulaire de l'abbaye de Loos); — *Wascher de Wascaal*, 1180 (Arch. du Nord, Cartul. du prieuré de Fives, pièce n^o 18 bis).

Le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille nous donne les formes suivantes : *Wasquehal*, 1290; — *Waskal-lez-Lille*, 1377; — *Wascal*, 1377; — *Wakal*, 1399.

Wasqual, 1561 (Cartul. de l'abbaye de Bourbourg, n^o 118); 1588 (division du diocèse de Tournai).

La forme actuelle apparaît pour la première fois en 1377 pour le cartulaire de Saint-Pierre de Lille; en 1443, dans celui de l'abbaye de Flines; toutes les cartes, sauf une du siège de 1708 qui porte Château de *Wacquehal*, et tous les documents depuis le xvii^e siècle, indiquent *Wasquehal* (*ne varietur*).

En latin, *Wasquehalium* (Buzelin, cap. xii, p. 67).

WATTRELOS. Le nom de Wattrelos se lit pour la première fois dans un document sans date précise, mais circonscrite entre les

années 1019 et 1030. Ce document émane d'Otheborde, abbé de Saint-Bavon de Gand, qui y parle de la ville de *Wattrelos* comme ayant été restituée à son abbaye par l'empereur Othon II, à la prière de l'abbé Odwin, ce qui fait remonter la restitution à 982, puisque la prélatrice d'Odwin a commencé en cette année et que l'empereur Othon II est mort l'année suivante (Leuridan, *la seigneurie de Wattrelos*).

Voici les deux passages relatifs à Wattrelos : . . . *in pago Tornacensi villam Waterlos, cum ecclesia et omnibus adjacensibus*; — . . . *et in villa nostra Waterlos, mansos VII* (Serrure, *Cartul. de Saint-Bavon de Gand*, n° 12).

1123, Simon de Vermandois, évêque de Tournai, donne à l'abbaye de Saint-Bavon l'autel de *Waterloz*, près Lille.

Flaterloz, 1236 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Watrelos, 1382 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Waterlos, 1487 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Wattreloz (Carte de Martin Doué).

Watrelos (Carte du Gallo-Flandria, Petit Dictionnaire de 1733, Carte de Houdan).

Wattrelos, depuis le commencement du XIX^e siècle, sans aucun changement.

En latin, *Wasterloum* (Buzelin, cap. xv, p. 79¹).

Ici encore les fiefs, les lieuxdits et les hameaux étaient très nombreux; de tous, un seul figure encore sur la carte d'État-major, c'est celui de LA BOUTILLERIE, connu au XIII^e siècle sous le nom de *Botelgir* et *Botelgiers*, au XVI^e siècle sous celui de *la Bouteillerie*, et depuis le XVII^e sous celui de *la Boutillerie*.

CANTON DE SECLIN.

Seize communes composent le canton de Seclin : Houplin, Lesquin, Noyelles, Seclin, Templemars, Vendeville et Wattigniesont du quartier de Ferrain; les autres communes du canton appartiennent à celui du Carembaut.

ALLENES-LEZ-MARAIS. Dans la charte d'Hugo d'Oisy, 1184, apparaît un *Simon de Alennes* (Cartul. de Saint-Aubert).

1210, Goswin, évêque de Tournai, confirme à l'abbaye de Saint-

Martin de Tournai la possession de la chapelle d'*Alesnes* : *altare de Anulin, cum capella de Alesnes*.

Alenne, 1588, dans la division du diocèse de Tournai.

Allennes (Cartes du Gallo-Flandria et de Martin Doué).

Allennes-sur-les-Marais (Petit Dictionnaire de 1733, Carte de Houdan, Carte de l'arrondissement de Lille de Jouvenel).

Allennes-lez-Marais, depuis 1830.

ANNOEULLIN.

Ennelin, 1159, dans un acte de donation de Gautier d'Halluin à l'abbaye de Saint-Aubert.

Anolium, 1169, bulle du pape Alexandre III; — *Aneulyn* (Cartul. de Saint-Vaast).

Anulin, 1210 (Charte de Goswin).

Annelin, 1284 (Inst. jud. des comtes de Flandre).

Anneulin, 1330 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Anneuelin, 1588, division du diocèse de Tournai.

Annœulin, 1651, buffet de Saint-Vaast.

Martin Doué écrit par erreur *Avelin*.

Le Petit Dictionnaire de 1733 donne la forme actuelle *Annœullin*, qui n'a point subi de modification depuis cette époque.

A la commune d'Annœullin se rattache l'important hameau de DON, porté *Dons* sur la carte de Houdan, cité *Don* sur toutes les cartes depuis le début du XIX^e siècle.

BAUVIN. En 1142, il y est question pour la première fois du village de *Balwin*, dans les titres énumérant les possessions de l'abbaye de Saint-Vaast, et tous les actes contenus dans le cartulaire de cette abbaye emploient invariablement cette forme.

Bovin, 1588, division du diocèse de Tournai.

Bauwin (Carte du Gallo-Flandria); — *Bouvin* (Carte de Martin Doué); — *Bauvin* (Petit Dictionnaire de 1733); — *Beauvin* (Carte de Jouvenel).

Bauwin depuis 1830 sans aucun changement.

CAMPHIN-EN-CAREMBAUT. La charte d'Arnould, comte de Flandre, concernant l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, nous révèle l'existence de *Camwin* (966).

Camphinium, 1037; — *Camfinium*, 1120; — *Camphinium*, 1164
(Van Lokeren, *Cartul. de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand*).

Camphin, au xvii^e et xviii^e siècles.

Camphin-en-Carembaut, au xix^e siècle.

CARNIN. Le nom de ce village, mentionné dans une bulle de Clément III en 1187, *Altare de Carnin*, en faveur du chapitre de Saint-Piat de Seclin, ne paraît pas avoir subi de variations depuis son origine.

CHEMY. Cette localité est divisée en deux parties : le village proprement dit et le hameau de *WACHEMY*. Si nous nous en rapportons aux anciens titres, le hameau de *Wachemy* est de date plus ancienne que le village actuel : la charte de Baudouin de Lille de 1166 porte *in Wascemin*, et celle de Philippe-Auguste en 1202 donne la forme *Wausemi*; en 1261, *Wascemi* (*Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille*). Il est traduit en vieux français *Watschemy* (*Roisin*, 220).

Comme pour Carnin, c'est dans cette bulle du pape Clément III, en 1187, que nous trouvons Chemy mentionné pour la première fois : . . . *altare di Chemy*.

Chemi, 1325 (*Livre de Saint-Nicolas de Lille*).

Chemy, 1387 (*Cartul. de Saint-Pierre de Lille*).

Chemis, 1588, division du diocèse de Tournai.

Le Petit Dictionnaire de 1733 indique : *Chemy et Wachemy, dédicace le jour de la Saint-Laurent*.

Les cartes modernes (État-major et Raillard) portent *Chemy* (village) et *Wachemy* (hameau).

Chemy est le nom officiel.

GONDECOURT. Après deux communes dont les noms n'ont guère subi de changement, Gondécourt nous apparaît avec de nombreuses et profondes modifications pour passer du mode primitif à la forme actuelle.

Gondulcort, 1146 (*Cartul. de l'abbaye de Marchiennes*).

Gondelcort, 1174 (*Cartul. de l'abbaye du Mont de Saint-Martin*).

Robertus de Gondrecourt, 1176 (*Charte Philippe, comte de Flandre; Cartul. de l'abbaye de Loos*).

Gondrecort, 1177 (*Cartul. de l'abbaye de Loos*).

Gondelencourt, 1201 (Cartul. de Saint-Amé de Douai).

Gondecourt, 1242 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Gondecourt, 1231 (Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre, Lille).

Goudencourt, 1588 (division du diocèse de Tournai).

Gaudecourt (Carte de Martin Doué).

Gondecourt (Carte du *Gallo-Flandria*, Petit Dictionnaire de 1733, tous les documents modernes).

En latin, *Gondecuria* (Buzelin, cap. xxv, p. 32).

HERRIN. Cette commune nous apparaît en 1130 (Cartulaire de l'abbaye de Loos), puis en 1159 et 1184, dans les registres de celle de Phalempin, avec son nom actuel.

Philippe de Hiérin, 1231 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Hiérin, 1279 et 1424 (Cartul. de l'église Saint-Pierre, Lille).

Herrin, Cartes du *Gallo-Flandria*, de Martin Doué, ainsi que dans tous les documents postérieurs.

Nous avons écarté tous les documents rencontrés dans les cartulaires de l'église de Cambrai, des abbayes de Maubeuge et Vicoigne, estimant qu'ils devaient se rapporter à Hérim (village de l'arrondissement de Valenciennes).

HOUPLIN. Le cartulaire de Saint-Amé de Douai nous révèle en 1174 l'existence de Houplin, que nous retrouvons dix ans plus tard avec la même orthographe dans une lettre d'Évrard d'Avesnes, évêque de Tournai; *Hoplin* (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Gillon de Houpelin, 1275 (*ibid.*).

Le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille nous donne les trois formes suivantes : *Houpelin*, 1312; — *Houplin*, 1376; — *Houplin*, 1442.

Houplin (Carte du *Gallo-Flandria*).

Houplin-lez-Seclin (Carte de Martin Doué).

Houplin-lez-Seclin (Petit Dictionnaire de 1733).

Depuis le XIX^e siècle, *Houplin* est la forme officielle.

Le village de Houplin possédait deux dépendances, dont une apparaît avant qu'Houplin ne soit signalé : dans la charte de donation de Baudouin de Lille en 1066, nous voyons : *in Lechim tres mansos et quatuor bunarios*; en 1202, Philippe-Auguste confirmant cette donation l'écrit *Lechim*.

Liéchin, 1251 (Cartul. de l'abbaye de Loos); 1254 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Dans sa bulle du 26 mars 1188, le pape Clément III désigne *Hoplin*, *Lechin* et *Anquenne* comme des dépendances de l'église de Seclin; et dans les actes capitulaires du XVIII^e siècle, en 1772, 1781 et 1784, nous trouvons : « Etant Seigneurs hauts justiciers dans le village et hameau de *Wachemy*, village et paroisse de *Liéchin* dit *Houplin* », etc. Cette formule nous explique la raison pour laquelle le nom de *Liéchin* a disparu totalement des cartes modernes pour ne laisser subsister que celui de *Houplin*.

Mieux favorisé est celui d'*Ancoisne*, signalé dans la bulle du pape Clément III; nous retrouvons *Anquenne* en 1348, dans le cartulaire de Saint-Pierre de Lille; c'est actuellement un très important hameau signalé sur toutes les cartes modernes, 1830, 1839, État-major et Raillard.

LESQUIN. 1096, Robert de Jérusalem, avant de partir pour la première croisade, donne au chapitre de Saint-Pierre de Lille le *bodium de Lescin*.

Leschin, 1144, bulle du pape Célestin II, confirmant les possessions de Saint-Pierre (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Leskin, aux XIII^e et XIV^e siècles (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille) et dans l'état des biens et revenus de l'abbaye de Flines au XIV^e siècle.

L'Eskin, 1377 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Lesking, 1393; — *Lesquin*, 1450 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing). — *Lecquin*, 1588 (Division du diocèse de Tournai).

Depuis le XVIII^e siècle, le nom actuel officiel n'a pas varié.

Deux hameaux anciens sont à signaler; dès le XIII^e siècle apparaît celui d'ENCHÉMONT : *Enghecemont*, 1286, État des biens et des dettes de l'abbaye de Cysoing; — *Enghecimont*, 1288; — *Enghemont*, 1290 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); — vers 1290, *Dengheremont* (Estimation des biens de l'abbaye de Cysoing); — *Enghecemont* (Nouvelle estimation des biens de ladite abbaye); — *Ancemont*, 1830 (Carte de l'arrondissement de Lille de M. Duhem); — *Enchemont* (Carte de M. Marquette, 1839; carte de l'État-major et carte Raillard).

GAMANS. Ce fief, situé sur le territoire des communes de Lesquin, Frétin et Péronne, était l'une des cinq pairies tenues du châtelain de Lille, 1245 (Cartul. de l'abbaye de Flines); — 3 mars 1399 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Sur les cartes modernes (État-major et Raillard) le hameau de *Gamant* est mi-partie sur le territoire de Lesquin, mi-partie sur celui de Frétin.

NOYELLES-LEZ-SECLIN. Dans la Flandre, l'Artois et la Picardie, les villages du nom de Noyelles sont une douzaine; ils se distinguent les uns des autres par l'adjonction d'un complément attributif; celui dont nous nous occupons remonte au ix^e siècle. En 825, Gisèle, femme du comte Évrard, donne à l'abbaye de Cysoing un manoir et douze bonniers de terre situés à *Nivilla*, donation qu'elle confirme en 870 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

In pago Medenentisse, in Villa nova, 874 (*Les « pagi » de la Belgique et leurs subdivisions au moyen âge*, p. 65).

Le cartulaire de l'abbaye de Loos nous donne les formes diverses du nom de cette localité : *Noella*, 1164; — *Noela*, 1152; — *Nivella*, 1169 et 1174; — *Nigella*, 1177.

Noielle, 1484 (Journal du frère Louis Robbe, économiste du prieuré de Beaufort [Arch. départ. du Nord]).

Noyelle, 1553 (Cartulaire de l'abbaye de Cysoing); — *Noyelles* (Carte du *Gallo-Flandria*); — *Noielles* (Carte de Martin Doué).

Noyelles (Petit Dictionnaire de 1733, sur les cartes de la première moitié du xix^e siècle).

Les cartes actuelles, Dictionnaire des Postes, Annuaires administratifs ou communaux indiquent *Noyelles-lez-Seclin*.

PROVIN. En 1107, nous trouvons, dans le cartulaire de Saint-Trond : *in pago Carabantensi, villam Provin*, et dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast, en 1164 : *Provin*, bulle du pape Alexandre III, et 1169, *Proven*.

Prouvin, 1588 (Division du diocèse de Tournai).

Provin, 1651 (Buffet de Saint-Vaast); depuis la fin du xvii^e siècle cette dernière forme n'a plus varié dans tous les documents ou cartes que nous avons compulsés.

SECLIN. D'après le Martyrologe belgeois, saint Piat, premier

évêque de Tournai, après avoir subi le martyre dans sa ville épiscopale, vint expirer à Seclin en 299.

Nous relevons dans la vie de saint Éloi, écrite par saint Ouen vers 670, le passage suivant : *invenit in territorio Medenantense vico Sacilino*.

Quoique la collégiale Saint-Piat de Seclin fût très ancienne, nous ne trouvons aucun document authentique avant le XII^e siècle.

Walterus decanus Siclynium, témoin dans un acte relatif à l'abbaye de Cysoing, 1180 (Arch. du Nord).

Willelmo, preposito Sicliniensi et decano Insulensi, 1206 (Bibl. nat., ms. 9126 : Cartularium abbatiae Marie Broburgensis).

Scabini de Siclinio, 1213; — *Siblinieses scabini*, 1224 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Sicclinium, 1261 (Cartul. de Cysoing).

Decanus Sicliniensis, 1285; — *Decanus Sycliensis* (Cartul. de l'abbaye de Flines); — *Secling*, dans l'obituaire.

1577, *Damoiselle Marie Dallennes, native de Seclyn* : proposition pour l'élection d'une nouvelle abbesse (Arch. dép. du Nord, fonds de l'abbaye de Bourbourg).

Collegiale Secliniensis, 1649 (Archives hospit. de Lille, fonds de l'hôpital Comtesse, n^o 2138).

Dès le XIV^e siècle, le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre indique la forme actuelle *Seclin*, qui n'a plus varié au cours des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles.

Le hameau de MARTINSART, indiqué sur les cartes d'État-major, est très ancien; il possédait une chapelle encore existante et desservie de nos jours, qui dépendait de la collégiale de Saint-Pierre (Cartulaire de la collégiale Saint-Pierre de Lille).

TEMPLEMARS. D'après Buzelin, l'origine de Templemars doit remonter à la conquête romaine; son nom, sa situation à proximité de la route qui, de Tournai, allait à Estaires, tout concorde pour faire admettre l'opinion de ce célèbre historien; mais les documents authentiques qui pourraient plaider en sa faveur nous font totalement défaut, et il faut attendre le XI^e siècle pour en découvrir.

Templemard, 1090, donation par Radbord, évêque de Tournai, de l'autel de ce lieu à la cathédrale de Tournai.

Templomartis, 1182, charte d'Évrard, évêque de Tournai (Cartul.

de l'abbaye de Cysoing); 1206, 1211 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Jules de Templomaro, 1218, témoin dans un acte de vente (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Tempelmarts, 1284 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Templemarc, 1286 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Templemarch, dès 1268, aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles (Cartul. de Saint-Pierre de Lille) ainsi qu'au ^{xiii}^e siècle (Cartul. de Flines).

En 1430, dans le cartulaire de l'abbaye de Marquette, apparaît pour la première fois la forme actuelle *Templemars*, qui est restée, sur les cartes des ^{xvii}^e, ^{xviii}^e et ^{xix}^e siècles et dans les documents officiels, la forme usitée sans subir de modifications.

En latin, *Templemartium* (Buzelin, cap. xxxii, p. 154).

VENDEVILLE. Vendeville est un ancien hameau de Lesquin, ainsi que le prouve un acte de Gérard de Lompret en 1232 : *apud Vendvile in parrochain de Leskin* (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Son orthographe s'est modifiée deux fois : il devient *Vendville* en 1379 (*ibid.*) et *Vendeville* au ^{xvi}^e siècle, dans l'État des biens et revenus de l'abbaye de Flines. C'est sous cette dernière forme qu'il figure sur toutes les cartes et documents officiels modernes.

WATTIGNIES. S'il faut s'en rapporter à un acte de donation de Gauthier d'Halluin à Saint-Aubert, dans lequel on voit figurer comme témoin un *Gillebertus de Watingni*, l'origine de cette localité serait antérieure à 1159. Mais nous nous demandons si ce texte ne se rapporte pas plutôt au village de Wattignies, près Maubeuge, célèbre par la victoire remportée par Jourdan sur les Autrichiens en 1793.

Wattegnies, 1220 (Cartul. de l'abbaye de Loos); 1274 (Cartul. de l'abbiette de Lille).

Wategnies, 1253, 1432 (Cartul. de l'abbaye de Flines); 1254, 1256, 1279 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille); — 1179 (Cartul. de l'abbiette de Lille); — 1325 (Livre de Saint-Nicolas de Lille).

Watignies, 1280, aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles (Cartul. de Saint-Pierre de Lille, cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué).

Wateignies, 1421 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Watines, 1561 (Cartul. de Bourbourg, n° 118).

Wattignies, Petit Dictionnaire de 1733, et depuis cette date plus aucun changement n'est survenu.

En l'année 1372, il est parlé, dans le cartulaire de Saint-Pierre de Lille, d'une pièce de terre de six bonniers sise à *Fierières*. Ce lieu est cité bien souvent sous cette forme dans ce même cartulaire, toutefois avec une variante en 1377 : *Firières*.

La carte des environs de Lille de Baillieu, 1708 : *hamel de Wattignies Férière*.

Ferrière (Carte de 1839).

Ferrières (Cartes État-major et Raillard).

Un acte en date du 24 mars 1412 porte cette mention : « à *L'arbrissel de Fierières, tenant au Quemin d'Arras* ». Ce lieu est reporté sur la carte des environs de Lille de Baillieu (1708) sous la dénomination de *Moulin de L'Arbrichaut*, et sur celles du XIX^e siècle sous le nom de *L'Arbrisseau* (hameau).

TOURCOING ET SES CANTONS.

Trois cantons : Tourcoing Nord, Tourcoing Nord-Est, Tourcoing Sud, se partagent les communes qui en dépendent et sont toutes du quartier de Ferrain.

TOURCOING. Les origines de Tourcoing sont fort obscures.

1080. Nous trouvons un *Saswallus de Tourcoïn* figurant comme témoin dans une charte concernant le chapitre d'Harlebéke.

Le cartulaire de Saint-Pierre de Lille, si riche en renseignements sur toutes les communes de la châtellenie de Lille, n'en fait mention que deux fois, et encore au cours de la même année : 8 septembre 1293, *Torcoing*; — octobre 1293, *Torkoing*.

Turcoing (Cartes de Martin Doué et de Jouvenel).

Tourcoing (Carte du *Gallo-Flandria*, Petit Dictionnaire de 1733).

Turcoïn (Carte de 1792, Carte de Chanlaire, Carte de Houdan); depuis 1830, nous trouvons toujours *Tourcoing*.

En latin : *Turquoinum* (Buzelin, cap. xv, p. 79); *Raimondus de la Dessous, Turconiensis* (Foppens).

Les lieux dits et hameaux, dont plusieurs ont donné leurs noms

à des quartiers, sont très nombreux à Tourcoing; le plus ancien est celui de LA MARLIÈRE.

Le Marlière, dans le dénombrement de la seigneurie de Tourcoing, le 30 novembre 1389 (Arch. départ. du Nord, État général, n° 76).

Fief des Marlières, dénombrement du 15 février 1619 (*ibid.*, série E, n° 2172).

30 mai 1622, mardi de la pentecôte, la procession de Notre-Dame-des-Marlières, si le temps le permet (Semainier de la paroisse Saint-Chrystophe, arch. de l'état civil à l'hôtel de ville de Tourcoing).

La Marlière, sur les cartes de l'arrondissement de Lille du XIX^e siècle et sur la carte de Raillard : *Notre-Dame-de-la-Marlière*, sur l'Annuaire ecclésiastique du diocèse de Cambrai; ce hameau n'est pas indiqué sur la carte d'État-major.

CANTON NORD.

BOUSBECQUE. Le cartulaire de Saint-Pierre de Lille donne du nom de ce village les formes suivantes : *Bosbeka*, 1101, 1234, 1238; — *Busbeka*, 1144; — *Bousbeka*, 1248; — *Bosbeke*, 1224, 1246, 1249; — *Bousebieke*, 1268.

Bernardus de Busbaco, témoin dans un acte de donation de l'abbaye de Cysoing.

Bouzbecque, 1278 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Boussebecque (Carte du Gallo-Flandria); — *Bousbèque*, sur les cartes de Martin Doué et Petit Dictionnaire de 1733; — *Bousbeck* (Carte de Houdan); — *Bousbecques* (Carte de Jodot, 1834).

Bousbecque (Cartes de Marquette, 1839, État-major, Raillard, Annuaire des Postes, etc.).

En latin, *Busbecqua* (Buzelin, cap. XI, p. 62); — *Busbeka*, *angerius Gislenus de Busbequius* (Foppens).

HALLUIN. C'est encore le cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille qui nous fournit la succession des diverses modifications qu'a subies le nom de cette ville :

Haliun, 1066, et c'est la forme la plus usitée jusqu'à la fin du XIII^e siècle; — 1144, *Haluwin*; — 1194, 1244, 1247, 1250, *Halewin*; — 1217, 1247, *Halowin*; — 1245, *Haleuwin*; — 1247, *Haluing*; — 1277, *Halwin*; — *Haluyn*, *Halluyn in decanatu christianitatis Curtrancensi*.

Halluin, 1264 (Cartul. de l'abbaye de Marquette).

Halewin, 1273 (Chambre des Comptes de Lille).

Halewijn, 1560 (Carte de Jacques de Deventer).

Haluin, 1680 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing, Obit. de l'abbaye de Flines).

Hallewyn (Carte de Martin Doué).

Halluin (Petit Dictionnaire de 1733, et depuis cette époque sur toutes les cartes et documents officiels).

De tous les lieux dits d'Halluin, un seul paraît avoir une origine ancienne, c'est le fief de *Durmont*, cité dans un acte de 1332 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre); dénommé *Duremont* sur la carte de Jodot et, je ne sais par quelle corruption, *Le Duremen* sur celle de l'État-major.

LINSELLES. Le nom de Linselles se révèle dès 1220 dans l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes où est témoin *Nicolas de Lincèle*.

1227, Gilbert, seigneur de Flencke, fait don à l'abbaye de Zonnebelle d'une terre sise à Linselles : *in villa Lincellis* (Arch. du séminaire de Bruges, fonds de Zonnebelle).

1248, l'évêque de Tournai, Gauthier II de Marvis, affecte à l'hôpital Notre-Dame de Tournai une rente annuelle provenant d'une dîme gisant en la paroisse de Linselles : *in parochia de Linselis* (*Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. I, p. 289).

Gilion de Linsieles, 1294 (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Linsielles, 1325 (Cartul. de l'abbaye de Lille); 1409 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Lysielles, 1332 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Linssielles, 1406 (Cartul. de l'abbaye de Flines); 1421 (Cartul. de l'abbaye de Lille).

Lincelle, Liste des chanoines de l'abbaye de Cysoing morts de 1674 à 1725 (Bibl. de la ville de Douai).

La forme actuelle *Linselles* apparaît en 1330, dans le cartulaire de l'abbaye de Marquette, puis sur les cartes du *Gallo-Flandria* et de Martin Doué. Elle n'a plus subi de modification depuis le xvii^e siècle.

RONCQ. Baldéric, évêque de Tournai, donne en 1101 à la collégiale de Saint-Pierre de Lille l'autel de Roncq : *Altare de Runch*.

Runch, 1144, puis *Ronc* au XIII^e siècle, et *Ronck* dans l'énumération des bénéfices (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Dès 1330, le cartulaire de l'abbaye de Marquette donna la forme *Roncq*, qui, sans subir de changements depuis cette époque, est devenue la forme actuelle officielle.

En latin, *Roncka* (Buzelin, cap. xv, p. 79).

CANTON NORD-EST.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. Neuville-en-Ferrain, que Buzelin appelle *Nova villa* (cap. xv, p. 79), n'est citée qu'à partir du XIII^e siècle.

Fernandus de Nova Villa, 1220 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing); — *in Pago Tornacense in Nova villa molendium unum* (Dom Bouquet, t. VIII, p. 633).

Noveville, 1289 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Noefville, 1325 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille), et dans l'obituaire de l'abbaye de Flines.

Noeuville-en-Ferin, 1651 (Buffet de Saint-Vaast).

Neufville-en-Ferrain (Carte de Martin Doué).

Neuille-en-Ferrain (Petit Dictionnaire de la châtellenie de Lille de 1733); n'a subi aucune modification depuis cette époque.

CANTON SUD.

BONDUES. Au tournoi d'Anchin, en 1096, figure parmi les seigneurs qui prirent la croix *Jacobus de Bondues*.

Bundue, 1129, *Oliverus de Bunduis* (Cartul. de l'abbaye Notre-Dame-de-Bourbourg).

Gillelmus de Bondues (Cartul. du chapitre d'Arras).

Bondues, 1171, dans la fondation de deux vicariats généraux en la cathédrale de Tournai.

Joannes de Bondoues, 1236 (Cartul. de Marquette).

Bondues, 1246 (*ibid.*), et depuis cette époque cette forme n'a plus varié.

En latin, *Bondua* (Buzelin, cap. xii, p. 67).

Les hameaux et lieux dits abondent à Bondues, comme d'ailleurs dans toute cette portion de l'arrondissement de Lille; un a une origine ancienne, celui qui, sur les cartes d'État-major et de Raillard porte le nom de VERT-BOIS (château). C'est un ancien fief situé sur

les territoires de Bondues et de Marcq, désigné *Viridis Boscus* en 1205 dans un titre de fondation d'Isabelle de Warenguien.

MARCO-EN-BAROEUL. L'autel de Marcq, *Marcha*, est donné à Baldéric à la cathédrale de Tournai, 1108 et 1110.

Marcha, 1175, bulle du pape Alexandre III; — 1204, bulle du pape Innocent III (Cartul. de l'abbaye de Loos).

Marke en Barœuil, 1246; — *Marka*, 1269; — *Marke*, 1269, 1311; — *Marcq*, 1316 jusqu'en 1544 (Cartulaire de l'abbaye de Marquette).

Marke, 1280 (Cartul. de l'abbaye de Cysoing).

Marcques lez la ville de Lille, 1349; — *Marque dalés Lille*, 1364; — *Marque*, 1400, 1447 (Cartul. de l'abbaye de Flines).

Marke, 1377; — *Marka*, 1399; — *Marque*, 1399, 1491; — *Marque-en-Barœul*, 1414, 1426 (Cartul. de Saint-Pierre de Lille).

Marque (Carte du Gallo-Flandria); — *Marcq-en-Barœul* (Carte de Martin Doué); — *Marque-en-Barœul* (Petit Dictionnaire de 1733).

Marque-en-Barœuil (Carte de Houdan).

Marcq-en-Barœuil (Carte de Marquette, 1839).

Marcq-en-Barœul sur toutes les cartes et documents modernes.

Les hameaux et lieux dits sont très nombreux sur le territoire de Marcq-en-Barœul, l'une des communes les plus étendues du département du Nord comme superficie. Sans parler du hameau de BAROEUL (Etat-major) dont il a été question à propos de la commune de Mons-én Barœul, nous devons citer :

Le fief et la seigneurie que on dist des Ouennes, 1443 (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille); — *Lequesne*, hameau (Carte de M. Marquette, 1839); — *Le Quesne*, hameau (Carte d'État-major et carte Raillard).

La Marre, seigneurie qui s'étendait sur les paroisses de Flers, Wasquehal, Marcq et Mons-en-Barœul (*Terrier de Saint-Pierre*, t. III). Cette seigneurie, dont nous relevons les différents modes (*Le Mare*, et en latin *Marham*, 1066; *Marha*, *Mara* [Cartul. de Saint-Pierre de Lille]), dépendait du chapitre de Saint-Pierre, qui y était représenté par un maire. Cette seigneurie comprenait la *cense de la Pilaterie*, qui figure sur les cartes et le moulin de *La Marre*.

En 1368, le lieu et le manoir de *La Bequeterie* sont donnés à l'abbaye de Flines; — en 1400, confirmation de cette donation du lieu nommé de *La Becqueterie*, en la parroche de Marcq. Ce hameau, porté

Becqueterie sur la carte de M. Marquette, 1839, ne figure pas sur celle de l'État-major.

Enfin le peuplé hameau du PONT-DE-MARCO (cartes d'État-major et Raillard), désigné *Pont-à-Marcq* sur certaines cartes, telles celles de Jouvenet et de la Canonnade d'Ennetières, donnant ainsi sujet à confusion avec la commune de Pont-à-Marcq (Marcq-en-Pevèle).

MOUVAUX. Les titres de l'évêché de Tournai nous apprennent qu'en 1167 l'évêque Gauthier I^{er} affecta à sa cathédrale la donation de l'autel de *Mouvaulx*.

Mouvaulx, 1171, dans la confirmation de cette donation; 1235 (Cartul. de l'abbaye de Marquette); 1348 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Mouvans, 1355; — *Mouveaulx*, 1421 (Cartul. de la collégiale de Saint-Pierre de Lille).

Monvaltium en latin, *Mouvault* en français (Buzelin, cap. xv, p. 79).

Mouvaulx, de nouveau en 1588 (division du diocèse de Tournai, Carte Martin Doué, Petit Dictionnaire de 1733, carte de Jouvenet).

A partir de 1830, la forme adoptée est *Mouveaux* (Cartes de 1830, 1839, Raillard, État-major).

Un décret récent a rétabli la véritable forme de *Mouvaulx*, qui d'ailleurs est conforme à l'étymologie : *Moult vaux* « beaucoup de vallons » (Annuaire des Postes, 1909, Annuaire administratif du département du Nord, Annuaire commercial de l'arrondissement de Lille, Annuaire ecclésiastique du diocèse de Cambrai).

BIBLIOGRAPHIE.

PRINCIPAUX LIVRES CONSULTÉS.

OUVRAGES GÉNÉRAUX.

MARCHANTIUS. *De rebus Flandriæ memorabilibus liber singularis*. Anvers, 1567.

FLORIS VAN DER HAAR. *Les Chastelains de Lille*. Lille, 1610.

MIRÆUS. *Fasti Belgici et Burgundii*. Bruxelles, 1622.

BUZELIN. *Gallo-Flandria sacra et profana : in qua Urbes, oppida, regiuncule, municipia et pagi præcipui Gallo-Flandria tractus describuntur : auctore Joanne Buzelin, cameracenci, e societate Jesu.* Douai, 1624, in-4°.

BLAEUN. *Theatrum urbium Belgicæ.* Amsterdam, 1649.

FOPPENS. *Bibliotheca belgica sive virorum in Belgio vitæ, scriptis que illustrium catalogus, librorumque nomenclatura curo et studio Joannis Francisci Foppens.* Bruxelles, 1739.

DE LOISNE. *Le Cartulaire du chapitre d'Arras, publié et analysé avec extraits textuels d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par le comte Auguste DE LOISNE.* Arras, 1896, in-4°.

PRUVOST. *Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc, de l'ordre de Saint-Benoît, par le R. P. Alexandre PRUVOST S. J.* Bruges, 1875, grand in-8°.

DE COUSSEMAKER. *Un Cartulaire de Notre-Dame-de-Bourbourg, recueilli et dressé par Ignace de COUSSEMAKER.* Lille, 1882-1891, gr. in-8°.

DE COUSSEMAKER. *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing et de ses dépendances, par Ignace de COUSSEMAKER.* Lille, 1880, in-8°.

E. HAUTCOEUR. *Cartulaire de l'abbaye de Flines, publié par l'abbé E. HAUTCOEUR.* Lille, 1873, 2 vol. in-8°.

E. HAUTCOEUR. *Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, publié par M^{gr} HAUTCOEUR.* Lille, 1894. 2 vol. gr. in-8°.

E. HAUTCOEUR. *Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, publiés par M^{gr} HAUTCOEUR.* Lille, 1895, gr. in-8°.

RICHARD. *Histoire du couvent des Dominicains de Lille en Flandre et de celui des Dames dominicaines de la même ville, dites de Sainte-Marie de l'Abiette, par Charles-Louis RICHARD.* Liège, 1782, in-12.

VAN LOKEREN. *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand.* Gand, 1868, in-8°.

WILLOT. *Le Martyrologe belgeois, c'est-à-dire le recueil des saints des Pays-Bas, par le R. P. Willot, binchois.* Mons, 1641, pet. in-8°.

CHASTELAIN. *Martyrologe universel avec un dictionnaire universel de*

tous les saints honorés par les chrétiens sur toute la surface de la terre, par CHASTELAIN. Paris, 1823, in-8°.

LE GLAY. « *Cameracum christianum* » ou *Histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai*. Lille, 1849, gr. in-8°.

BRUN LAVAINÉ. *Recherches sur l'ancien diocèse de Tournai*. Lille, 1854, in-8°.

TH. LEURIDAN. *Essai sur l'Histoire religieuse de la Flandre Wallonne*. Roubaix, 1877, in-8°.

E. MANNIER. *Ordre de Malte. Les commanderies du grand prieuré de France*. Paris, 1872, in-8°.

E. MANNIER. *Chroniques de Flandre et d'Artois*, par Louis Brésin. *Analyse et extraits pour servir à l'histoire de ces provinces de 1482 à 1560*, par E. Mannier. Paris, 1880, in-8°.

H. R. DUTHILLOEUL. *Petites Histoires de Flandres et d'Artois*. Douai, 1835, in-8°.

E. TAILLIAR. *Lois des bourgs et villages du nord de la France, de 1201 à 1250*. Caen, 1859, in-8°.

E. MANNIER. *Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*. Paris, 1861, in-8°.

Victor BECQUART. *Les communes de l'arrondissement de Lille, documents historiques et archéologiques*. Lille, 1879, gr. in-8°.

Jules POURCHEZ. *Dédicaces et carmesses des villes et villages de la châtellenie de Lille*. Lille, 1729, in-16.

Petit Dictionnaire historique et géographique de la châtellenie de Lille. Lille, 1733, in-16.

L. QUARRÉ-REYBOURBON. *Martin Doué, peintre, graveur héraldiste et généalogiste lillois*. Lille, 1905, gr. in-8°.

E. DESJARDINS. *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*. Paris, 1876-1878, 2 vol. gr. in-8°.

L. QUARRÉ-REYBOURBON. *Plans anciens et modernes de la ville de Lille, suivis des cartes de la châtellenie de Lille*. Paris, 1901, in-8°.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. XVII, XX, XXI, XXV, XXVI. Lille, gr. in-8°.

Annuaire statistique du département du Nord pour l'année 1910, publié par H. LECOCQ, chef de division honoraire de la préfecture, avec la collaboration de MM. DESROUSSEAUX et VANLATON, chefs de division à la préfecture. Lille, Danel, 1910, in-8°.

Annuaire commercial de l'arrondissement de Lille pour 1910, par RAVET ANGEAU. Lille, in-8°.

Almanach ecclésiastique du diocèse de Cambrai pour l'année 1910. Cambrai, in-12.

Dictionnaire national des communes de France, Postes, Télégraphes, Téléphones et Chemins de fer, par J. MEYRAT, in-12.

Service postal, télégraphique et téléphonique des communes du département du Nord. Calendrier almanach pour 1910.

MONOGRAPHIES COMMUNALES.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

ARMENTIÈRES. Inventaire analytique des archives communales de la ville d'Armentières antérieures à 1790, par Ch. DEHAISNES, archiviste du département du Nord. Lille, 1877, in-4°.

HOUPLINES. Inventaire analytique des archives communales antérieures à 1790. Lille, 1891.

CANTON DE GYSOING.

COBRIEUX. Notes sur la commune de Cobrieux, par Amaury-Louys DE LA GRANGE. Douai, 1887, in-8°.

WANNEHAIN. Notes historiques sur Wannehain, par l'abbé LEURIDAN. Roubaix, 1898, in-8°.

CANTON D'HAUBOURDIN.

HAUBOURDIN. Haubourdin, par C. S. SPRIET. Lille, 1891, in-8°.

HAUBOURDIN. Notes sur Haubourdin, par M. TIERCE. Lille, 1860, gr. in-8°.

LOMME. Histoire de Lomme et de ses seigneurs, par P. FRANCK. Lille, 1872, in-8°.

LOMME. *Inventaire sommaire des archives communales de Lomme antérieures à 1790*, par l'abbé LEURIDAN. Roubaix, 1904, gr. in-8°.

LOOS. *Annales de Loos jusqu'au XIX^e siècle*. Lille, 1897, in-8°.

LOOS. *Loos, ses abbés, ses seigneurs*. Lille, 1898, in-8°.

SANTES. *Recherches historiques sur la commune de Santes*, par Théophile LE JOSNE DE L'ESPIERRE. Lille, 1855, in-8°.

CANTON DE LA BASSÉE.

AUBERS. *Esquisse historique sur la commune d'Aubers*, par M. SAINT-GÉRAN.

LA BASSÉE. *Recherches sur la ville de la Bassée*, par E. MANNIER, 1854, in-8°.

LA BASSÉE. *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*. Lille, 1860, in-4°.

CANTON DE LANNOY.

ANNAPPES. *Notice historique sur Annappes*, par Th. LEURIDAN. Lille, 1881, in-8°.

CHÉRENG. *Notes pour servir à l'histoire de Chéreng*, par Th. LEURIDAN. Roubaix, 1896, in-8°.

FLERS. *Le domaine du Breucq et les seigneurs de Roubaix*, par Th. LEURIDAN. Roubaix, 1890, in-8°.

LANNOY. *Précis de l'histoire de Lannoy*, par Th. LEURIDAN. Lille, 1868, in-8°.

LYS-LEZ-LANNOY. *Ville de Lys, son histoire, avec remarques sur les mœurs et coutumes locales depuis 1789*, par A. LIENARD. Lys-les-Lannoy, 1908, in-8°, N°

CANTONS DE LILLE.

LILLE. *L'histoire locale au jour le jour par un collectionneur lillois*. L. QUARRÉ-REYBOURON. Lille, 1890, in-8°.

LILLE. *Histoire du décanat de la Madeleine de Lille (1229-1892)*, par l'abbé DESMACHELIER. Lille, 1892, gr. in-8°.

ÈSQUERMES. Notes publiées en 1851 dans le journal *la Liberté*, par L. QUARRÉ, réimprimées en 1875. Lille, in-8°.

ESQUERMES. *Histoire d'Esquermes*, par le chanoine SÈLOSSE. Lille, 1910, in-8°.

FIVES. *Défense des droits du prieuré de Fives en la châtellenie de Lille*, par M. DE RUMILLY, 1686, in-8°.

La Madeleine lez Lille. Notes publiées en 1851 dans le journal *la Liberté*, par L. QUARRÉ, réimprimées en 1875. Lille, in-8°.

LAMBERSART. *Histoire de Lambersart*, par H. GIARD et GRIMONPREZ, in-8° (sous presse).

MARQUETTE. *Abrégé de l'histoire de la très illustre abbaye du repos de Notre-Dame de l'ordre de Citeaux*, à Marquette, Lille, 1723, in-12.

MARQUETTE. *Marquette et l'abbaye du réclinatoire ou bon repos de Notre-Dame*, par C. S. SPRIET. Lille, in-8°.

CANTON DE PONT-À-MARCOQ.

AVELIN. *Monographie de la paroisse d'Ennevelin-lez-Avelin (1565-1909)*, par l'abbé DESMACHELIER. Lille, 1909, in-8°.

PHALEMPIN. *Notice populaire sur Phalempin*, par l'abbé DESCHREVER. Lille, 1900, in-8°.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

COMINES. *Histoire chronologique, politique et religieuse des seigneurs et de la ville de Comines*, par l'abbé L.-J. MESSIAEN. Courtrai, 1892, 3 vol. in-8°.

COMINES. *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Comines antérieures à 1790.* Lille, 1883, in-4°.

QUESNOY-SUR-DEÛLE. *Notices historiques touchant Quesnoy-sur-Deûle*, par E. FRETIN. Lille, 1855, in-8°.

CANTONS DE ROUBAIX.

CROIX. *Croix et ses seigneurs*, par Th. LEURIDAN. Roubaix, 1877.

ROUBAIX. *Histoire de Roubaix*, par Th. LEURIDAN, archiviste de la ville de Roubaix. Roubaix, 1859 à 1863, 5 vol. in-8°.

ROUBAIX. *Recherches pour servir à l'histoire de Roubaix, de 1400 à nos jours*, par L. MARISSAL. 1845, in-8°.

WASQUEHAL. Notes pour servir à l'histoire de Wasquehal, par Th. LEURIDAN. 1885, in-8°.

WASQUEHAL. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, rédigé par Th. LEURIDAN. Lille, 1890, in-4°.

WATTRELOS. Histoire de Wattrelos, par le R. P. Alexandre PRUVOST S. J. In-8°.

WATTRELOS. La seigneurie de Wattrelos et les fiefs qui en relevaient, par Th. LEURIDAN. Roubaix, 1888, in-8°.

CANTON DE SECLIN.

CARNIN. Notice historique sur Carnin, par Th. LEURIDAN. Roubaix, 1886, in-8°.

CHEMY. Notes pour servir à l'histoire de Chemy, par Th. LEURIDAN. Roubaix, 1896, in-8°.

HOUPLIN. Histoire féodale d'Houplin-lez-Seclin, par l'abbé Th. LEURIDAN. Lille, 1909, in-8°.

LESQUIN. Histoire de Lesquin et notice historique sur Vendeville, par l'abbé Th. LEURIDAN, avec la collaboration de l'abbé DESMONS, curé de Lesquin. Lille, 1889, gr. in-8°.

NOYELLES-LEZ-SECLIN. Notice historique sur Noyelles-lez-Seclin, par l'abbé Th. LEURIDAN. Roubaix, 1886, in-8°.

WATTIGNIES. Histoire de Wattignies, par l'abbé Th. LEURIDAN. Lille, 1885, gr. in-8°.

WATTIGNIES. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, rédigé par l'abbé Th. LEURIDAN. Lille, 1887, in-4°.

CANTONS DE TOURGOING.

BONDUES. Histoire de cette commune depuis son origine jusqu'à nos jours, par Louis DERVAUX. In-8°.

BOUSBECQUES. Histoire de Bousbecques, par Jean DALLE, maire de cette commune. Wervicq, 1880, in-8°.

HALLUIN. Histoire d'Halluin, d'après les documents authentiques, par l'abbé Coulon. Courtrai, 1904, in-8°.

HALLUIN. La Prévôté d'Halluin, par Th. LEURIDAN. Lille, 1883, in-8°.

LINSELLES. Histoire de Linselles, par Th. LEURIDAN. Lille, 1883, in-8°.

LINSELLES. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, rédigé par Th. LEURIDAN. Lille, 1880, in-4°.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. Monographie de Neuville-en-Ferrain, par H. DUMEZ. Lille, 1910, in-8°.

RONCQ. Histoire de Roncq, d'après les documents authentiques, par l'abbé COULON. Courtrai, 1902, in-8°.

TOURCOING. Histoire de la ville de Tourcoing, par Roussel DÉFONTAINE. Lille, 1855, gr. in-8°.

TOURCOING. Histoire de Notre-Dame de la Marlière, d'après les documents authentiques, par l'abbé COULON. Courtrai, 1904, in-8°.

CARTOGRAPHIE.

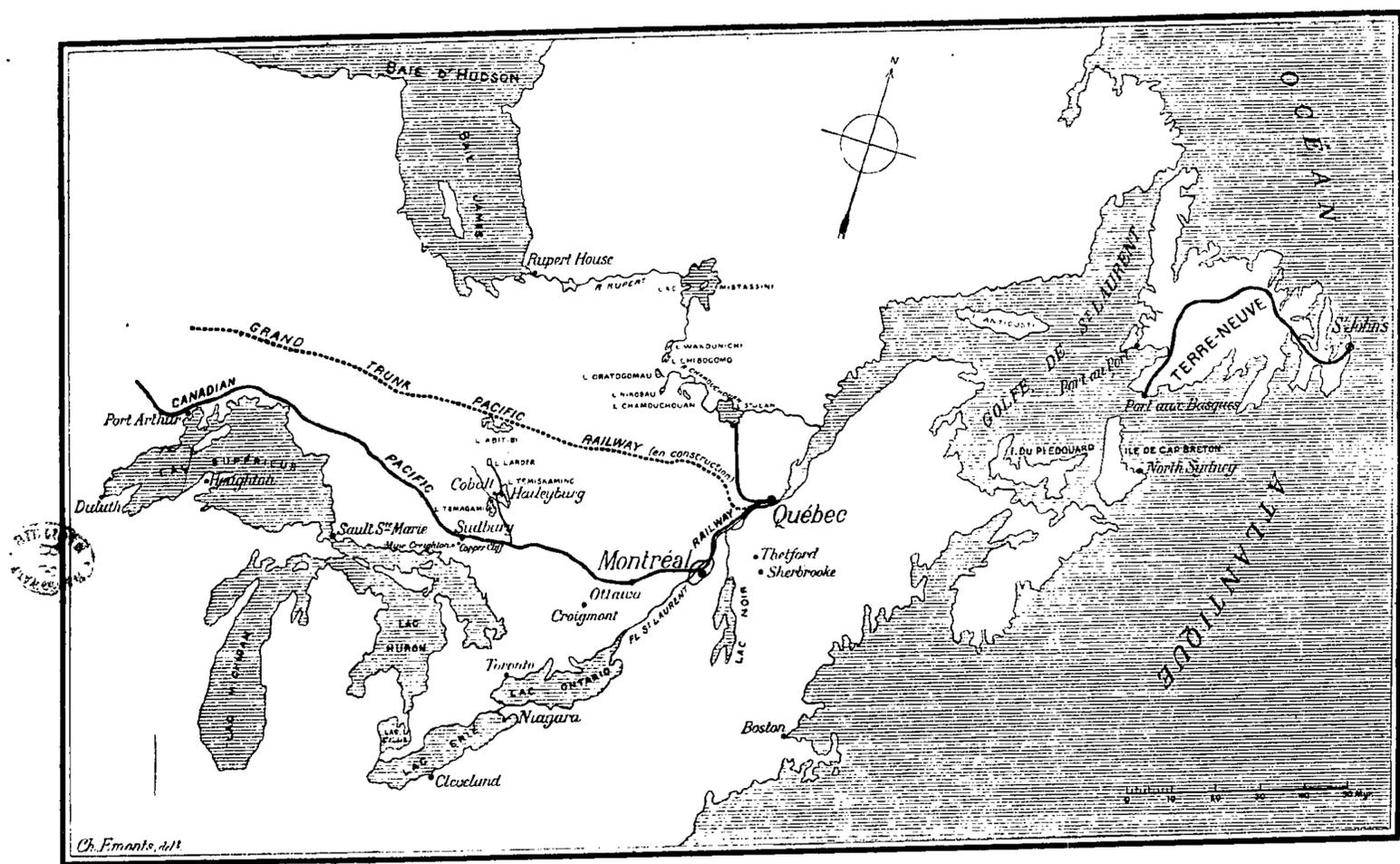
Carte de la châtellenie de Lille, tirée de l'ouvrage de BUZELIN, *Gallo-Flandria sacra et profana*, Douai, 1624.

Carte de la châtellenie de Lille, par Martin DOUÉ, peintre demeurant en la rue des Frères-Mineurs, à l'image de Saint-Luc, Lille, MDCXXIII.

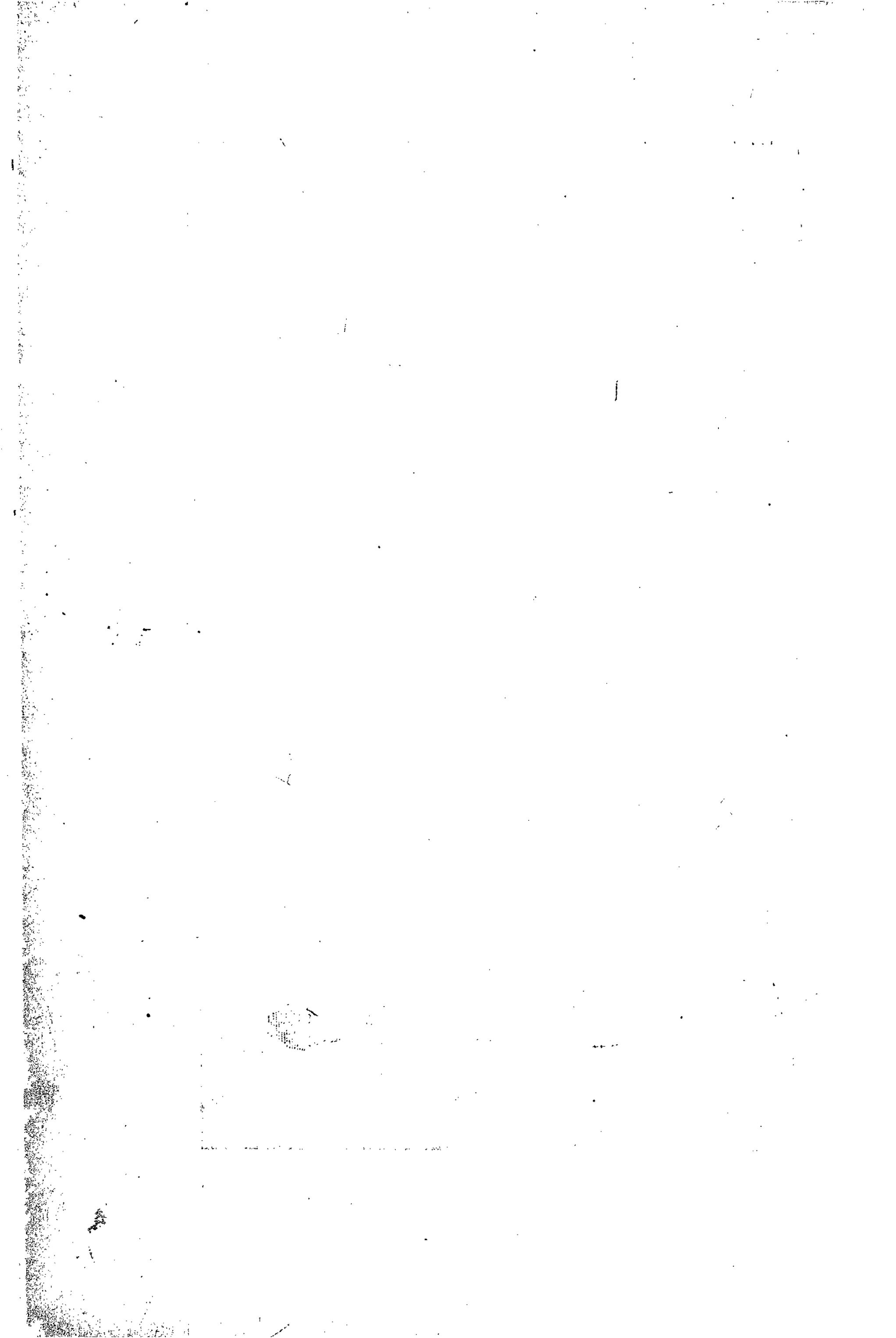
Carte des environs de Lille, échelle de 1000 toises. Plan indiquant les lignes d'attaque. 1708. En tête se trouve la légende : Carte des environs de Lille levée sur les lieux, à Paris, chez le sieur Baillieu, au bout du Pont-au-Change, vis-à-vis l'Orloge du Palais, au Neptune Français.

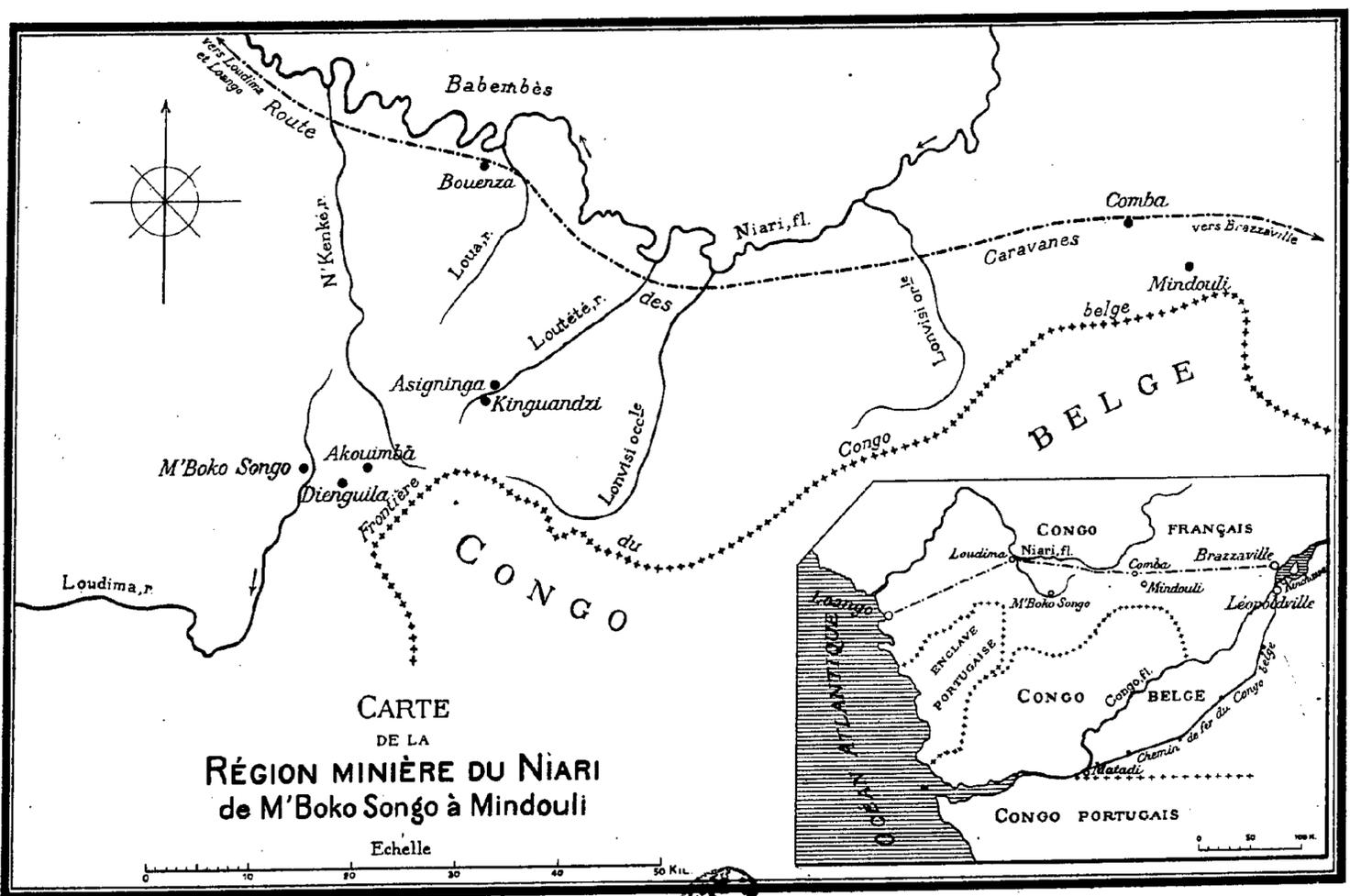
Plan de l'ordre de bataille de l'armée des alliés comme elle était postée dans le retranchement qui était fait entre le village de Fretin et Noyelles, lorsque l'armée de France vint pour l'attaquer le 13 septembre 1708 et celui des attaques de Lille. Échelle de 240 toises (Puthaux, sculp^t).

Département du Nord, ci-devant Flandre et Hainaut français et Cambrésis, divisé en huit districts, 1792. (Douai, chef-lieu de département.)



Ch. F. Monts del.







Carte de la châtellenie de Lille, d'après Buzelin (Gallo-Flandria).

N. B. L'orientation de la carte de Buzelin est contraire à celle des cartes modernes, ainsi que l'indique la rose des vents.



Département du Nord divisé en huit districts et 54 cantons, par les auteurs de l'Atlas national, rue Serpente n° 15, à Paris, au dépôt de l'Atlas national, rue de la Monnaie, n° 5. (Douai, chef-lieu du département.)

Département du Nord. Ce département a été divisé en six arrondissements et 54 cantons formant 60 justices de paix, par CHANLAIRE P.-G., l'un des auteurs de l'Atlas national. A Paris, chez l'auteur, rue Geoffroy-Langevin, n° 328. (Douai, chef-lieu du département.)

Département du Nord décrété le 1^{er} février 1790 par l'Assemblée nationale divisé en six arrondissements et 60 cantons (n° 2 de l'Atlas national de France). Gravé par d'Houdan. A Paris, chez J.-B. Delaval, co-propriétaire, rue Geoffroy-Langevin, n° 7. (Lille, chef-lieu du département du Nord.)

Carte chorographique de la Belgique en 69 feuilles, dressée d'après celle de Ferraris, augmentée et publiée par L. Capitaine, 1^{er} ingénieur et associé de la carte générale de France en 180 feuilles, et P.-G. Chanlaire, l'un des auteurs de l'Atlas national. Paris, chez J.-B. Delaval, 7, rue Geoffroy-Langevin. 1807. Les feuilles 33, 34, 41.

Carte topographique de l'arrondissement de Lille, dédiée à M. le comte de Rémusat, préfet du département du Nord, par son très humble et très respectueux serviteur Henry Jouvenel fils, graveur à Lille. En bas : dressée par le capitaine Coste, imprimé par Roussel. Échelle de 10,000 mètres. (Le comte de Rémusat fut préfet du Nord de 1817 à 1823. Cette carte, parue dans ce laps de temps, est parfois désignée : Carte de 1820.)

Carte de l'arrondissement de Lille (1830). Échelle de 15,000 mètres; au bas : dessinée et écrite sur pierre par L. Duhem, imprimerie lithographique de L. Danel, à Lille.

Carte de l'arrondissement de Lille, dédiée au Conseil général du Nord et au Conseil d'arrondissement de Lille, par Marquette, agent voyer en chef; gravée sur pierre par L. Duhem, architecte; lithographie de L. Danel. Echelle au 1/50,000, 1839.

Carte industrielle du département du Nord et du Midi de la Belgique, dédiée à M. Joseph Cordier, par Marc Jodot, de Douai, 1834, gravée par Alès, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 1. En

vente chez l'auteur, rue du Cherche-Midi, 43, faubourg Saint-Germain. Échelle de 1 centimètre pour 2,000 mètres.

Carte de l'État-Major au 1/320,000 (feuille de Lille n° 8). Levée par les officiers du corps d'État-Major et publiée par le Dépôt de la Guerre en 1852.

Carte de l'État-Major au 1/80,000 (feuilles concernant l'arrondissement de Lille), levée par les officiers du corps d'État-Major et publiée par le Dépôt de la Guerre en 1832 (feuilles revisées en 1889).

Carte du département du Nord, dressée à l'échelle de 1/40,000 par Raillard, ingénieur en chef du département (16 feuilles coloriées), publiée aux frais du département du Nord en 1874. Feuilles concernant l'arrondissement de Lille (feuille de Lille revisée en 1895 par M. Gruson. Feuille de Douai revisée en 1895 par M. Doniol; feuilles de Comines, La Bassée et Hazebrouck).

Atlas des villes de la Belgique au xvi^e siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer, exécutés sur les ordres de Charles-Quint et de Philippe II, reproduits en fac-simile chromographique par l'Institut National de géographie, à Bruxelles, 1891-1893. Plan d'Halluin-Menin, texte de A.-M. Coulon; plans de Lille et de La Bassée, texte par L. Quarré-Reybourbon.

**LISTE ALPHABÉTIQUE
DES PLANS ET VUES DE VILLES, CITADELLES
ET FORTERESSES**

QUI SE TROUVENT DANS LE GRAND ATLAS DE MORTIER.

ÉDITION D'AMSTERDAM DE 1696,

PAR SIR HERBERT GEORGE FORDHAM,

Membre correspondant étranger de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

AVANT-PROPOS.

La collection de cartes des Sanson, faite et publiée par Alexis-Hubert Jaillot, à Paris, prit une forme plus étendue entre les mains de Pierre Mortier, d'Amsterdam, dans son atlas de très grand format, de 1696, relié ordinairement en deux tomes, dont le contenu est indiqué dans une liste imprimée qui se trouve collée sur le titre gravé de chaque tome.

Mortier, en augmentant cette collection, ajouta, dans les exemplaires de l'atlas sortis de sa librairie, d'autres cartes portant son propre nom et de provenances diverses; mais, en ne tenant compte que des cartes gravées d'après les planches originales des Sanson, on arrive à un nombre de 112 cartes, auxquelles on doit ajouter 19 tables géographiques gravées chacune sur une seule feuille et des tables alphabétiques des noms de villes, villages, etc., établies pour chaque carte ou à peu de chose près. 83 de ces dernières me sont connues. Ce sont les matériaux qui constituent l'atlas de Mortier proprement dit.

L'*Atlas nouveau*, qui porte le nom d'Hubert Jaillot, et son adresse à Paris, «joignant les Grands-Augustins aux deux Globes», est de 1689 et de 1692. Il y a encore une édition de 1695, publiée sous le titre *Atlas François*. En 1696 seulement, l'atlas parut pour la pre-

mière fois à Amsterdam, «chez Pierre Mortier, Libraire sur le Vy-gendam, à la ville de Paris».

C'est, en réalité, un atlas factice fabriqué avec des cartes de Jail-lot reliées avec les titres et matériaux additionnels de Mortier. Ce qu'il y a d'intéressant dans la collection de Mortier, c'est surtout la série de planches portant de petits plans et vues des villes et forte-resses de l'Europe. L'objet de cette communication est d'attirer sur ces plans l'attention de ceux qui s'intéressent à la cartographie et d'en établir une liste exacte.

C'est à Mortier lui-même, probablement, que l'on doit attribuer la publication première des «Plans des principales *Fortifications* de l'Europe» dont il annonce la vente au bas de la liste imprimée des cartes, etc., qui constituent son atlas de 1696. Il ajoute ces mots explicatifs : «le tout approprié aux *Cartes de cet Atlas*, pour estre joint et relié ensemble, chacun dans son lieu, ce qui y feroit un grand Ornement, et apporteroit bien de la commodité». Un seul de ces plans, cependant, celui de Strasbourg, porte le nom de Mortier. Il est daté de 1693.

Pour cette étude, j'ai sous la main deux exemplaires de l'Atlas de Mortier. L'un d'eux se trouve dans ma propre bibliothèque, l'autre appartient à la bibliothèque universitaire de Cambridge. Ces deux exemplaires sont identiques, sauf l'addition, dans l'exemplaire de Cambridge, de huit cartes et d'une table, toutes de Mortier. Les titres de ces cartes sont intercalés sur la Table des Cartes attribuée à Mortier, ce qui porte le nombre de titres dans cette table de 136 à 147⁽¹⁾.

Mortier ne prend sur le frontispice de l'Atlas de 1696 que le titre de libraire, mais il en était aussi l'imprimeur. Quant à la diversité d'enluminure qui se voit dans les exemplaires connus de nos jours, elle doit s'expliquer suivant la dépense faite par chaque acheteur pour les volumes préparés à son intention.

Mais, quoi qu'il en soit, on voit paraître pour la première fois dans son atlas la belle série de 106 très intéressants plans et vues gravés sur vingt-huit grandes planches, et placés par feuilles or-

(1) Ces planches sont : 16, Amérique angloise; 18, Golfe de Mexique; 19, Carte general. (*sic*) de la Carroline; 20, Carte particulière de la Carroline; 36 Échelle géographique des forteresses; 134, Mer rouge, etc.; 135, Partie d'Asie les Isles Andemon, Ceylan, les Maldives, etc.; 136, l'Isle Dauphine ou Madagas-car, etc.; 137, Royaume de Siam.

dinairement de huit plans chacune, associées aux cartes dans lesquelles les villes et forteresses se trouvent reproduites. Ces plans et vues mesurent pour la plupart environ 150 à 155 millimètres de largeur sur 100 à 110 millimètres de hauteur, mais il y en a quelques-uns de plus petits et plusieurs de beaucoup plus grands. Il n'y a que deux indications sur les graveurs qui ont travaillé à ces planches. Le nom de L. Scherm s'y trouve, ainsi que les initiales D. B. Dans les listes qui suivent figurent d'abord les titres donnés aux planches numérotées d'après l'ordre dans lequel elles se trouvent rangées dans l'Atlas de 1696, avec adjonction du nombre de plans et vues sur chaque planche. Une seconde liste renferme, dans l'ordre alphabétique, les titres de ces plans et vues avec des indications sur les graveurs, les dimensions et les renvois aux feuilles contenant ces planches.

Mortier s'est servi de ces mêmes planches, coupées en deux, pour son ouvrage, sans date, mais publié à Amsterdam au commencement du XVIII^e siècle : *Les Forces de l'Europe, Asie, Afrique et Amérique, ou Description des principales villes, avec leurs fortifications*. Le tout mis en ordre par les soins de Pierre Mortier. C'est un grand volume in-4^o, qui renferme quatorze tomes, dont douze de plans de villes et forteresses, etc. Les planches de ce volume sont numérotées jusqu'à 275, et de ces planches 42 appartiennent à la série de 1696, avec 4 plans sur chacune d'elles, ce qui fait, en tout, 168 plans sur le total de 196 déjà indiqué. Parmi les autres gravures de cette publication, on en trouve plusieurs qui portent le nom de Scherm, mais on remarque que les planches de 1696 ont un peu perdu de leur fraîcheur. Elles n'ont plus le charme ni la netteté de leur premier tirage, rehaussé, comme cela existe encore dans quelques exemplaires de l'atlas, par un travail soigné d'enluminure et par une dorure appliquée avec goût.

**I. TITRES DES PLANCHES DE PLANS ET VUES DES PRINCIPALES VILLES ET
FORTERESSES DE L'EUROPE, CONTENUES DANS L'ATLAS DE MORTIER DE
1696, AVEC LE NOMBRE DE PLANS QU'ELLES CONTIENNENT.**

NUMÉROS D'ORDRE.	TITRE DES PLANCHES.	NOMBRE de PLANS OU VUES.
1	Pour la Bretagne	8
2	Pour la carte de Franche-Comté.	8
3	1. Pour la carte de la Lorraine.	8
4	2. Pour la carte de la Lorraine.	8
5	Pour la carte de l'Alsace.	5
6	Pour le Pays-Bas catholique.	5
7	Brabant septentrionale (<i>sic</i>).	4
8	Brabant méridional	4
9	Pour la carte de Luxembourg.	8
10	1. Flandre espagnole.	8
11	2. Pour la carte de la Flandre.	8
12	3. Pour la carte de la Flandre Française.	5
13	4. Pour la carte de la Flandre.	8
14	Pour le comté d'Artois.	8
15	Pour la carte du Haynaut.	8
16	Pour la carte de Namur.	8
17	Pour la carte orientale du Palatinat du Rhein.	4
18	Pour le duché de Clèves.	4
19	Pour la carte du Rhein	5
20	Pour la carte de la Moselle Saare, etc.	8
21	1. Pour le Roussillon.	8
22	2. Pour la carte de la Catalogne.	8
23	3. Pour la carte de la Catalogne.	8
24	4. Pour la Catalogne.	8
25	Pour la carte de la Hongrie.	8
26	1. Pour la carte de la Morée.	8
27	2. Pour la carte de la Morée.	8
28	Pour la mer Méditerranée.	8
	TOTAUX	196

II. LISTE ALPHABÉTIQUE DES PLANS ET VUES.

NUMÉRO DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALE DU GRAVEUR.	DIMENSIONS
			millim.
13	AERDENBORG (Plan de la ville d').....	L. Scherm fec.	153 × 104
24	AGER (Plan de la ville d').....	"	151 × 103
14	AIRE (Plan de la ville d').....	"	154 × 104
10	ALOST (Plan de la ville d').....	"	150 × 105
23	AMBARE (Plan de la tour d').....	"	152 × 105
28	ANTIDES.....	"	149 × 100
23	ARBEC (Plan du Chateau d').....	"	152 × 105
9	ARLON (Plan de la ville de) [<i>sic</i>].....	"	153 × 106
11	ARMENTIERS (Plan de la ville d').....	L. Scherm fec.	152 × 105
14	ARRAS (Plan de la ville et cité d').....	D. B. F.	154 × 106
14	ARRAS (Plan de la citadelle d').....	<i>Idem.</i>	154 × 110
26	ASSO (F. d').....	"	153 × 106
26	ATHÈNES (Vue de la ville d').....	"	154 × 104
15	AVESNES (Plan de la ville d').....	"	151 × 106
13	AXEL (Plan de la ville d').....	L. Scherm fec.	151 × 105
24	BALAGUIER (Plan de).....	"	151 × 103
14	BAPAUME (Plan de la ville de).....	D. B. F.	153 × 106
22	BARCELONE (Plan de la ville de).....	"	151 × 106
11	BASSÉE (Plan de la ville de la).....	L. Scherm fec.	152 × 103
2	BELLEGARDE (Plan de la ville de Seure, ou)	L. S. fec.	153 × 106
1	BELL'ISLE.....	"	140 × 100
5	BENFELD (Plan de la ville de).....	"	150 × 109
12	BERG ST.-WINOR (Winox Bergen).....	"	275 × 194
12	BERG ST.-WINOR (Bergue St.-Vinox)....	"	150 × 105
8	BERGEN OP ZOOM.....	"	140 × 109
2	BESANÇON (Plan de).....	L. S.	155 × 109
2	BESANÇON (Vue).....	<i>Idem.</i>	157 × 110
14	BÉTHUNE (Plan de).....	D. B. F.	153 × 106
20	BITCHE (Plan du chateau de).....	"	151 × 104
15	BOUGHAIN (Plan de la ville de).....	"	154 × 107
16	BOUILLON (Plan de la ville et chateau de).	"	155 × 108
12	BOURBON (Plan de la ville de).....	"	154 × 103

NUMÉRO. DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALE DU GRAVEUR.	DIMENSIONS.
			millim.
8	BREDA.....	"	140 × 106
1	BREST.....	"	140 × 100
1	BREST (Vue de).....	"	140 × 100
28	BRIGANÇON [Fort de] (Vue).....	"	149 × 99
19	BRISACH (Plan de la ville de).....	"	155 × 106
10	BRUGES (Plan de la ville de).....	"	152 × 105
8	BRUGES [Brugge].....	"	140 × 107
7	BRUSSEL.....	"	140 × 105
18	BURICK (Plan de la ville de).....	"	151 × 107
6	CAMBRAY (Plan de la ville et citadelle de).	L. S. fec.	154 × 106
24	CARDONE (Plan du château de).....	"	150 × 105
23	CASTEL-DAZEN (Plan du chasteau de)....	"	152 × 105
26	CERIGO (Forteresse de).....	"	153 × 104
24	CERVERE (Plan de la ville de).....	"	149 × 105
16	CHARLEMONT (Plan de la ville de).....	"	158 × 106
16	CHARLEROI (Plan de la ville de).....	"	153 × 106
27	CHIELAFA.....	"	153 × 104
3	CLERMONT (Plan du chasteau de).....	"	152 × 105
21	COLLIOURE (Plan de la ville de).....	"	152 × 106
6	CONDÉ (Plan de la ville de).....	L. Scherm sculp.	155 × 110
15	<i>Idem.</i>	"	150 × 104
15	<i>Idem.</i>	"	151 × 106
1	CONQUERNEAU (Vue).....	"	140 × 100
27	CORON.....	"	153 × 104
13	COURTRAY (Plan de la ville de).....	L. Scherm fec.	155 × 108
13	COURTRAY (Plan de la citadelle de)....	<i>Idem.</i>	134 × 89
20	CREUTZHNAC (Plan des ville et chasteau de)	"	154 × 106
10	DAME (Plan de la ville de).....	"	152 × 106
9	DAMVILLERS [d'Anvillier] (Plan de la ville de).....	"	153 × 106
9	DAMVILLERS (Vue).....	L. S. fec.	153 × 106
13	DENDERMONDE (Plan de la ville de)....	L. Scherm fec.	152 × 106
4	DIEZE (Plan de la ville et saline de).	"	153 × 106
16	DINANT (Plan du chasteau de).....	"	158 × 110

NUMÉRO DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALE DU GRAVEUR.	DIMENSIONS.
			millim.
2	DOLE (Plan de la ville).....	L. Scherm fec.	155 × 110
11	DOUAY (Plan de la ville de).....	L. Scherm fec.	155 × 105
21	ELNE (Plan des villes d').....	"	153 × 106
25	ERLAUW (Vue).....	"	155 × 105
23	FLIX [en Catalogne] (Plan de la ville et chateau de).....	"	152 × 105
20	FORT LOUIS DU RHEIN (Plan du).....	"	151 × 107
17	FRANCKENDAL (Plan de la ville de).....	D. B. F.	155 × 108
5	FRIBOURG (Plan de la ville de).....	"	153 × 109
10	GAND (Plan de la ville et citadelle de)..	"	152 × 105
22	GÉRONE (Plan de la ville de).....	"	151 × 105
1	GRANVILLE (Vue).....	"	140 × 100
12	GRAVELINE (Plan de la ville de).....	"	153 × 106
2	GRAY (Plan de la ville de).....	L. S. fec.	151 × 110
19	GUERMSHEIM (Plan de la ville de).....	"	155 × 106
5	HAGUENAU (Plan de la ville de).....	"	153 × 108
24	HENIN [en Flandre] (Prise du fort de).....	"	146 × 105
14	HESDIN (Plan de la ville de).....	D. B. F.	153 × 106
20	HOMBOURG (Vue).....	"	152 × 104
11	ICENDIC (Plan de la ville d').....	L. S., fec.	155 × 103
11	IPRE (Plan de la ville d').....	L. Scherm fec.	154 × 105
4	JAMETZ (Plan du chateau de).....	"	153 × 104
2	JOUX (Plan du chateau de).....	L. Scherm fec.	152 × 106
19	KAISERSWERT (Plan de la ville de).....	"	158 × 106
5	LANDAU.....	"	272 × 187
15	LANDREGY (Plan de la ville de).....	"	154 × 106
26	LEPANTHE (Vue).....	"	153 × 106
23	LERIDA [en Catalogne] (Plan de la ville et chateau de).....	"	152 × 104

NUMÉRO DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALE DU GRAVEUR.	DIMENSIONS.
			millim.
7	Lier.....	#	140 × 107
11	Lille (Plan des ville et citadelles de)...	L. Scherm fec.	155 × 109
24	Lillers (Plan de).....	#	152 × 105
6	LIMBOURG (Plan de la ville et chasteau de)	L. Scherm fec.	154 × 106
7	LOUVAIN [Loven].....	#	140 × 106
9	LUXEMBOURG (Plan de).....	#	153 × 106
16	MAESTRICH (Plan de la ville de).....	#	160 × 116
16	MAESTRICH (Vue).....	#	153 × 104
8	MALINES [Mechelen].....	#	140 × 106
27	MALVASIA (Vue).....	#	153 × 104
17	MANHEIM (Plan de la ville et citadelle de).	D. B. F.	156 × 107
12	MARDICK (Plan du fort de).....	#	149 × 103
3	MARSAL (Plan de la ville de).....	#	152 × 105
28	MARSEILLE (Vue).....	#	149 × 100
15	MAUBEUGE (Plan de la ville de).....	L. Scherm fec.	156 × 109
11	MENIN (Plan de la ville de).....	L. S. fec.	158 × 109
3	METZ (Plan de la ville de).....	#	152 × 105
16	MÉZIÈRES (Plan de la ville et citadelle de).	#	157 × 108
3	MIRCOURT (Plan de la citadelle de).....	#	153 × 106
27	MODON (Vue).....	#	153 × 103
6	MONS.....	#	266 × 192
11	MONTCASEL (Plan de la ville de).....	L. S. fec.	151 × 105
22	MONTIUGH [près Barcelone] (plan de la citadelle désignée à faire au).....	#	151 × 105
22	MONT-JOUY.....	#	151 × 106
21	MONT-LOUIS (Plan de la ville et citadelle de).....	#	153 × 105
9	MONTMÉDY (Plan de).....	#	153 × 106
9	MONTMÉDY (Vue).....	L. Scherm fec.	152 × 105
4	MOYENVIC (Plan de).....	#	153 × 105
4	MOYENVIC (Vue).....	#	153 × 106
16	NAMUR (Vue).....	#	157 × 104
3	NANCY (Plan des villes et citadelle de)..	#	152 × 105
3	NANCY (Plan de la citadelle de).....	#	152 × 104

NUMÉRO DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALES DU GRAVEUR.	DIMENSIONS.
			millim.
27	NAPOLI DE ROMANIE (Vue).....	"	153 × 104
27	NAVARINO (Vue).....	"	155 × 106
26	NEGROPONT (Vue).....	"	156 × 106
28	NICE.....	"	148 × 100
28	NICE (Veüe de).....	"	149 × 99
10	NIEUPORT (Plan de).....	"	153 × 102
25	NITRAC (Vue).....	"	155 × 106
25	NOVIGRAD (Vue).....	"	155 × 105
19	NUISS (Plan de la ville et citadelle de)..	"	159 × 106
10	OSTENDE (Plan de la ville d').....	"	152 × 105
10	OUDENARDE (Plan de la ville d').....	"	151 × 103
22	PALAMOS (Plan de la ville et citadelle de).	"	151 × 106
25	PALOTTA (Vue).....	"	155 × 106
27	PASSAPA.....	"	153 × 104
21	PERPIGNAN (Plan de).....	"	152 × 105
21	PERPIGNAN (Plan de la citadelle de)....	"	153 × 105
21	PERPIGNAN (Table pour l'intelligence de choses les plus remarquables de la ci- tadelle de).....	"	153 × 106
3	PHALTZBOURG (Plan de la ville de).....	"	153 × 111
13	PHILIPINE (Plan du fort).....	L. Scherm fec.	152 × 104
6	PHILIPPEVILLE (Plan de).....	L. S. fec.	154 × 108
20	PHILIPSBURG (Plan de la ville de).....	"	150 × 107
22	PORT-LOUIS (Vue).....	"	140 × 100
1	PUIGERDA (Plan de la ville de).....	"	150 × 106
15	QUESNOI (Plan de la ville du).....	"	154 × 107
24	RANTY (Plan de).....	"	150 × 103
24	REBUS [en Flandre] (Plan du fort de)..	"	148 × 103
18	REES (Plan de la ville et du fort de)...	"	151 × 107
4	REMIREMONT (Plan de la ville de).....	"	153 × 105
22	ROSES [en Catalogne] (Plan de).....	"	150 × 105
20	SAARLOUIS (Plan de la ville de).....	"	151 × 105

NUMÉRO DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALES DU GRAVEUR.	DIMENSIONS.
			millim.
1	SAINTE-MALO (Veüe de).....	"	140 × 100
1	SAINTE-MALO (Vue).....	"	140 × 100
14	SAINTE-OMER (Plan de la ville de).....	D. B. F.	153 × 106
28	SAINTE-TROPEZ.....	"	150 × 100
14	SAINTE-VENAN (Plan de).....	"	153 × 105
2	SAINTE-ANNE (Plan du fort de).....	L. S. f.	155 × 107
26	SAINTE-MAURA.....	"	153 × 104
21	SALGES (Plan du chateau de).....	"	152 × 105
2	SALINS (Plan de la ville de).....	L. Scherm fec.	157 × 108
13	SAS DE GAND (Plan du).....	L. S. fec.	151 × 104
20	SAVERNE (Plan de la ville de).....	"	153 × 105
18	SKENK (Plan du fort de).....	"	151 × 107
7	SLUYS.....	"	140 × 106
17	SPIRE (Plan de la ville de).....	D. B. F.	155 × 107
4	STENAY (Plan de la ville de).....	"	153 × 106
5	STOLHOFFEN (Plan de la ville et chateau de).....	"	150 × 108
19	STRASBOURG (Plan de). [A Amsterdam, chez Pierre Mortier, 1693].....	"	330 × 223
23	TARAGONE (Plan de la ville et molle de).....	"	152 × 105
25	TEMESWAR (Vue).....	"	155 × 105
13	TERNEUSE (Plan du fort de).....	L. S. fec.	152 × 105
9	THIONVILLE (Plan de la ville de).....	"	152 × 104
9	THIONVILLE (Vue).....	L. S. fec.	154 × 106
25	TOKAY (Vue).....	"	155 × 106
23	TORTOSE (Plan de).....	"	153 × 104
3	TOUL.....	"	153 × 105
28	TOULON.....	"	149 × 99
10	TOURNAY (Plan de la ville et citadelle de).....	I	151 × 106
20	TRÈVES (Plan de la ville de).....	"	152 × 104
22	TRINITÉ (Plan du chateau de la).....	"	150 × 106
15	VALENCIENNES (Plan de la ville de).....	"	152 × 105
23	VALMOIL (Plan de).....	"	152 × 105
3	VERDUN (Plan de la ville de).....	"	153 × 105

NUMÉRO DE LA PLANCHE.	TITRES DES PLANS.	NOM OU INITIALES DU GRAVEUR.	DIMENSIONS.
			millim.
28	VILLE FRANCHE (Vue).....	#	149 × 100
21	VILLE-FRANCHE DE CONPLAN (Plan de la ville de).....	#	153 × 106
4	VIVIERS [en Lorraine]. (Plan du chateau de).....	#	153 × 104
26	VOLO (Forteresse de).....	#	154 × 105
19	VORMS (Plan de la ville de).....	D. B. F.	155 × 108
25	WAITZEN (Vue).....	#	155 × 105
25	WARADIN (Vue).....	#	154 × 105
18	WESEL (Plan de la ville).....	#	151 × 108
26	ZANTE (Forteresse de).....	#	153 × 104
27	ZARNATA (Plan de).....	#	153 × 104

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LOUIS LEFORT,

GRAND MARIN FRANÇAIS DU XVIII^e SIÈCLE,

PAR M. L'ABBÉ FRANÇOIS MARSAN.

Parmi les nombreux marins qu'a produits la France au dix-huitième siècle, il en est un dont la mémoire a été jusqu'à ce jour victime d'un injuste oubli, c'est celui de Louis Lefort.

Grâce à quelques documents découverts dans les archives du Comte Louis-Hector de Ségur, mousquetaire gris du roi à Madrid et son ami particulier, il nous sera permis de faire revivre cette belle existence, qui fut celle d'un intrépide marin, d'un vrai héros.

Issu d'une vieille famille de Siglos, près de Genève, émigrée à Marseille pour motif de religion, Louis Lefort naquit dans cette dernière ville vers 1718. Son père, Pierre Lefort, capitaine de vaisseau, était le neveu du célèbre François Lefort, général de Pierre le Grand, empereur de Russie.

Louis Lefort pratiqua la mer dès l'âge de sept ans. En qualité de pilote, il fait, en 1734, partie de l'escadre qui se rendit en Syrie sous les ordres du comte de Guichen.

Au retour de cette expédition, il entre comme lieutenant de pilote dans l'escadre du chevalier de Caylus, qui se rend en Danemark.

Capitaine en second du *Postillon de Nantes*, Louis Lefort aborde en 1737, à Smyrne, une des principales échelles du Levant, lorsque le pacha Barberousse donne l'ordre de saccager cette ville. Par son courage et sa présence d'esprit, il réussit à sauver du pillage et de la mort plus de 900 personnes de la colonie française, parmi lesquelles se trouvait la famille de M. de Péleran, consul de France.

Lefort obtient en 1739 du roi d'Espagne Philippe V le grade de capitaine de vaisseau, avec dispense d'âge, sur la recommandation du comte de Maurepas.

Placé à la tête de la tartane *Saint-Félix*, il se rend du port de Cadix à Carthagène des Indes en 1740. Au cours de la même année, il mouille avec le *Saint-Jean-Baptiste* à Vera-Cruz. Sur le point de rentrer, en février 1741, Lefort reçoit l'ordre d'aller délivrer la *Bizarre*, navire de guerre commandé par le capitaine don Jose de Herrera, qui venait d'échouer à la Pointe du Soldat, sur la côte de la Havane. S'y étant aussitôt transporté avec son ancre, la seule parmi les embarcations du port, il sauve ce navire, fatalement voué à une perte certaine.

Par lettre adressée en 1742 au comte d'Estaing, Lefort offrait au roi de France ses services, tout heureux de se trouver dans quelque action contre les Anglais. Il renouvelle peu de temps après ses offres de service au duc de Choiseul, ministre de la Marine, par l'entremise du marquis d'Ossun, ambassadeur plénipotentiaire à Madrid.

L'amiral anglais Vernon, ayant reçu mission de détruire tous les établissements espagnols du Nouveau-Monde, met au cours de cette même année le siège devant la ville de Carthagène des Indes. Don Sébastien de Eslava, qui commandait la place, confie à Lefort la mission de la ravitailler pour conjurer la famine. Celui-ci revenait dix-sept jours après avec un chargement de 577 barils de provisions qu'il déposait sur la plage.

Nommé en 1743 pilote principal des galères, avec rang de capitaine, il entreprend un nouveau voyage aux Amériques sur le *Royal-Philippe*. Sur le point de partir de Cadix, il reçoit des ordres de Don Francisco de Varas y Valdes, intendant et président de la Maison de Commerce, pour aller porter secours à l'escadre de Don Juan, de Navarre à Toulon. Il prend part à la grande bataille navale du 24 février 1744, qui humilia tellement l'orgueil anglais que l'amiral Mathews fut traduit devant une cour martiale et déclaré incapable de servir désormais dans la marine britannique.

On le trouve prisonnier des Anglais à la Barbade, au cours de la même année.

De retour à Carthagène des Indes en avril 1745, il y délivre le général don Sébastien Eslava des mains de la troupe qui s'était révoltée contre lui. Pour le récompenser de ce service, le général lui permet de lever à la Jamaïque 178 prisonniers anglais, faits par les corsaires de Porto-Rico.

Dans une entrevue secrète que Lefort avait eue avec le gouver-

neur de cette place, celui-ci lui avait remis une lettre en vue de concerter une attaque contre les Anglais. Soupçonné par ceux-ci, il est emprisonné et condamné à mort, mais il réussit à prendre la fuite, emportant la lettre qu'il avait eu soin de cacher sous la doublure de son chapeau.

Peu de temps après, il est de retour à Marseille sur l'*Hercule*, dont il avait le commandement. S'étant présenté devant don Francisco-Mauricio Sala, consul général d'Espagne, celui-ci l'invite à se rendre à Aix auprès des marquis de las Minas et Tripazi, en vue d'y concerter un plan pour délivrer un convoi de dix-sept embarcations et un navire génois commandé par le capitaine Sébastien Raspallo, destiné au roi de Naples et bloqué depuis plus de deux mois par l'escadre de l'amiral anglais Roclin. Lefort accepte cette périlleuse entreprise ; moins de onze jours après le convoi arrivait à Naples sain et sauf.

En 1750, don Lorenzo del Arco, de la Compagnie des Indes, lui remet à Cadix le commandement du navire le *Jésus-Marie-Joseph* et celui de la tartane *Saint-Antoine* à destination de Buenos-Ayres. À peine avait-il gagné ce port, que don José de Andorrelegui et don Martin de Aldaguirre le priaient, au nom du roi, d'aller à la recherche du *Notre-Dame-de-la-Lumière*, navire commandé par le capitaine don Félix de Fonseca, qui venait de faire naufrage à sa sortie de Buenos Ayres, avec tout son équipage. On n'avait eu connaissance de cette perte que par les épaves qui avaient été rejetées sur la plage de Solis-Chico.

Après de nombreux sondages, Lefort réussit à découvrir tout le trésor qu'il renfermait et qui s'élevait à plusieurs millions. Il le dépose entre les mains de don José-Joachin de Viana, gouverneur de Montevideo, en présence de don Francisco Levallos, don Melchior de Viana et don Juan de Arbacarro, députés de Buenos-Ayres.

Étant à bord du *Fort-Saint-Georges*, navire commandé par le capitaine Guillaume de Mortemart, on le trouve, en 1751, à la baie de Tolléar dans l'île de Madagascar. Il a laissé de cette croisière une relation qui fournit de curieux renseignements géographiques et ethnographiques ⁽¹⁾

(1) *Relation d'un voyage fait en 1751 à Madagascar*, par Louis FORT, de Carthagène. Communication de M. l'abbé F. Marsan... (*Bulletin de Géographie historique et descriptive*, n° 2, 1903. Paris, Impr. nat., p. 285-289).

On le retrouve au port de Cadix en août 1755.

L'escadre française, composée des navires le *Formidable*, le *Héros*, le *Brillant* et l'*Inflexible* et des frégates la *Fleur-de-Lys* et la *Vénus*, sous les ordres du comte du Guay, allait quitter ce port lorsque l'escadre anglaise, sans déclaration de guerre, s'avance pour l'attaquer inopinément. Témoin de ce procédé déloyal fait à sa patrie, Lefort cherche à en tirer vengeance. Aussi fait-il demander à Paris, par l'entremise du duc de Duras, ambassadeur auprès de la Cour de Madrid, la permission d'armer trois navires de 60, 40 et 30 canons, pour faire une croisière sur les côtes de Guinée et aller surprendre l'île Sainte-Hélène où faisaient ordinairement escale les navires anglais au retour des Indes. Ce fut le comte Kersaint qui réalisa ce projet et s'en attribua tout le mérite.

Sortant au mois d'avril 1756 de Port-Mahon sur le *Canari*, cet intrépide marin rencontre l'escadre française sous les ordres du marquis de la Galissonnière. Celle-ci convoyait les troupes commandées par le maréchal de Richelieu pour aller faire la conquête de cette île. Lefort demande à l'amiral et au maréchal français une entrevue où il leur fait connaître les moyens les plus propres à s'emparer de l'île ; il va jusqu'à laisser à l'escadre française un contre-maître pour diriger le débarquement des troupes.

Faisant voile pour Montecristo au mois d'octobre de la même année, il reçoit à Marseille le commandement de la *Golondrine*, navire de 18 canons, avec le titre de lieutenant de frégate, pour aller protéger le commerce turc contre les corsaires anglais. La durée de cette campagne, qui ne devait être, de l'avis de M. de Machault, ministre de la Marine, que de quatre mois, fut prolongée de quinze mois par ordre de M. de Moras, nouveau ministre.

Lefort fait, durant ce voyage (1758), la rencontre de deux navires corsaires, la *Renommée*, commandé par le capitaine Reyk, et la *Fortune*, par le capitaine Pangloti ; il les oblige l'un et l'autre à couler.

Il entreprend encore cinq voyages en Turquie, soit avec le *Canari*, soit avec l'*Ave-Maria*, dont le moindre rapporte plus de six millions.

En 1762, Lefort fait proposer au roi d'Espagne, par le marquis de Grimaldi, ambassadeur à Paris, la prise de l'importante place de Gibraltar, qui était au pouvoir des Anglais, sans navires, soldats ni argent, dont il remet un plan détaillé. Il ne demandait en retour qu'un simple brevet de capitaine de vaisseau.

Au mois de juillet de la même année, étant sur le point de s'embarquer pour la Havane, il est appelé à Saint-Ildefonse, où il est présenté au roi par don Richard Wall, ministre de la guerre.

Lefort traverse de nouveau l'Océan. Il est au commencement de l'année 1765 à New-York, où le comte Louis-Hector de Ségur, mousquetaire gris du roi, son ami, lui adresse une lettre par l'entremise de M. Poirel, chancelier du consulat de France à Cadix, pour lui donner des nouvelles d'une fille, résidant à Marseille.

Lorsque la Porte ottomane déclara la guerre à l'impératrice de Russie, Lefort écrit au prince de Repnin, ancien ambassadeur près de la Cour d'Espagne, pour lui manifester le désir d'entrer dans la marine russe. Il rappelle à cette occasion les grands services rendus à Pierre le Grand par François Lefort, son grand-oncle. Celui-ci avait été tenu en si haute estime, qu'à sa mort il obtint les honneurs dus à un prince de la Cour.

Grâce à l'étroite amitié qui liait le prince de Repnin au fils de François Lefort, ambassadeur auprès de la Cour de Pékin, le commandement d'une frégate pour aller faire une croisière dans la mer Rouge lui fut bientôt donné.

Mais la paix étant bientôt rétablie entre les deux nations, le projet de croisière ne put se réaliser. Ce projet, dont nous possédons l'original, renferme de curieux renseignements géographiques et commerciaux.

Lefort, qui avait déjà rendu de si grands services à la France, désirait toujours entrer à son service. Il faisait solliciter en juillet 1768 un brevet de capitaine de bord, grade qui correspondait à celui de lieutenant de frégate qu'il avait jadis obtenu pour l'*Hirondelle*, par l'entremise du marquis d'Ossun, ambassadeur plénipotentiaire de France auprès de la Cour de Madrid.

Il adresse à cette occasion au ministre de Choiseul une copie de son journal. Ce document, qui doit probablement être conservé dans les Archives du Ministère de la marine, serait précieux pour l'histoire navale du XVIII^e siècle.

Lefort arrive à Constantinople au commencement de l'année 1770. Il y séjourne jusqu'à la fin de mai. De là il se rend à Smyrne, où il sollicite de nouveau son entrée dans la marine russe. Sur la recommandation du comte de Saint-Priest, il obtient auprès de M. de Peyssonel, consul général de France dans cette échelle, un prompt embarquement.

Il allait bientôt rejoindre la flotte russe dans l'Archipel, avec le grade de capitaine de haut bord. Il était sur le vaisseau amiral, commandé par le général Alexis Orlof, quand la flotte turque livra bataille à la flotte russe dans la baie de Thesmé. Le 24 juin, jour de la fameuse bataille⁽¹⁾, Lefort essayait trois coups de canon : le premier lui arracha le nez, le second un bras, et enfin le troisième le coupe en deux.

Dans une lettre adressée la veille à M. de Peyssonel, Lefort promettait de se conduire de manière à ne pas déshonorer le nom français. Sa mort héroïque remplit d'admiration tous les généraux et officiers de la flotte russe.

⁽¹⁾ *N. B.* En réalité, le 26 juin (vieux style russe) ou 7 juillet (nouveau style), comme en témoigne un plan de la bataille navale conservé à la Bibliothèque nationale, section de Géographie (Ge. D. 3341), et rédigé en russe et en français : *La destruction de la flotte ottomane par l'escadre russe, sous les ordres de S. E. Mr. le comte Orlow dans le port de Chisme, la nuit du 7^m juillet 1770 . . .* avec approbation de S. E. Mr. le comte Orlow.

ANCIENNES CAPITANIES DE L'AMAZONE.

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE,

PAR M. ÉMILE EUDE.

Le Brésil est incontestablement à *la mode*, en Europe, à l'heure actuelle : on s'en occupe, on y fait passer des ingénieurs et des capitaux, on s'intéresse à cette énorme région, à laquelle convient toujours le nom d'*empire*, encore qu'elle soit passée sous l'étiquette républicaine. Cette faveur du Brésil s'explique aisément : on sent qu'il y a là de vastes réserves pour l'avenir, d'inépuisables *richesses* (en prenant ce terme dans son sens le plus étendu), des ressources à peine soupçonnées ; bref, sur le Brésil plane encore *l'inconnu*, — cet éternel besoin de l'homme. Et de là vient en grande partie, n'en doutons pas, le charme et la séduction contenus dans ce seul mot : *Brésil*.

Un éminent géographe écrivait, il y a quelques années à peine :

« Le cours du Xingú . . . était *naguère* tellement ignoré, que ses affluents méridionaux étaient représentés sur maintes cartes comme les tributaires du Tapajoz. Enfin les recherches de Steinen, en 1884 et 1887, permirent de le dessiner avec précision sur les cartes ⁽¹⁾. »

Les bords de l'Amazone lui-même, fût-ce dans son cours inférieur, sont fort peu connus. Plusieurs des noms figurant dans les quelques pages de cette étude seront nouveaux, sans doute, pour le lecteur français que nous supposerons pourtant géographe : On les chercherait en vain dans l'ouvrage magistral du savant que nous

(1) Elisée RECLUS, *Nouvelle Géographie universelle*, t. LX (1894), p. 135.

venons de citer. Enfin notons qu'au Brésil il est rare que le même point ou le même cours d'eau ne soit pas désigné par un certain nombre d'appellations différentes. D'où la difficulté de se retrouver. . . « En dehors du bassin de l'Amazone proprement dit, dans le dédale des chenaux qui font communiquer le grand fleuve avec l'estuaire du Tocantins, quelques bourgs et villages se montrent aux carrefours des rivières, dont le courant se renverse avec le *montant* et le *perdant*. » (IDEM, *ibid.*, p. 197.)

Quand ce dédale de chenaux, où nous voulons conduire le lecteur, se complique d'un dédale de noms, différents quoique se rapportant au même objet ⁽¹⁾, ou bien orthographiés de façons différentes, il est permis au voyageur qui voyage dans son fauteuil, devant sa table, de se trouver assez désorienté : nous espérons donc qu'on voudra faire bon accueil à ces quelques pages, où la géographie se mêle à l'histoire et l'histoire à la géographie, et pour lesquelles nous avons largement puisé dans une étude publiée dernièrement par un savant brésilien des plus distingués, M. Barata (de Belém), — je devrais dire : de Bélem ou Pará. Car cette ville peut servir d'exemple — et non des moindres — pour la multiplicité des noms. Elle s'appelle, en réalité :

Santa-Maria de Nazareth de Bélém de Grão Pará.

Telle est sa désignation officielle. Mais vous la rencontrerez, suivant les circonstances, appelée :

Santa-Maria,

Nazareth,

Belém,

Grão Pará,

Pará.

Cela n'est évidemment pas commode pour s'entendre, mais qu'y faire ? Il faut accepter les choses comme elles sont, et s'accommoder de cette géographie en partie quintuple.

« De nombreuses petites villes gravitent autour de Pará, et entretiennent avec elle des relations constantes. . . La villette de Cameté,

(1) Par exemple, il n'est presque pas de cours d'eau qui ne soient désignés (suivant les temps ou les auteurs) par le nom de *Parà*, *Paràna*, — rivière.

sur une haute berge à l'ouest du Tocantins, rivière large de 8 kilomètres, occupe le centre de la région la plus peuplée de l'État [de Pará]. Les habitants, tous *mamelucos* ⁽¹⁾ descendant, par les mères, des Indiens Camutá, ont autant d'intelligence et d'initiative que les Portugais ; ils ont même esprit d'industrie, mais les dépassent en bonne grâce et en bonté. Cametá est un des paradis du Brésil par la beauté de ses palmeraies, de ses îles et de ses cultures, aussi bien que par le charme de la vie sociale. Elle mériterait un proverbe louangeur comme celui que répètent avec complaisance les Paraenses, et que certains étrangers répètent avec ironie : *Quem vai para Pará para, Qui entre à Pará reste à Pará.* » (RECLUS, *l. c.*, p. 202.)

Ceci nous servira d'entrée en matière pour parler de la capitanie de Camutá (depuis un certain temps on écrit *Cametá*), une des plus anciennes capitannies des bords de l'Amazone ; nous parlerons incidemment de quelques autres. Nous pourrions ainsi nous rendre compte de la façon dont se sont constituées les divisions territoriales au Brésil.

En Amérique, les monarques de la métropole ont d'abord partagé la terre en concessions ou *capitannies*, qui furent de véritables fiefs. Il y eut de grandes concessions (ce sont les capitannies), et de petites, appelées *sesmarias*.

On s'étonnera peut-être que j'emploie le terme de *capitanie* au lieu de celui de *capitainerie*, qui se trouve dans beaucoup d'ouvrages français : j'avoue que ce *capitainerie* me paraît barbare, et je préfère me servir du mot ibérique *capitania*.

Le Brésil fut d'abord divisé suivant neuf grandes capitannies ⁽²⁾, dont voici rapidement l'origine. D. João III, roi de Portugal (1521-1557), voyant que les Espagnols fortifiaient et peuplaient les terres du Rio de la Plata, jugea bon de diviser le continent du Brésil en provinces ou *capitannies*, avec des chefs ou seigneurs munis de pouvoirs féodaux (*poderes feudaes*), pour défendre et peupler ces provinces, — et cela, sans s'arrêter aux inconvénients qui pourraient en résulter dans la suite.

Ce prince, donc, avec la ferme intention de coloniser le Brésil,

(1) C'est ainsi qu'on appelle les métis. Cette désignation était réservée primitivement aux fils de blancs et d'indiennes.

(2) Nous discuterons plus loin ce chiffre.

choisit Martini-Affonso de Souza, hidalgo de sa Maison et de son Conseil, seigneur de Prado, seigneur d'Alcantará, grand-alcade de Bragance et de Rio-Maior, — et, le 20 novembre de l'année 1530, par provision royale datée de Castro Verde, lui donna l'autorisation de concéder, dans les pays qu'il découvrirait au Brésil, des *sesmarias* et colonies : ce pour quoi le même seigneur fut nommé, par diplôme, capitão-mór (capitaine principal) et gouverneur des terres du Brésil.

Nous ne suivrons pas Martini-Affonso dans ses découvertes (c'est lui qui, le 1^{er} janvier 1531, créa l'appellation de Rio-de-Janeiro). Disons seulement que, le 22 du même mois, il abordait à Saint-Vincent.

Il n'y a pas certitude sur la date exacte de la concession faite à Martini-Affonso, par D. João III, de la seigneurie ou capitanie de Saint-Vincent, consistant dans cent lieues de côte, depuis Rio-de-Janeiro vers le sud. Le vicomte de Cayrú dit que la charte fut signée en la ville d'Evora, le 20 janvier 1534. D. Francisco de São-Luiz, également connu sous le nom de cardinal Saraiva, avance la date au 6 octobre de cette année, le donataire ayant commencé la colonisation dès 1531. D'autres ont affirmé que le *foral* (privilege) était du 28 septembre 1532; que, par suite, la division des capitannies avait eu lieu dès 1532, et que les chartes de donation partaient de là. Devant ces discordances, on peut supposer que Martini-Affonso, certain de l'autorisation royale, avait choisi le lieu de sa résidence et de son gouvernement dès l'année de son arrivée, lui donnant le nom de São-Vicente, puis distribuant les terres aux personnes qui l'accompagnaient.

Le capitaine bâtit à Saint-Vincent une forteresse qu'il appela Berroquiacó⁽¹⁾ (Bertioga). Le 10 octobre 1533, il concédait à Pedro de Góes une *sesmaria*, dans le lieu de Piratinanga.

Par hasard, on a découvert, il n'y a pas longtemps, l'*alvará* de D. João III, daté du 20 novembre 1530, qui concède à Martini-Affonso de Souza, partant pour le Brésil, la faculté de passer des *sesmarias*. On possède de cette pièce une triple copie authentiquée, par suite d'insertion dans trois *sesmarias* ou concessions. Elle est

⁽¹⁾ Ce mot s'orthographie de plusieurs manières : il paraît vouloir dire « maison des Buriquis », c'est-à-dire « des Singes ». — Le nom actuel (Bertioga) n'est qu'une corruption du premier.

trois fois enregistrée au chartrier de la «*Provedóvia du Fazenda Real da Villa de Santos*», existant aujourd'hui dans la ville de Saint-Paul, — registre des *Sesmarias*⁽¹⁾.

Voici cet alvará :

«*Dom João, par la grâce de Dieu, roi de Portugal et des Algarves, de ce côté-ci de la mer, et, de l'autre côté de la mer, en Afrique, seigneur de Guinée, de la Conquête, Navigation et Commerce de l'Éthiopie, Arabie, Perse, et de l'Inde. A tous ceux qui cette mienne lettre verront, je fais savoir que, pour que les terres que Martini-Affonso de Souza, de mon Conseil, pourra trouver ou découvrir dans la terre du Brésil, où je l'envoie comme mon capitaine-principal, soient mises à profit, je lui confère pouvoir, par cette mienne lettre*⁽²⁾, pour que ledit Martini-Affonso puisse donner aux personnes qu'il emmène avec lui, comme à celles qui dans la même terre voudront vivre et faire population, telle partie desdites terres que bon lui semblera, suivant que le mériteront ces personnes, par leurs services & qualités. Et les terres qu'ainsi donnera-t-il, seront pour ces personnes & pour leurs descendants; et des terres qui leur seront octroyées leur passera ses chartes. Et que, dans le délai de deux années de l'octroi desdites chartes, chacun mette à profit sa concession; et si n'est ainsi fait pendant le délai susdit, le donateur aura le droit d'en disposer en faveur d'autres personnes, pour la mettre à profit dans les mêmes conditions. Et dans lesdites chartes qu'ainsi donnera-t-il, sera transcrite ma propre lettre (ou charte) de pouvoir, afin que soit connu, de tout temps, que le donateur agit de la sorte par mon mandement, et que le donataire ait une garantie entière. Et parce qu'ainsi me plaît, j'ai voulu qu'on lui délivrât cette mienne lettre, par moi signée, et scellée de mon sceau pendant. —
Donné dans la ville de Castro-Verde le 20 du mois de novembre. Fernam da Costa fit [cet écrit], l'an de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1530.»

On remarquera que dans ce document Martini-Affonso porte simplement le titre de «*Capitão-Mor*», c'est-à-dire capitaine principal. Il est certain cependant que ce grand homme fut *gouverneur* de la Nouvelle-Lusitanie. En effet, c'est ainsi que le nomme le tabellion

(1) Cart. da Prov. da F. R. de S. Paulo, liv. de Reg. de *SESMARIAS*, rubr. p. Cubas, avec ce titre : N. 1, liv. 1, 1555, fol. 42 et 103. — A la fin de la présente étude, nous reviendrons sur la pièce capitale ici traduite.

(2) Ou charte (*carta*).

de Saint-Vincent dans l'une des écritures dont on a tiré l'*alvará* qui nous occupe, l'acte du moulin (*engenho*) de la Mère-de-Dieu, conférant des terres à Pedro de Góes, le 15 octobre 1532 :

« De certaines terres que le très magnifique Seigneur Martini-Afonso de Souza, du Conseil du roi notre sire, *gouverneur* de toutes ces terres du Brésil. . . Les témoins, . . . Pedro Gonsalves, qui vint comme homme d'armes de la flotte dont fut capitaine principal ledit Seigneur *gouverneur*. . . (1) »

Les gouverneurs de telle espèce étaient, au fond, de véritables vice-rois ; et d'ailleurs le droit de dispenser ainsi des terres en fief est un véritable droit régalien. C'est pourquoi D. João, comme on l'a vu par l'*alvará*, mettait la condition que dans les chartes de donation octroyées par de si puissants sujets serait toujours transcrite sa propre « charte de pouvoir », précaution (sans doute) utile, et qui — dans le cas présent — rend à l'histoire le service d'avoir conservé la charte primitive de 1530. Cet acte important donne la date exacte de la fondation de la capitania de São-Vicente, la plus ancienne du Brésil, date que presque tous les écrivains avaient fort mal placée, les uns l'avancant jusqu'à 1549, les autres la reculant jusqu'à 1516. Nous savons maintenant que c'est 1531 : . . . « ce que Martini-Afonso découvrit dans la Terre du Brésil, où je l'envoie . . . ». Le capitaine vit la rivière de Janvier (*rio de Janeiro*) le premier jour de l'an 1531 et, le 22 janvier, aborda sur le point qu'il appela *Saint-Vincent*, comme nous l'apprend un véridique témoin (2) dans ses manuscrits, qu'on n'a peut-être pas suffisamment utilisés.

Malgré la science de D. Francisco de S. Luiz (cardinal Saraiva), nous devons donc admettre que ce très correct historien s'est arrêté, par erreur, à la date de 1530, par suite de l'absence de documents, apparus depuis.

Si nous avons insisté quelque peu sur ces faits, c'est que réellement ils comptent parmi les plus importants du règne de D. João III : la colonisation du Brésil, donc la répartition de cet immense territoire en capitannies ou — plus généralement parlant — en *sesmarias*, fiefs concédés, est une ère, au moins dans l'Histoire brésilienne : il lui faut accorder l'attention que méritent toutes les naissances et toutes les morts.

(1) Arch. do Conv. de N. Senhora do Carmo da Villa de Santos, requér. que fez Braz Cubas, etc., fol. 17.

(2) Le sergent-principal (*sargento-mór*) Pedro Taques d'Almeida Paes Leme.

La charte royale donnait ordre de distribuer les terres, «à qui voudrait les habiter», suivant des lots de 50 lieues, mesurées sur la côte, et de les octroyer à des personnages riches, qui pussent les peupler à leurs frais, sous réserve de certains droits à payer à la Couronne.

Aussitôt commença le partage, mais nous ne savons pas exactement de quelle manière. Nous ignorons même le nombre des capitannies créées, car les historiens diffèrent entre eux. Le cardinal Saraiva n'admet que dix capitannies. Le F. Raphael de Jésus⁽¹⁾ en mentionne quatorze, avec de très grandes dimensions :

«Le roi . . . , pour détourner l'attention des princes et l'ambition des vassaux, divisa toute cette vaste surface de terre en quatorze capitannies, de la manière suivante :

«La première est de 160 lieues, allant du Grand Pará jusqu'au Maranhão.

«La seconde va depuis le Maranhão jusqu'au Ceará, sur la longueur de 135 lieues.

«La troisième, qui se termine au Rio Grande, présente une délimitation de 160 lieues.

«La quatrième continue sur l'espace de 45 lieues jusqu'à Parahyba.

«De Parahyba jusqu'à l'île de Itamaracà, l'on compte 25 lieues qui forment la cinquième capitannie.

«La sixième, qu'on appelle d'Itamaracà, couvre 6 lieues de côte.

«La capitannie de Pernambuco comprend 65 lieues de côte, terminées au nord par la rivière de Santa-Cruz, etc., au sud par la rivière de Saint-François, etc. De Pernambuco jusqu'à Sergipe, 130 lieues.

«La huitième capitannie a pour terme celle qui prend nom de la ville de Bahia, — soit 50 lieues de côte.

«Depuis là jusqu'aux Ilheos, 30 lieues de côte, formant la neuvième capitannie.

«La dixième va jusqu'à celle de Porto-Seguro, sur la distance de 30 lieues.

«De cette capitannie vers Espirito-Santo court la capitannie onzième, occupant 71 lieues de côte.

(1) Dans son *Castrioto Luzitano* (Lisb., 1679), Part. I, liv. I, § 12.

« La douzième se termine à la Rivière-de-Janvier et présente une côte de 35 lieues.

« La treizième court de la Rivière-de-Janvier jusqu'à Saint-Vincent, sur la longueur de 75 lieues.

« La quatorzième et dernière va jusqu'au port de Santos, et de là jusqu'au Rio-da-Prata, par une côte... d'un grand nombre de lieues. »

Ces derniers mots indiquent que la côte en question, allant joindre les domaines espagnols (Rio de la Plata), n'était pas alors très bien connue.

Dans un ouvrage manuscrit, du même temps, Alexandre de Gusmão compte quinze capitánies. Il paraît subdiviser la quatorzième de l'auteur précédent, mal définie (comme nous venons de le voir). Il distingue une capitánie ou province « du Roi ». C'est à peu près le Rio-Grande-do-Sul actuel. « Cette capitánie ou province se continue par les terres entre les rivières Ibiemy et Uruguay, jusqu'au bord de la rivière d'Argent, au sud du Parana. Cette même « capitánie du Roi » possède, en outre, la colonie et terre de Sacramento, capitale du même nom, qui s'étend sur la rive gauche (septentrionale) de la rivière d'Argent, depuis le cap de Sainte-Marie jusqu'à la bouche de la rivière Uruguay, comprises les îles de Martini-Garcia, Saint-Gabriel, etc. » L'on sait que ces territoires furent longtemps et vivement contestés entre l'Espagne et le Portugal.

Le P. Nicoláo de Oliveira, dans ses *Grandeurs de Lisbonne*⁽¹⁾, écrites en 1620-1621, mentionne quatorze capitánies.

Nous connaissons les privilèges de neuf capitánies fondées par le roi D. João III ; ce sont les suivantes :

1° Capitánie de Saint-Vincent, donnée à Martin-Affonso de Souza, par *foral* (privilège) du 6 octobre 1534 ;

2° Capitánie de « Santo-Amoro et Itamaracá », concédée à Pedro-Lopes de Souza, par *foral* de la même date ;

3° Capitánie de Saint Thomas, ou Parahyba-do-Sul, donnée à Pedro de Géés da Silveira, par *foral* du 29 février 1536 ;

4° Capitánie de l'Esprit-Saint, donnée à Vasco-Fernandes Coutinho, par *foral* du 7 octobre 1534 ;

⁽¹⁾ *Grandezas de Lisboa*, p. 110 et 259 de l'édition de 1804.

5° Capitanie de Porto-Seguro, donnée à Pedro do Campo-Zorinho, par foral du 27 mai 1534, ratifié le 23 septembre de la même année ;

6° Capitanie des Ilhéos, donnée à Jorge de Figueiredo-Correã par foral du 1^{er} avril 1535 ;

7° Capitanie de la baie de Tous-les-Saints (Bahía), donnée à Francisco Pereira-Coutinho, par foral du 26 août 1534 ;

8° Capitanie de Pernambuco, donnée à Duarte Coelho-Pereira, par foral du 24 octobre 1534 ;

9° Capitanie du Maranhão, donnée à João de Barros, par foral du 11 mars 1535. Ce Barros est le célèbre historien portugais.

Telles sont les capitannies des premiers donataires dont les noms se rencontrent dans les privilèges ou *foraes*. Toutes ces anciennes capitannies ont été depuis incorporées à la Couronne, par des contrats passés entre les rois et les seigneurs donataires avec diverses réserves.

Les nécessités des temps obligèrent les souverains à créer au Brésil un centre de pouvoir — le gouverneur général — auquel les donateurs étaient *généralement* subordonnés. Ce centre s'établit à Bahía. Par suite de circonstances nouvelles, il fallut dédoubler ce centre ; à Bahía ressortirent les capitannies du Nord, à Rio-de-Janeiro les capitannies du Sud. Même un jour vint où la Couronne dut désigner encore un nouveau centre dans l'île de Maranhão pour gouverner les terres situées au-dessus du cap Saint-Roch.

Mais nous ne voulons pas aujourd'hui traiter la question dans toute son ampleur ⁽¹⁾. Nous nous contenterons de peindre un coin du tableau, c'est-à-dire de suivre dans son développement, de sa naissance à sa fin, une sous-capitanie des bords du fleuve Amazonas, créée en vertu des droits presque régaliens que D. João III, roi de Portugal, avait mis en vigueur, et que les rois d'Espagne, devenus souverains du Portugal après les événements qui suivirent la mort de D. Sébastien, jugèrent à propos de maintenir comme constituant un moyen de gouvernement convenable pour les vastes territoires du pays de la Sainte-Croix.

Il est, sans aucun doute, un mot que le lecteur aura noté, dans la charte royale du 20 novembre 1530, car ce mot y revient avec

(1) L'auteur a l'intention de donner sous peu les *foraes* des neuf capitannies, texte et traduction (inérite).

persistance, jusqu'à trois fois : *mettre à profit* les terres, *aprovietar os terras*. C'est le terme même employé dans des actes beaucoup plus anciens que les donations de capitannies ; nous voulons parler des donations des *sesmariás*, les capitannies n'étant évidemment que des *sesmariás* développées. Les deux idées se tiennent. La *semariá* (l'origine du mot est inconnue) paraît remonter fort haut dans l'histoire de la péninsule Ibérique. Roquete donne du mot cette double traduction : « Certaine division territoriale ; terrain inculte qu'on partageait aux colons. » Le lexicologue aurait dû commencer par la seconde définition, la vraie, la définition originelle ; l'autre sens n'est qu'un sens dérivé : c'est d'ailleurs (comme il arrive souvent) le seul qui soit compris aujourd'hui. Plusieurs jurisconsultes brésiliens, consultés, m'ont dit : « La *sesmariá*, c'est une surface de terre de quatre *lieues* carrées. » — « C'est une surface de terre de trois lieues de front sur six de profondeur. . . » etc. Même pour des hommes de loi, la *sesmaria* n'est plus qu'une division territoriale, sur laquelle, du moins, ils pourraient être d'accord.

Le très savant Viterbo, si compétent sur les choses portugaises du passé, s'exprime de la manière suivante ⁽¹⁾ :

« *Sesmaria*. — On appelait ainsi les donations de terres, métairies (*casas*) ou *pardieiros* ⁽²⁾, en ruine et sans profit, et que leurs droituriers seigneurs ⁽³⁾ (*direitos senhorios*), après avoir été avisés, ne mettaient pas à profit et valeur. »

Le même auteur dit que *sesmariá* vient de *sesmo*, « sixième partie d'une chose quelconque », sans s'expliquer davantage. Nous ne voyons pas très bien la connexion des deux idées ; nous croyons préférable d'avouer que nous ignorons l'étymologie ⁽⁴⁾ d'un terme désignant une coutume certainement très ancienne, très populaire, et créée « pour favoriser la culture et tuer la paresse », comme s'exprime un chroniqueur d'autrefois.

Un document de 1475 nous éclaire sur le véritable caractère des *sesmariás* :

« Dom João, par la grâce de Dieu, roi de Portugal et des Algarves, seigneur de Ceuta :

(1) *Elucidario*, Lisbonne, 1793, p. 318.

(2) Ce mot répond à peu près à « vieille maison ».

(3) Possesseurs légitimes.

(4) Peut-être arabe? . . . Que croire? Viterbo lui-même avance que *sesmo* signifie aussi « terre délaissée ». — Obscur, très obscur! . . .

« A vous, juges échevins⁽¹⁾, procureur et dignes hommes de notre ville de Pinhel, et tous autres officieux quelconques, à qui de ce connaître appartiendra, par quelque manière que ce soit, à qui cette lettre sera montrée, salut.

« Sachez que nous avons vu l'information que vous nous avez envoyée, en laquelle était contenu, parmi d'autres choses : Que dans cette ville et faubourg, et territoire d'icelle, se trouvaient & se trouvent beaucoup de vieilles maisons⁽²⁾, et des champs clôturés qui, depuis du temps et de nombreuses années, ne sont et n'ont été mis à profit ; et ce, parce qu'il y a des personnes qui ne les voulaient et ne les veulent mettre à profit, — d'où les voisins & limitrophes recevaient perte & dommage : et qu'en outre, parmi les vignes du territoire⁽³⁾ de cette ville, il se trouvait et se trouve quelques terres qui jadis, dans d'autres temps, furent des vignes, & qui, depuis vingt, trente et quarante ans et plus, n'ont été ni ne sont mises à profit ; par suite de quoi forêts⁽⁴⁾ et broussailles y sont devenues si grandes, que là se sont retirés des sangliers, des ours, & beaucoup d'autres animaux ; où l'on a parfois jeté le feu, de telle sorte que les autres vignes alentour souffraient grand dommage : si bien que, par rapport aux animaux, à l'incendie, au petit nombre d'hommes et grand nombre de bêtes, on était sur le point de ne plus avoir de vignes. Pour telle cause, vous nous avez demandé que par grâce nous vous donnassions latitude & licence pour que vous puissiez distribuer lesdites vieilles maisons et superficies closes & terres qui ne sont pas mises à profit, en *sesmariás* à diverses personnes qui les missent à profit, suivant ce qui plus longuement en votre information était contenu.

« La chose ayant été vue par nous, voulant faire grâce & faveur au Conseil⁽⁵⁾, pour le bien commun et le bien de la terre :

« Nous avons pour agréable, et vous donnons latitude et licence de distribuer et pouvoir distribuer lesdites vieilles maisons et superficies closes et terres, à toutes les personnes qui vous les demanderont, et prendront en *sesmariás* ; encore que les propriétaires [actuels] soient, en premier, requis de les mettre à profit, dans

(1) Vreadores.

(2) Pardieiros.

(3) Sesmo. — Remarquer la ressemblance de ce mot avec *sesmaria*.

(4) Montes.

(5) *Conselho*, district ou canton.

l'espace d'un an depuis le jour où requête leur en sera faite. Et dans le cas où lesdits propriétaires ne les auraient pas cultivées et mises à profit dans ladite année, alors pourront-elles être données par celui que votre Conseil aura désigné⁽¹⁾ comme *sesmeiro* (distributeur de *sesmariás*), d'accord avec les dignes hommes de cette ville, à des personnes quelconques, ainsi que l'avons exprimé. De même aussi que ceux à qui l'on aura donné lesdites pièces de terre les mettent à profit & cultivent. S'ils font ainsi, nous ordonnons qu'ils les possèdent librement, sans autre discussion⁽²⁾, pour eux et pour leurs héritiers & successeurs ; et, et s'ils ne font ainsi, que les terres leur soient retirées, et données à d'autres, qui les cultivent et mettent à profit, — de telle sorte que lesdites propriétés soient mises à profit et rendues meilleures. . .

« En témoignage de quoi, nous avons ordonné que vous fût octroyée cette lettre⁽³⁾, [la] donnant dans la cité de Lisbonne le treizième du mois d'octobre.

« Le roi l'a commandé par João Gonçalves et par Rui Fernandes ses vassaux, et [membres] de sa Cour suprême⁽⁴⁾. Lourenço Annes l'a fait⁽⁵⁾ l'an 1475. »

La charte si remarquable que nous venons de traduire, confirmée une première fois par D. Manoel en 1496, le fut encore par D. João III en 1535, c'est-à-dire cinq ans après la charte des premières capitannies au Brésil. Les ressemblances entre ces actes sont trop palpables pour que nous insistions davantage.

Ainsi s'explique la création des capitannies du Nouveau-Monde, qui n'a pas été sans surprendre les géographes et les historiens, lesquels y voyaient des faits isolés. En réalité, capitannies et *sesmarias* rentrent dans la même définition, celle de Roquete : « Terres incultes qu'on partageait aux colons. »

En un cas comme en l'autre, la volonté très nette du souve-

(1) Prière de noter cette particularité, qui prouve combien tout ce *Droit coutumier* était de nature populaire.

(2) *Contenda*, — textuellement « disputé ».

(3) Ou charte (*carta*).

(4) *Dezembargo*. Ce mot, qui ne possède pas d'équivalent en français, s'applique en général aux Cours de justice. Il signifie en réalité *décision*, et vient du verbe *dezembargar*, dépêcher, expédier.

(5) C'est-à-dire : « a fait cet acte ». Il est extrait du *Livro dos Registos da Camara de Pinhel* (Portugal), t. I. — Voir la pièce originale, à l'appendice A.

rain, ce qui, somme toute, légitimait une *expropriation*, — qu'il s'agit d'hommes du vieux continent ou de sauvages de l'Amérique, — c'était la mise en valeur, *aprovisar*, des terres concédées.

La réalité ne devait pas répondre à ce royal désir.

Pour que la pensée royale fût exécutée, il fallait que le système s'appliquât du plus grand au plus petit, car la mise en valeur d'un territoire n'est possible qu'à condition de subdiviser le travail. A côté des capitannies de premier ordre, dont le chef portait le titre de capitaine général, véritable gouverneur d'État, il y en avait de moindres, telle celle de Camutá, déjà fort étendue, et toutes ces concessions rentraient dans la catégorie des terres de fief, — *sesmaries*. Encore aujourd'hui, l'on appelle *sesmaria*, par souvenir des choses de jadis, — le nom seul étant resté, dans un sens détourné, — l'on appelle *sesmarie* une division de territoire de quelques lieues carrées. Ne cherchez pas à préciser, — la précision est impossible. Quant à la *lieue* elle-même, dont il n'est pas seulement question dans les chartes de donation de jadis, mais qu'on emploie encore aujourd'hui couramment dans la conversation, que dis-je ? dans les ouvrages géographiques, — c'est une *unité* difficile à définir, — défaut grave pour une *unité* ! La lieue est en moyenne de 6 à 8 kilomètres; mais elle comporterait, paraît-il, un écart beaucoup plus considérable, « depuis la *legoa grande* jusqu'à la *legoa pequena* (lieue petite), — et jusqu'à la *legoa de nada* (de rien) » ⁽¹⁾.

Tel fut donc le principe de la division du sol dans l'ancien Brésil : partage de la terre en fiefs plus ou moins vastes, concédés par le souverain soit immédiatement, soit médiatement par les capitaines généraux. Plus tard, lorsque la propriété directe de toute la contrée revint au pouvoir royal (nous suivrons la capitannie de Camutá jusque-là), ce pouvoir distribua des parcelles qui portèrent encore le nom de *sesmarias*. « Les traditions se sont perpétuées, dit Élisée Reclus . . . La Nation (1894) ne possède que très peu de terres libres . . . » ⁽²⁾.

De la plus grande division territoriale d'autrefois, de la capitannie, passons à la plus petite, autrefois comme aujourd'hui. Cette division civile a gardé son antique dénomination religieuse : *fre-*

⁽¹⁾ H. Henry KOSTER, *Travels in Brazil*.

⁽²⁾ T. XIX, p. 463.

guezia, c'est-à-dire *paroisse*. « En 1886, on comptait dans tout l'empire 1886 de ces paroisses, quelques-unes formant un simple quartier de villes, d'autres embrassant un territoire immense ⁽¹⁾. »

Plusieurs paroisses sont groupées en *termos*, qui correspondent, pour la plupart, aux *municípios*; cependant quelques *termos* se subdivisent en *municipes*, — « le corps politique correspondant le mieux, malgré son étendue considérable, à la *commune* française. Dans les statistiques brésiliennes, la population s'énumère par *municipes*; et la plupart des ouvrages géographiques mentionnent les *villes* avec un nombre d'habitants compris dans l'espace de plusieurs milliers de kilomètres carrés. La population agglomérée dans la localité centrale, qualifiée de *cidade* ou de *villa*, ne représente souvent que le dixième du chiffre indiqué, quelquefois moins encore. . . Le groupement des *municipes* constitue la *comarca*. »

Le mot français qui paraît le mieux traduire ce dernier mot est *canton*.

Camutá, dont nous allons nous occuper avec quelque détail, est une *comarca* de l'ancienne province de Pará, *comarca* créée en 1841 ⁽²⁾ et dont le nom vient de la localité centrale. Décorée alors du titre de *villa*, puis de celui de *cidade* ⁽³⁾, — cette localité, qui se trouve sur la rive gauche du Rio Tocantins, est distante de 26 *legoas* ⁽⁴⁾ de la *cidade* de Belem, dans la direction du Sud-Ouest.

Elle fut jadis un village (*aldeia*) d'Indiens Cametés, dont le district fut donné, vers le commencement du xvii^e siècle, à la puissante famille portugaise des Coelho, comme il ressort de divers actes que le lecteur trouvera plus loin. Ceci se passait à l'époque où les Portugais, sujets du roi d'Espagne, guerroyaient fort en ces parages contre les Hollandais et les Anglais ⁽⁵⁾, contre les premiers surtout, qui furent dès lors refoulés dans la région plus septentrionale.

Un Père capucin ayant planté chez les Cametés une croix de

(1) T. XIX, p. 493.

(2) Lopes de Moura, *Diccionario geographico*, 1845.

(3) Par une loi de 1848.

(4) Soit environ 145 kilomètres.

(5) Sans compter les Français. — Notons que ce fut à cette époque si troublée pour la capitaine de Maranhão, ce fut en 1622 que le capitaine-mor Antonio-Muniz Barreiro établit le premier deux *engins* (moulins pour cannes à sucre), sur les bords de la rivière Itapicuru. — Le célèbre et très estimable Francisco Coelho de Carvalho fut le successeur de Barreiro.

mission, le lieu prit le nom de Santa-Cruz de Camutá. Plus tard (1635), on voulut transformer ce nom en celui de *Villa Viçosa*, c'est-à-dire Bourg-Verdoyant; mais l'appellation première a prévalu parmi les habitants du pays.

Camutá conserve actuellement encore son importance du XVII^e siècle: c'est là que sont déposées les marchandises qui viennent par les cours d'eau voisins et par le Tocantins. Ce point sert d'échelle aux embarcations qui montent, par ladite rivière de Tocantins, jusqu'à l'intérieur de la province, ou mieux de l'État de Goyáz.

L'église paroissiale de Camutá (c'est la troisième) s'appelle encore Saint-Jean-Baptiste, comme en 1635. On voit donc que ce «petit paradis», suivant le mot de Reclus, possède une histoire, chose assez rare au Brésil. Et d'abord, pour remonter tout à fait loin, c'est du port de l'ancienne *aldéa* de Camutá que Pedro Teixeira mit à la voile pour le Pérou (1537); et c'est dans le même port qu'il vint débarquer l'année suivante après avoir, le premier, remonté, puis redescendu l'Amazone. Il avait poussé jusqu'à la grande capitale de Quito, si célèbre dans les fastes coloniales d'Espagne au XVI^e siècle.

Revenons au XVII^e.

En 1636 mourait à Villa-Viçosa de Santa-Cruz do Camutá le premier gouverneur et capitaine général, depuis dix ans, de l'État de Maranhão⁽¹⁾, Francisco Coelho de Carvalho, qui fut enterré dans l'église paroissiale ou de Saint-Jean-Baptiste. Ce capitaine général était fils de Féliciano Coelho, jadis gouverneur de São-Thomé, puis de Parahyba (1595), et commandeur de Villa-de-Cêa; la femme du commandeur, mère de Francisco, s'appelait dona Maria Monteiro.

Francisco Coelho s'était d'abord fait connaître en guerroyant, dans le Pernambuco, contre les Hollandais.

Autorisé par *alvará* (lettres patentes) du 19 mars 1624 et par charte royale du 14 mai 1633, Francisco put concéder à son fils Féliciano la capitanie de Camutá. Voici des extraits de documents qui nous renseignent à cet égard :

«Moi, le Roi⁽²⁾, fais savoir à ceux qui verront cet *alvará* que, par

(1) Ce gouvernement comprenait le Pará, le Piahy, le Ceará.

(2) Nous n'avons pas besoin de faire observer qu'il s'agit ici de Philippe III

justes considérations de mon service à ce me mouvant, j'ai pour bien que Francisco Coelho de Carvalho, que j'ai nommé pour gouverneur de Maranhão, suivant l'avis du provéditeur de mes Finances de cette conquête, — puisse répartir les terres et capitannies de cet État, aux habitants et cultivateurs qui le demanderont, étant personnes de bonne situation et de capital, comme il convient pour l'avantage desdites terres et capitannies, — et sous l'obligation de demander confirmation de ces terres au Conseil de mes Finances, dans l'espace des deux premières années qui suivront. Et cela s'accomplira très exactement ainsi qu'il est contenu dans cet acte, qui vaudra comme charte, et ne passera pas par la Chancellerie, nonobstant les ordonnances du second Livre, numéros XXXIX et XL, qui disposent le contraire. Francisco da Breu le fit (cet acte) à Lisbonne, le dix-neuf mars de [mil] six cent vingt-quatre. Diogo Soares le fit écrire. . . » (Charte de donation de la capitannie de Camutá 1637, à Feliciano Coelho de Carvalho. Chancellerie de Philippe III, livre 35, fol. 95, dans les archives de la Torre do Tombo [Lisbonne]. Copie appartenant au Dr Bavata.)

Des mêmes archives ⁽¹⁾ :

« . . . Et les capitannies de cet État et du Pará se répartiront aussitôt entre des particuliers ayant un capital pour les peupler et les cultiver, en les réduisant à d'assez faibles surfaces, afin que les donataires à qui l'on en fera la faveur puissent mieux remplir leurs obligations, principalement pour les fortifier : on en fera don aux personnes qui, par ma grâce, en auront promesse, conformément aux dépêches, et procédant pour la répartition, le plus possible suivant les ordres par nous donnés et ce qui reste dit. » Il faut remarquer ici que Varnhagen avait tort lorsqu'il écrivait : « En apprenant les plans de Bento Maciel touchant l'établissement de nouvelles capitannies dans l'État, le gouverneur (Francisco Coelho de Carvalho) jugea qu'il pourrait dès lors en donner deux, l'une à son fils (Feliciano), l'autre à son frère (Antonio), *desembargador* du palais ; il se fonda abusivement pour cela sur les dispositions de deux provisions royales (celles que nous citons, 1624, 1633) autorisant à donner des terres en fiefs (*terras de sesmarias*). » [*Hist. ger. do Brazil*, 2^e éd., t. II, p. 711.]

d'Espagne, agissant comme roi de Portugal. — Voir, à l'appendice, le texte original B en excellent portugais.

⁽¹⁾ Voir à l'appendice C.

Feliciano Coelho de Carvalho, dont il est ici question, venu de Portugal avec son père, avait servi dans le Maragnon et le Pará. C'est lui qui commandait en 1632 l'expédition envoyée contre le fort anglais de Cumaná, pris d'assaut dans la nuit du 9 juillet, grâce à l'intrépidité du capitaine Pedro Baião de Abreu. La charte de donation de la capitanie de Camutá porte la date du 14 décembre 1633⁽¹⁾ : cette capitanie venait en compensation de celle de Caeté, donnée au même Feliciano par le même gouverneur, son propre père, en 1627.

Par charte du 25 mai 1622, Philippe III faisait présent à Gaspar de Sousa, lequel avait été gouverneur général du Brésil (1613-1616), d'une capitanie dans les terres de ladite conquête du Maranhão ou Pará, conformément au lieu qu'il choisissait sous la même juridiction et les mêmes obligations que furent concédées les autres capitannies de l'État du Brésil, pour qu'il la fit valoir et peupler : duquel don lui fut passée lettre patente (portaria), le 22 août de ladite année, avec déclaration qu'avec elle serait présentée la nomination authentique de la région et du lieu par lui choisis pour ladite capitanie, dont lui serait passé charte de donation...⁽²⁾ (Charte de donation de la capitanie de Caeté, pour Alvaro de Sousa. Chancellerie de Philippe III, l. 27, fol. 82 ; archives de la Torre do Tombo).

Mais Gaspar de Sousa mourut sans avoir choisi ces terres qui devaient constituer la capitanie promise. Alvaro de Sousa, son fils aîné, se trouvant l'héritier de sa maison et de ses services envers le roi, fit une pétition le 10 octobre 1633, dans laquelle il demandait, «... conformément à ladite merci (don, présent) et sentence de justification, qu'on lui fit la grâce de lui passer donation de ladite capitanie⁽³⁾», et déclarait «qu'il choisissait pour ladite sienne capitanie les terres qui sont situées depuis le Rio Tury jusqu'au Rio Cayté». Comme réponse lui fut passée la charte de donation de la capitanie de Caeté, le 13 février 1634⁽⁴⁾ ; et, par suite, la donation de cette capitanie faite antérieurement à Feliciano Coelho resta sans effet.

Du village de Santa-Cruz de Camutá, Feliciano Coelho constitua

(1) Tiré de la charte de donation déjà mentionnée (1637).

(2) Voir appendice D.

(3) Documents cités.

(4) *Ibid.*

le chef-lieu de sa capitanie, comme il avait été décidé par son père qui disait, dans la charte de donation, — « parce que c'est le lieu le plus facile à défendre qu'il y ait dans lesdites terres », et lui conféra le titre de Villa-Viçosa⁽¹⁾ de Santa-Cruz do Camutá (1635). Il y fit bâtir la modeste église paroissiale dont nous avons parlé, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Notons qu'il y construisit un moulin à sucre : il en existait alors deux autres dans les environs de Belem ; il paraît [cependant] qu'on n'y fabriquait point du sucre, faute de chaudières, mais de l'eau-de-vie.

Les Indiens de cette région, les Tupinambás, n'étaient pas là dans leur premier habitat, quoi qu'on en ait dit. Sans insister sur un point qui n'est pas de notre sujet, rappelons qu'ils avaient été transportés en 1620 des bords du Tocantins en cette région ; et leur nouveau séjour prit le nom de Camutá, nom de leur premier habitat.

Ce nouveau centre de population fut évangélisé par un Père capucin (de Saint-Antoine) : Frère Christophe de Saint-Joseph y fit dresser une croix de bois, d'où la désignation de Santa-Cruz do Camutá. L'administration religieuse passa depuis aux mains des Carmélites (1643), puis des Jésuites (1655), puis des Capucins de la Piété (1693) ; finalement la paroisse fut régie par des prêtres séculiers (1759).

Le P. José de Moraes rapporte⁽²⁾ que, la population ayant été désolée par une épidémie de variole, le P. Manuel Nunes la fit passer au lieu de Parajó, c'est-à-dire à l'emplacement actuel de la cité⁽³⁾ de Camutá (c'est, du moins, l'opinion de Candido Mendes, dans ses notes à l'ouvrage du Père jésuite). Le P. José ne dit pas en quelle année fut exécuté ce changement ; mais, d'après divers rapprochements de faits, on peut conjecturer que ce fut entre 1670 et 1690.

Le point abandonné resta dès lors désigné par l'appellation de Camutá-Tapera⁽⁴⁾.

Revenons à Feliciano Coelho. Peu de temps après la mort du gouverneur son père, en 1636, Feliciano partit pour Lisbonne. Il obtint

(1) Nous avons dit que *Viçoso* signifie « Verdoyant ».

(2) *Historia da Companhia de Jesus*. (Dans les *Mémoires pour l'Histoire de l'ancien État de Maranhão*, par C. Mendes de Almeida, t. I, p. 499-500.)

(3) *Cidade de Camutá*. Le titre de *Cidade* lui fut donné par une loi de 1848.

(4) *Tapera*, mot particulier au Brésil, signifie « Délaissé ».

que fût confirmée la donation de sa capitanie, par charte du 26 octobre 1637. (Nous l'avons déjà citée partiellement, Chancellerie de Philippe III, L. 35, fol. 95; Torre do Tombo, Lisboa.)

D'après cette charte appartenaient à la capitanie de Camutá⁽¹⁾ « les terres qui se trouvent entre le rio Pará⁽²⁾ et le premier bras de la rivière des Amazones⁽³⁾, avec les *lieues* qu'il y aura depuis le détroit qu'on appelle aujourd'hui de Camutá⁽⁴⁾ jusqu'à sortir au rio Corupá⁽⁵⁾, ce qui peut faire quarante lieues, plus ou moins, en route droite; et par ledit rio de Corupá, de même, vers le rio de Parahiba⁽⁶⁾, les lieues qu'ont d'habitude toutes les capitannies dont j'ai fait merci dans ces terres d'Amérique, cette situation correspondant par le rio Pará (Tocantins) ci-dessus avec le sud et la partie de l'ouest où s'achève la limite que j'ai indiquée pour la capitanie du Pará. . . »

« De même aussi seront audit Feliciano Coelho de Carvalho, comme à ses successeurs, les îles qui se rencontreront, de la manière sus-dite, jusqu'à dix lieues en mer vis-à-vis la frontière et limite desdites quarante lieues de côte de sa capitanie, lesquelles seront entendues comme mesurées de la manière sus-dite, et pénétreront dans la forêt et la terre ferme de l'intérieur de la manière sus-dite, et de là dans l'intérieur autant qu'entrer pourront et qu'il sera de ma conquête en cette terre. . . »

Par cette délimitation, on voit que la capitanie de Feliciano Coelho couvrait le vaste espace de terres compris entre la rive gauche (occidentale) du rio Tocantins jusqu'à la rive droite (orientale) du rio Xingú. Sa bordure ou front regardant le nord allait depuis la pointe de Tatuoca, de Jupatituba, de Limoeiro, de Frechal (elle a porté tous ces noms), extrémité du rivage occidental de l'embouchure du Tocantins, jusqu'au rio das Areias (rivière des Sables⁽⁷⁾), qu'on appelle aujourd'hui Marajó-Miri (Marajoi), cet affluent de

(1) Voir appendice E.

(2) Le Tocantins.

(3) C'est-à-dire le Xingú.

(4) Voir plus bas.

(5) La côte de Gurupá, rive droite de l'Amazone. « Gurupá. . . domine le chenal le plus fréquenté. . . La ville a pris son nom d'une tribu *tupi* qui n'existe plus. » (É. RECLUS.)

(6) Le Xingú.

(7) Cette rivière court entre d'épaisses *matas* (brousses), en terrains plats mais inhabités.

droite de l'Amazone, qui se déverse à trois lieues au-dessus du canal Tajipurú, situé lui-même à douze lieues au-dessous de la ville de Garupá.

Pour éclaircir un peu ces données complexes, nous transcrivons quelques passages de géographes estimés :

« Si vous tirez une ligne imaginaire (écrit le P. José de Moraes, dans l'ouvrage déjà mentionné, t. I, p. 501-502), une ligne allant depuis le rio Limoeiro jusqu'au rio das Areias, tout ce qui reste à main droite appartenait au baron da Ilha-Grande (de Joanes), et tout ce qui reste à main gauche relevait du donataire de Camutá, Francisco d'Albuquerque Coelho de Carvalho, le cinquième et dernier donataire, dont les terres commencent à la bouche du rio Tocantins pour aboutir au rio das Areias, par la côte, avec quelques îles et quarante lieues (de profondeur) dans la forêt. . . D'Arucará (Portel), si nous suivions la côte de la terre ferme, nous pourrions aller sortir à l'embouchure du rio das Areias, au large du Garupá. . . Pénétrant dans la fameuse rivière des Amazones, objet de notre description, nous tombons à peu de distance, sur la main gauche, de l'embouchure du rio das Areias. . . »

João-Vasco-Manoel Braun dit, à son tour : « Lorsque vous naviguez sur la côte méridionale de l'Amazone, en remontant, vous traversez dans l'ordre suivant les bouches des cours d'eau que voici :

« L'iguarapé das Areias,

« Le rio Picurui,

« L'iguarapé das Aningas,

jusqu'à ce que vous abordiez à la ville et forteresse de Saint-Antoine de Garupá, qui se trouve à treize lieues au-dessus de l'embouchure supérieure du Tajipurú. » (*Roteiro chorographico*, 1784.)

Enfin nous lisons dans Aires do Casal : « Le rio das Arêas, qui se déverse dans l'Amazone près de l'entrée septentrionale du détroit Taygipurú (remarquons les différences d'orthographe), est navigable sur un large espace à travers des *matos* (forêts ou broussailles), qui couvrent un terrain plat, rempli d'animaux de chasse. » (*Chorographia brasílica*, 1817, t. II, p. 304-305.)

On aura noté plus haut, dans le texte du xvii^e siècle, l'expression « détroit de Camutá ». Ce qu'on désignait alors sous ce nom, c'est le canal qui court entre la côte visée par les documents précédents et les îles adjacentes, traversant les baies des Bócas ou d'Ocyras, de Portel, de Melgaço, d'où sort ledit canal avec l'appellation de

Tajipurú, pour déboucher dans l'Amazone. Ces baies sont alimentées par la série des rivières suivantes :

Cupijó;
Araticú;
Panaiva (Panaúa);
Jocundá;
Pacajá;
Uanapú (Guanapú).

De même aussi, beaucoup d'iguarapés (cours d'eau) qui surgissent de la côte de Camutá.

La ligne de fond de la capitanie devait courir, d'un côté, par la rive gauche du Tocantins, jusqu'à la limite de la capitanie du Pará (rive droite), qui formait alors le premier *saut* de cette rivière — la cascade⁽¹⁾ des Guaribas, cinquante lieues au-dessus de l'embouchure; de l'autre côté, par la rive droite du Xingú, sur une longueur égale à « les lieues qu'ont d'habitude toutes les capitannies dont j'ai fait merci dans ces terres d'Amérique ».

Observons, en passant, que Varnhagen a dit à tort : « la capitanie en question devait commencer aux confins de celle du Pará, confins qui, le 13 avril 1633, furent décrétés comme étant à la première cascade du Tocantins; la donation allait jusqu'aux terres des Tapuyussus » (*loc. cit.*).

Cette capitanie comprenait ainsi les deux portions que Bento Maciel Parente, dans son célèbre *Memorial*, avait proposées comme propres à diviser les territoires dont nous nous occupons, et qu'il considérait comme des îles : l'une devant s'étendre entre les rios Tocantins et Pacajá, sur vingt lieues de largeur et quarante de longueur, l'autre s'étendre entre cette dernière rivière et le Xingú, sur vingt lieues de front et quarante de profondeur.

Feliciano Coelho ne revint pas de Lisbonne à sa capitanie, dont il confia le gouvernement à son fondé de pouvoirs et capitaine principal (*capitão-mór*), Cipriano Maciel Aranha.

Ce fut le frère de Feliciano qui lui succéda, l'an 1646, comme donataire de la capitanie. Ce frère, Antonio de Albuquerque Coelho de Carvalho, fut le neuvième gouverneur et capitaine-général de l'État du Maranhão (1667-1671).

Vers la fin de son gouvernement, en 1671, ce seigneur fit ex-

(1) *Cachoeira*.

humer de l'église Saint-Jean-Baptiste de Camutá les restes mortels de son père Francisco Coelho de Carvalho, qu'il prit soin de transporter à Lisbonne.

Le même seigneur Antonio recueillit aussi la succession de la capitanie de Cumá, dans le Maranhão, comme époux en secondes noces de sa cousine D. Ignez Maria Coelho de Carvalho, la fille et l'héritière d'un *desembargador*⁽¹⁾, également nommé Coelho de Carvalho : ce desembargador avait reçu ladite capitanie de son frère, le Francisco Coelho qui fait le fond de la présente étude historico-géographique, dans une charte passée en la ville de Belém, le 12 juin 1627, et confirmée par Philippe III dans une charte « donnée en notre ville de Lisbonne, le 15 du mois de mars de l'année de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ mil six cent trente-neuf ». La donation de la capitanie de Cumá fut confirmée pour D. Ignez Maria dans une charte du 6 octobre 1648.

Les deux capitannies (Cumá, Camutá) se trouvèrent ainsi réunies sous la souveraineté d'Antonio d'Albuquerque Coelho de Carvalho.

Ce gouverneur eut comme successeur dans la donation des deux capitannies son propre fils, Francisco d'Albuquerque Coelho de Carvalho, qui mourut le 14 avril 1720, à Lorrvão, district de Coïmbre (Portugal)⁽²⁾.

C'est par lui que fut concédée à la Chambre de Camutá toute une division de terres *sesmarias*, par charte en date du 27 mai 1713, dont l'acte de possession fut passé le 20 novembre de la même année.

Il mourut sans enfants, ayant institué par testament comme légataire universel son frère cadet, Antoine II d'Albuquerque Coelho de Carvalho : du 2 novembre 1722 est datée la charte de confirmation de la double capitanie. Antoine II fut le douzième capitaine-principal du Pará (1685-1699), et le quatorzième capitaine-général de l'État du Maranhão (1690-1701).

Par lettres patentes du 7 mars 1709, il fut nommé gouverneur de Rio-de-Janeiro. Tandis qu'il exerçait ces fonctions, une charte royale du 9 novembre 1709 institua la capitanie dite « Saint-Paul et Mines-d'Or »⁽³⁾, jusqu'alors annexée à celle de Rio-de-Janeiro : le

(1) Juge au Suprême Conseil, à la Cour suprême.

(2) *Gazette de Lisbonne*, n° 18, du 2 mai 1720.

(3) *Minas Geraes*, dans des temps ultérieurs.

gouverneur et capitaine-général de la nouvelle capitanie fut Antoine II lui-même (charte de la même date et patente du 23 novembre 1709).

Pendant son gouvernement furent créées les *villas* de Ribeirão do Carmo, Villa-Rica, Villa-Real de Sabará (1711); et fut élevée à la catégorie de *cité* (*cidade*) la *villa* de São-Paulo (1712).

Lorsqu'il apprit la nouvelle de l'invasion de Rio-de-Janeiro par l'escadre de Duguay-Trouin⁽¹⁾, il se porta sur-le-champ au secours de ce point important; mais il arriva trop tard, la place étant abandonnée déjà par le gouverneur Francisco de Castro Moraes, qui s'était retiré vers le lieu dit Engenho-Novo (Moulin-Neuf) avec toute la garnison. Moraes avait signé la capitulation imposée par l'amiral français, le 10 octobre 1711; Antoine II arriva le 11 octobre. Il n'avait plus qu'à revenir en sa capitanie.

Il passa le gouvernement de ce fief à dona Braz Baltazar da Silveira, le 23 août 1713; puis il reprit le chemin de Rio-de-Janeiro.

C'est de là qu'il partit pour se rendre à Lisbonne, par la voie de Bahia. Débarqué le 7 mars 1714 dans la métropole, il pouvait noter parmi ses souvenirs de voyage une attaque des pirates d'Alger, à laquelle le vaisseau qu'il montait résista victorieusement; ce vaisseau s'appelait *Notre-Dame du Carmel*. Par la suite, Antoine fut créé gouverneur d'Angola, remplissant cette charge depuis le 22 mars 1722 jusqu'au 5 avril 1725, jour de son décès. Il fut enterré dans l'église des Pères capucins.

Son successeur dans les deux *donatarias* de l'Amazone fut son fils aîné, Francisco d'Albuquerque Coelho de Carvalho, deuxième du nom, à qui la donation fut confirmée par charte « donnée en *Lisbonne Occidentale*⁽²⁾, le vingt-quatrième jour du mois de mars, l'an de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ de mil sept cent trente-cinq ».

Ce fut le dernier donataire.

L'amélioration d'une capitanie était rarement (il faut le dire) le souci des donataires ou de leurs fondés de pouvoirs, lesquels se bornaient à recueillir le fruit de la terre par les bras des Indiens

(1) Qu'il soit permis à celui qui trace ces lignes de le dire en passant : il prépare une étude qu'il s'efforcera de faire très complète, non seulement sur l'invasion de Duguay-Trouin, mais sur l'*Histoire des Français au Brésil*, — étude de géographie et d'histoire.

(2) Sur ce terme, voir plus loin une note relative à la lettre du roi Jean V.

réduits en esclavage, cette question de l'esclavage étant l'objet de continuelles discordes entre les donataires, les capitaines-généraux et les missionnaires, protecteurs-nés des indigènes. La charte royale du 3 mars 1684 ordonnait au gouverneur Francisco de Sá de Menezes « de ne point tirer d'Indiens de la capitanie de Camutá ». Celle du 17 janvier 1699, s'adressant au supérieur des Missions, déclarait ⁽¹⁾ : « . . . Vous entendrez que la juridiction appelée temporelle qui vous fut concédée n'est point de telle nature que, en vertu d'icelle, les Indiens des villages (*alveas*) des capitannies de Camutá et Cumá, dont le donataire est ledit Antonio d'Albuquerque Coelho de Carvalho, soient soustraits à sa juridiction, ni que vous puissiez d'aucune sorte empêcher ses commandements, qu'on présume toujours justifiés ; et quand vous trouvez le contraire, vous devez le représenter audit donataire ou bien à son capitaine-lieutenant, par manière de requête . . . »

Ah ! le bon billet qu'avaient-là les pauvres Indiens ! . . . Mais continuons : « . . . par manière de requête et non de juridiction, pour que ledit vous entende, comme c'est justice ; et s'il ne vous la fait pas, vous recourrez à moi pour répondre ce qu'il conviendra. De telle façon seront évités les inconvénients et contestations . . . »

En l'année 1731, la *villa* de Camutá se trouvait si fort abandonnée, qu'elle n'avait plus d'église, ni de maison de Chambre, ni de prison. Un habitant du lieu, nommé Bento Bonito Vanzeller se proposa de les faire rebâtir à ses frais, comme remerciement de certains postes de commandement qu'il désirait obtenir. C'est ce qui résulte d'un assez curieux document que nous allons traduire (pour le texte original, voir à l'Appendice, pièce G) :

« Dom Joam ⁽²⁾, etc.

« Je fais savoir à vous, gouverneur et capitaine-général de l'État de Maranhão, que, vu ce que m'écrivait l'évêque du Pará, par lettre du 11 septembre de l'année passée, dont vous est envoyée, avec la présente, une copie signée par le secrétaire de mon Conseil d'Outremer, laquelle lettre traite de la ruine totale et misérable situation à quoi se trouve réduite la *villa* do Camutá, comme aussi de l'offre qu'a faite Bento Bonito Banzeler pour bâtir l'église de ladite à ses frais, et faire maison de Chambre et prison, en fournissant tous les

(1) Voir appendice F.

(2) Jean V, roi de Portugal de 1707 à 1750.

matériaux nécessaires, par suite de quoi les ouvriers resteraient seuls à ma charge, — sous la condition que je lui donne le poste de capitaine-principal de l'ordonnance de la capitanie, et lui confie l'administration de l'*aldeia* d'Indiens qui s'est fondée auprès de la dite *villa*, pour sa vie et celle de son fils : il m'a paru bon que vous informiez. Vous entendrez le donataire de la *villa* ; le capitaine principal actuel insérera votre avis. — Le roi notre seigneur a fait ordonner ceci par les docteurs Manoel Fernandes Varges et Gonçalo Manoel Galvão de Lacerda, conseillers de son Conseil d'Outremer ; pièce passée en deux expéditions. Dionysio Cardoso Pereyra l'a faite à Lisbonne Occidentale ⁽¹⁾, le 4 janvier 1732. Le secrétaire, Manoel Gaetano Lopes de Laire, l'a fait écrire. »

■ Nous ignorons — ce qui d'ailleurs importe peu — si Vanzeller obtint ou non une décision favorable, et s'il fit les œuvres qu'il avait proposé de faire, avec la douce perspective de s'entendre appeler « *senhor capitão mór* » : aucun document n'éclaircit ce point d'histoire, ou mieux d'historiette locale.

■ Dom José I^{er} ⁽²⁾ ayant résolu de réunir aux biens de la Couronne tous les domaines d'outre-mer concédés par les rois, ses prédécesseurs, à divers particuliers, la capitanie de Camutá se trouva par le fait éteinte, aussi bien que celle de Cumá : la charte royale est du 1^{er} juin 1754. Elle spécifie qu'une indemnisation sera donnée à Francisco d'Albuquerque Coelho de Carvalho, sous la forme d'une pension annuelle de trois mille cruzados.

■ On voit, par le taux d'une telle pension accordée pour compenser une capitanie secondaire, combien la Couronne tenait à se débarrasser des grands feudataires qui n'étaient peut-être pas sans lui causer de réelles difficultés, par leurs commandements « qu'on présume toujours justifiés » ; combien elle redoutait, au fond, ces potentats d'au delà des mers, qui distribuaient « à qui bon semble » les terres du Brésil, et contre lesquels Jean III prenait l'utile sauvegarde que nous avons relevée dans le document royal de 1530 : « Et dans lesdites chartes de donation, sera transcrite ma propre charte de pouvoir, afin que soit connu de tout temps que le donateur agit

⁽¹⁾ Jean V, imitateur de Louis XIV et voyant tout en grand, voulut-il doubler sa capitale?... Il divisa la ville en *Lisbonne orientale* et *Lisbonne occidentale*, exigeant que ces dénominations fussent conservées dans les actes et sur les inscriptions.

⁽²⁾ D. José fut roi de Portugal de 1750 à 1777.

de la sorte par mon mandement, — *pará se saber a todo tempo como o fez por meu mandado . . .* »

La charte de 1530 ⁽¹⁾ domine, à nos yeux, toute la géographie historique du Brésil; elle en est comme l'introduction et le résumé. C'est pourquoi nous avons insisté sur ce document, qui (sauf erreur de notre part) se trouve ici traduit en français pour la première fois; il en est d'ailleurs de même pour tous les documents figurant dans l'Appendice joint à cet essai, modeste contribution apportée à l'étude des régions brésiliennes par un Français qui les habite actuellement.

(1) Voir le texte portugais à l'Appendice, pièce H.

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A

D. João por graça de Deos Rei de Portugal, e dos Algarves, Senhor de Ceuta : A vós Juizes, Vreadores, Procurador, e Homens bons da nossa Villa de Pinhel, e a outros quaesquer Officiaes, a que disto o conhecimento pertencer, por qualquer guisa que seja, a que esta Carta for mostrada, saude. Sabede, que vimos a Enformaçom, que nos enviastes, em que era contheudo, antre outras cousas : Que em essa Villa, e arrebalde, e termo della, havia, e ha muitos pardieiros, e cortinhais, que há grandes tempos, e annos, que nom som, e nom foram aproveitados : e isto por serem pessoas, que os não querião, nem querem aproveitar; pela qual causa os vezinhos de junto com elles recebião perda, e dano : E que outro si, antre as vinhas do sesmo dessa Villa, e termo havia, e há algumas terras, que já em outro tempo foram vinhas, as quaes havia 20, 30 e 40 annos, e mais, que nom foram nem sam aproveitadas; pela qual causa eram os montes, e matos em ellas tão grandes, que se encolhião em elles os porcos, e ussos, e outras alimarias muitas, ás quaes ás vezes punhão fogo : em tal guisa, que as outras vinhas oredor recebião grande perda : em tanto, que por razom das alimarias, e fogo, e gente pouca, e as alimarias muitas, e os montes grandes, estavam em ponto de nom terem vinhas; Pola qual causa nos enviavádes pedir por Mercí, que vos dessemos lugar, e licença, que podedeses dar os ditos pardieiros, e cortinhais, e terras, que nom som aproveitadas, de sesmariá ha algumas pessoas, que as aproveitassem; segundo mais com-
pridamente em vossa Emformaçom era contheudo.

O qual visto por Nós, querendo fazer Graça, e Mercí ao Concelho, por prol comunal, e bem da terra : Avemos por bem, e damos-vos licença, e logar, que deis, e possais dar os ditos pardieiros, e cortinhais, e terras a quaesquer pessoas, que vo-las pedirem, e tomarem de sesmaria; com tanto que seus donos sejam primeiro requeridos, que as aproveitem, desde o dia que o Recrimento lhe for feito até hum anno. E nom as adubando, nem as aproveitando até o dito anno : Entom aquelle, que esse Concelho ahí poser por sesmeiro as possa dar com acordo dos Homens bons dessa Villa

a quaesquer pessoas como dito he. E assi mesmo aquelles, a que forem dadas as ditas peças as aproveitem, e adubem. E fazendo-o assim, mandamos, que as ajão livremente sem outra contenda, pera elles, e para seus herdeiros, e successores: E nom o fazendo assim lhe sejam tiradas, e dadas a outrem, que as adubem, e aproveitem; per guisa, que as ditas possessoens sejam aproveitadas, e melhoradas. . .

E em testemunho desto vos mandamos dar esta Carta. Dada em a Cidade de Lisboa 13 dias do mez de Outubro. El Rei o mandou por João Gonçalvez, e por Rui Fernandes, seus Vassallos, e do seu Dezembargo-Lourenço Annes a fez de 1475 annos.

(*Livro dos Registos da Camara de Pinhel*, T. I, f. 234 ψ.)

B

Carta de doação da capitania do Camutá (1637), a Feliciano Coelho de Carvalho. (Chancellaria de Felipe III, L. 35, fol. 95; — Archivo da Torre do Tombo.)

Eu El Rey faço saber aos que este Alvará virem que por justas concessões de meu seruiço que me mouerão Hey por bem que Francisco Coelho de Carualho, que tenho nomeado por gouernador do Maranhão, com parecer do Pronedor de minha fazenda daquella conquista, possa Repartir as terras, e Capitancias daquelle Estado, aos pouvadores e cultivadores que pedirem, sendo pessoas de sustancia, E cabedal, que cumprem taes para Beneficio das ditas terras, e capitancias, E com obrigação de haverem de pedir confirmação dellas no Conselho de minha fazenda dentro de dous annos primeiros seguintes, E este se cumprira inteiramente como se nelle comthem, o qual valerá como Carta, e não passará pela Chancellaria sem embargo das ordenações do segundo Liuro, numero trinta E noue, quarenta, que despoem o contrario. Francisco da Breu o fes em Lisboa a desanoue de Março de seis centos e vinte quatro, Diogo Soares o fes escrever. . .

C

. . . E as mais capitancias desse Estado E do Pará se repartirão logo a particulares que tenham cabedal para as pouar e cultivar, Reduzindoas ao menor distrito para que os donatarios, a que se fiser merce dellas, possam melhor cumprir com suas obrigações, principalmente com a da fortificação, dandosse huas a pessoas que por merce minha tenham promeça dellas, conforme seus despachos, e procedendosse em se repartir as mais conforme as ordens que por nos estão dadas, e ao que fica dito.

D

Carta de doação da capitania do Caeté (1622), a Alvaro de Sousa. (Chancellaria de Felippe III, Liv. 27, fol. 82; arquivo da Torre do Tombo.)

... Huma capitania nas terras da dita conquista do Maranhão ou Pará, conforme ao sitio e parte que elle escolhese e com a mesma Jurisdição e Obrigam com que forã concedidas as outras capitancias do Estado do Brazil pera que beneficiase e fizesse povuar, da qual merce lhe passou portaria em 22 de agosto do dito anno, com declaração que com elle se prezentaria sua nomeação authentica do sitio e parte que escolhese para a dita capitania de que se lhe passaria carta de doação...

E

... As terras que ha Entre o Rio Pará e o primeiro Braço do Rio das Amasonas, com as legoas que houver do estreito que oie chamão do Gamutá atte sahir ao Rio Corupá, que podem ser quarenta legoas, pouco mais ou menos, por Rumo direito, e por o dito Rio do Corupá assim para o de paranahiba as legoas que costumão ter todas as capitancias de que tenho feito merce naquellas terras damerica, Respondendo esta arrumação pello rio do Pará assima para o sul pella parte de loeste onde se acaba o lemite que eu tenho nomeado para a Capitania do Pará...

Bem assy mais serão do dito Feliciano Coelho de Carvalho e seus sucessores as lhas que ouuer na maneira assima dita atte dez Legoas ao Mar na frontaria E demarcação das ditas quarenta Legoas de costa de sua Capitania, as quais se Entenderão medidas pella maneira que fica dito e emtrarão pello certão e terra firme a dentro pello modo assima dito, E dahy por diante tanto quanto poderem emtrar E forem de minha conquista daquella terra...

F

... Tenhaes entendido que a jurisdição chamada temporal, que se vos concedeo se não entende em forma que por virtude della fiquem os Indios das aldeas das Capitancias do Comutá e Cumá, de que he Donatario o dito Antonio de Albuquerque Coelho de Carvalho isemptos da sua jurisdição, nem para que possaes de algum modo impedir seus mandados, que sempre se prezumem justificados, e quando acheis o contrario o deveis fazer presente ao dito Donatario, ou ao seu Capitão Tenente, por modo de requerimento, e não de jurisdição, para que vos defira como for de justiça, e não vola

fazendo recorreis a mim para rezolver o que for servido, porque desta forma se evitarão estas contendas, e inconvenientes. . . .

G

Dom João, etc. Faço saber a vós Governador, e capitam general do Estado do Maranhão que vendose o que me escreveo o Bispo do Pará em carta de onze de septeembro do anno passado, cuja copia com esta se vos envia, assignada pelo secretario do meu conselho ultramarino; sobre a total ruina, e miseravel estado, a que se acha reduzida a Villa do Camutá, e o offercimento que fez Bento Bonito Banzeler⁽¹⁾ para edificar a Igreja da mesma Villa a sua custa, e fazer casa da Camera e cadêa pondo todos os materiaes necessarios, mandandolhe eu dar somente os officiaes precisos com condição de o prover no posto de capitão-mor da ordenança daquella capitania, e de lhe dar a Administração da Aldea de Indios, que se fundou junto da dita Villa em sua vida e de seu filho. Me pareceo ordenarvos informeis ouvindo o Donatario da Villa, e o capitão mor actual interpondo o vosso parecer. El-Rey nosso Senhor o mandou pellos Doutores Manoel Fernandes Varges e Gonçalo Manoel Galvão de Lacerda, conselheiros do seu conselho ultramarino, e se passou por duas vias. Dionysio Cardoso Pereyra a fes em Lisboa occidental a quatro de Janeyro de mil setesentos e trinta e dous. O secretario Manoel Caetano Lopes de Laire a fes escrever.

H

La pièce est ici donnée d'après Moraes, qui semble en avoir rajeuni l'orthographe :

D. João por graça de Deos rei de Portugal, e dos algarves daquem, e daleem mar, em Africa Senhor de Guiné, da Conquista, navegação, e Comercio da Ethiopia, Arabia, Persia, e da India: a quantos esta minha Carta virem, faço saber, que para que as terras, que Martim Affonso de Souza do meu Conselho achar ou descobrir na terra do Brasil, onde o eu envio por meu Capitão-môr, que se possão aproveitar eu por esta minha carta lhe dou poder, para que elle dito Martim Affonso possa dar as pessoas, que comsigo levar, e as que na dita terra quizerem viver, e povoar, aquella parte das ditas terras, que lhe bem parecer, e segundo lhe mercerem por seus serviços, e qualidades; e as terras, que assim der, serão para elles e

(1) Castillanisme, pour Vanzeller. — Ce nom indique évidemment un homme d'origine hollandaise, comme il y en eut beaucoup jadis en ces régions: la *Guyane néerlandaise* en témoigne encore aujourd'hui.

seus descendentes, e das que assim der as ditas pessoas, lhes passará suas cartas, e que dentro em dous annos da dita data cada um aproveite a sua, e se no dito tempo assim não fizer, as poderá dar a outras pessoas, para que as aproveitem com a dita condição; e nas ditas cartas, que assim der, hirá transladada esta minha carta de poder, para se saber a todo tempo, como o fez por meu mandado, e lhe ser inteiramente guardada, a quem a der: e porque assim me praz, lhe mandie dar esta minha carta por mim assignada, e sellada com o meu sello pendente. Dada na Villa de Casto Verde a 20 dias do mez de Novembro, Fernam da Costa a fez anno do Nascimento de Nosso Senhor Jesu Christo de 1530.

(Cart. da Prov. da F. R. de S. Paulo, liv. de Reg. de Sesmarias.)

